

REPUBLIQUE DE GUINEE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

***SECRETARIAT PERMANENT DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION
DE LA PAUVRETE (SP/SRP)***

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DE LA SRP POUR L'ANNÉE 2006

Octobre 2007

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
RESUME EXECUTIF	8
INTRODUCTION.....	15
I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE.....	16
II. ACCELERATION DE LA CROISSANCE	18
2.1. STABILISATION MACRO-ECONOMIQUE.....	18
2.1.1. <i>Amélioration de la croissance économique</i>	18
2.1.2. <i>Amélioration de la politique budgétaire</i>	22
2.1.3. <i>Amélioration de la politique monétaire</i>	22
2.1.4. <i>Les secteurs prioritaires dans le Budget de l'Etat</i>	24
2.1.5. <i>Cadre macro-économique à moyen terme (2007-2010)</i>	25
2.2. LES SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE.....	26
2.2.1. <i>Agriculture, Elevage –Eaux et Forêts</i>	26
2.2.2. <i>Pêche et Aquaculture</i>	29
2.2.3. <i>Mines et Géologie</i>	30
2.2.4. <i>Tourisme et Artisanat</i>	33
2-3. INFRASTRUCTURES DE BASE.....	33
2.3.1. <i>Energie et Eau</i>	33
2.3.2. <i>Transports et Travaux Publics</i>	38
2.3.3. <i>Télécommunications</i>	39
2-4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	40
2.5. IMPACTS DES POLITIQUES ECONOMIQUES SUR LA PAUVRETE.....	43
III. DEVELOPPEMENT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	44
3.1 SANTE PUBLIQUE	44
3.1.1 <i>Prise en charge des malades dans les Hôpitaux</i>	44
3.1.2 <i>Lutte contre les maladies prioritaires</i>	44
3.1.3 <i>Lutte contre le paludisme</i>	45
3.1.4 <i>Lutte contre la mortalité maternelle</i>	45
3.1.5 <i>Lutte contre l'onchocercose</i>	45
3.1.6 <i>Lutte contre le VIH/ SIDA</i>	46
3.1.7. <i>En matière d'alimentation – nutrition</i>	47
3.1.8. <i>Lutte contre les épidémies et autres urgences</i>	47
3.1.9 <i>Amélioration de l'offre et de la qualité des services</i>	47
3.2. EDUCATION	48
3.3 PROTECTION SOCIALE, PROMOTION DE LA FEMME ET ENFANCE.....	59
3.3.1. <i>Promotion de la protection sociale</i>	59
3.3.2. <i>Promotion de la femme et protection de l'enfance</i>	59
3.3.3. <i>Sécurité sociale</i>	60
3.4. URBANISME, HABITAT ET ASSAINISSEMENT	61
IV. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES.....	64
4-1. RENFORCEMENT DE LA DECENTRALISATION	64
4.1.1. <i>Activités exécutées par le PACV</i>	64
4.1.2 <i>Activités exécutées par le PDLG</i>	65
4.2. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'IMPUNITE.....	67
4.3. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET JUDICIAIRE	70
4.4. LIBERALISATION DES ONDES ET DEVELOPPEMENT DE LA PRESSE	70
4.5. PROMOTION DU GENRE.....	71
4.6. RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	71
V. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION.....	73
5.1. MOBILISATION DES RESSOURCES ET APPUI INSTITUTIONNEL.....	73
5.2. COMMUNICATION.....	73
5.3. SUIVI ET EVALUATION.....	74
5.3.1. <i>Renforcement des capacités en matière de suivi et évaluation de la pauvreté</i>	74

5.3.2. <i>Evaluation du DSRP1</i>	74
5.3.3. <i>Affinement des stratégies régionales de réduction de la pauvreté</i>	74
5.3.4. <i>Processus d'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD</i>	75
5.4 PROCESSUS D'ELABORATION DU DSRP2	76
5.5. PERSPECTIVES POUR 2007	77
CONCLUSION	78
ANNEXES	80

Graphiques

GRAPHIQUE 1: EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB PAR TETE 2002-2006 (EN%.....	19
GRAPHIQUE 2: TAUX DE CROISSANCE DU SECTEUR PRIMAIRE, 2003-2006 (%).....	20
GRAPHIQUE 3: TAUX DE CROISSANCE DU SECTEUR SECONDAIRE, 2003-2006 (%).....	20
GRAPHIQUE 4 : TAUX DE CROISSANCE DU SECTEUR TERTIAIRE, 2003-2006 (%).....	21

Tableaux

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES DE 2003 A 2006 (EN %PIB).....	22
TABLEAU 2: REALISATION AGREGATS MONETAIRES DE 2004 A 2006.....	23
TABLEAU 3: DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES SECTEURS PRIORITAIRES DE 2003 A 2006 (%).....	24
TABLEAU 4 : PRINCIPAUX OBJECTIFS MACROECONOMIQUES (2007-2010).....	26
TABLEAU 5 : ÉVOLUTION DES PRODUITS AGRICOLES DE 2003-2006 (EN MILLIER DE TONNES ET %).....	27
TABLEAU 6: REALISATIONS EN MATIERE DE MINES ET GEOLOGIE DE 2004 A 2006.....	30
TABLEAU 7: RECONCILIATION DES PAIEMENTS EFFECTUES EN MILLIER USD POUR L'ANNEE 2005.....	31
TABLEAU 8: RECONCILIATION DES PAIEMENTS ET REVENUS EN MILLIONS GNF POUR L'ANNEE 2005.....	32
TABLEAU 9 : REPARTITION DES PARTENAIRES DU BERD EN 2006.....	35
TABLEAU 10 : EVOLUTION DES TRAFICS INTERNATIONAUX ENTRE 2003 ET 2006.....	38
TABLEAU 11: TELECOMMUNICATIONS: REALISATIONS 2002-2006.....	40
TABLEAU 12 : PRISE EN CHARGE DES MALADES DANS LES FORMATIONS HOSPITALIERES.....	44
TABLEAU 13 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ECOLES ET DE SALLES DE CLASSE DE 2000-01 A 2005-06.....	49
GRAPHIQUE 5: ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ECOLES ET DE SALLES DE CLASSE DE 2001 A 2006.....	49
GRAPHIQUE 6: REPARTITION EN % DES ECOLES PAR STATUT ET PAR REGION EN 2005-2006.....	50
TABLEAU 14 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENSEIGNANTS/ ELEVES ET ECOLES DE 2000/01 A 2005/06.....	51
TABLEAU 15 : REPARTITION DES ENSEIGNANTS SELON LE STATUT DE L'ECOLE EN 2005-06.....	52
TABLEAU 16 : ÉVOLUTION DU TAUX BRUT DE SCOLARISATION (TBS) PAR GENRE DE 2001/02 A 2005/06.....	52
TABLEAU 17: TAUX BRUT DE SCOLARISATION (TBS) DES ENFANTS DE 7 A 12 ANS PAR GENRE, ZONE ET REGION EN 2005/06.....	53
TABLEAU 18 : TAUX NET DE SCOLARISATION (TNS) DES ENFANTS DE 7 A 12 ANS PAR GENRE, ZONE ET REGION EN 2005/2006.....	54
TABLEAU 19 : ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DES REDOUBLANTS AU PUBLIC PAR REGION DE 200102 A 2005/06.....	55
TABLEAU 20 : ÉVOLUTION DES PRINCIPALES VARIABLES DE 2001-02 A 2005-06.....	56

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC	Agent communautaire
APEAE	Association des parents et amis de l'Ecole
ANLC	Agence nationale de lutte contre la corruption
ARV	Anti rétroviral (médicament)
ARG	Autorisation de reconnaissance géologique
ARPT	Autorité de régulation des Postes et Télécommunications
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BERD	Bureau d'électrification rurale décentralisée
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BND	Budget National de Développement
CCIAG	Chambre de commerce, d'industrie et de l'artisanat de Guinée
CEC	Centre d'encadrement communautaire
CDL	Contribution au développement local
CPC	Cellule préfectorale de coordination
COGEST	Comité de gestion
CDL	Contribution au développement local
CDV	Centres de dépistage volontaire
CFU	Contribution Foncière Unique
CNLS	Comité national de lutte contre le sida
CRD	Communauté Rurale de Développement
CS	Centre de Santé
CU	Commune Urbaine
CTA	Centre de traitement ambulatoire
CES	Conseil économique et social
CMC	Centre médical communal
CNC	Conseil national de la communication
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CPU	Carte professionnelle unique
CP1	Cours préparatoire 1 ^{ère} année
CM2	Cours moyen 2 ^{ème} année
CDOU	Centre des opérations d'urgence
CFD	Code foncier et domanial
CU	Code de l'urbanisme
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CPDM	Centre de promotion et de développement minier
DNS	Direction Nationale de la Statistique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DAP	Document d'appui
DAAF	Division des affaires administratives et financières
DPS	Direction préfectorale de la santé
DRS	Direction régionale de la santé
EC	Etat civil
ECL	Enfants en conflit avec la loi
EDG	Electricité de Guinée

EDS	Enquête Démographique et de Santé
EIBC	Enquête Intégrale Budget et Consommation
EIBEP	Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté
ENACOG	Enquête Nationale sur la Corruption et la gouvernance en Guinée
EPT	Education Pour Tous
FRP	"Faire reculer le paludisme »
FMI	Fonds Monétaire International
FACE	Fonds d'appui au crédit à l'enfance
FNS	Fonds national de solidarité
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GNF	Franc Guinéen
GIE	Groupement d'intérêt économique
GISE	Groupement d'intérêt socioéconomique
Ha	Hectare
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IPPTE	Initiative pays pauvres très endettés
IMF	Institution de Micro Finance
IMOA-EPT	Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous
IPE	Indice de performance environnementale
IRA	Infection respiratoire aigüe
LPDPA	Lettre de politique de développement de la Pêche et de l'Aquaculture
LPDA	Lettre de politique de développement agricole
LPDArt	Lettre de politique de développement de l'artisanat
MST	Maladies sexuellement transmissibles
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MSP	Ministère de la Santé publique
MPEGUI	Modèle de prévision de l'économie guinéenne
MSEGUI	Modèle de simulation de l'économie guinéenne
MT	Moyenne tension
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
OEV	Orphelins et enfants vulnérables
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PADEL	Plan d'action de développement économique local
PDLG	Projet de développement local en Guinée
PACV	Projet d'appui aux communautés villageoises
PAM	Programme d'Ajustement Municipal
PIB	Produit intérieur brut
PEV	Programme élargi de vaccination
PTME	Prévention transmission mère enfant
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PDE	Plan de développement de l'éducation
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PDL	Plan de développement local
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/ Petites et moyennes entreprises

	industrielles
PMA	Pays les moins avancés
PEPT	Programme éducation pour tous
PDUC	Plan de développement urbain de Conakry
PDU	Plan de développement urbain
PDU3	Troisième Projet de Développement Urbain
PCG	Pharmacie centrale de Guinée
PAAEF	Projet d'appui aux activités économiques des femmes
PIP	Projet d'initiative privée
PRM	Permis de recherche minier
PTAF	Programme triennal d'alphabétisation des femmes
QUID	Questionnaire unifié des indicateurs du développement
SAETU	Société d'aménagement et d'équipement de terrain urbain
SNA	Service national d'alphabétisation
SOTELGUI	Société des télécommunications de Guinée
SOU	Soins Obstétricaux d'Urgence
SNAPE	Service national d'aménagement des points d'eau
SENAREC	Service national de renforcement des capacités
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
SNND	Stratégie nationale de développement durable
TAM	Taux d'accroissement moyen
TBS	Taux brut de scolarisation
TNI	Taux net d'inscription
TBI	Taux brut d'inscription
TDR	Termes de Référence
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA	Organisation des Nations Unies pour la Population
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest
USD	Dollar américain
VIH/SIDA	Virus de l'Immuno- déficience Humaine/ Syndrome de l'Immuno- déficience Acquis
ZIS	Zone d'intervention spéciale

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport rend compte des résultats enregistrés dans la lutte contre la pauvreté en 2006 considérée comme année charnière entre 2005 qui marque la fin du processus de mise en œuvre du DSRP1 et 2007, année de démarrage de celui du DSRP2.

Globalement, l'année 2006 a été marquée par la détérioration des résultats économiques qui ont atteint des niveaux incompatibles avec les objectifs de réduction de la pauvreté et de stabilité sociale.

Dans le domaine de la croissance économique, le taux de croissance du PIB en termes réels a baissé de 3,3% en 2005 à 2,2% en 2006. Cette détérioration résulte de la dégradation du niveau de production dans certains secteurs clés de l'économie notamment dans les secteurs secondaires. Elle s'est traduite, par un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de 2,3% nettement inférieur au taux moyen de 5,2% fixé dans le DSRP et au taux d'accroissement démographique de 3,1%.

Au niveau de la politique budgétaire, malgré les efforts entrepris en matière de gestion budgétaire imposée par le gouvernement notamment en matière de mobilisation de recettes intérieures durant la période 2005 -2006, le déficit budgétaire hors dons n'a cessé de se creuser chutant de -1,4 en 2005 à -1,8% en 2006. Cette contre performance est due au fait que les dépenses totales se sont davantage accentuées creusant ainsi le déficit budgétaire. Les recettes de l'Etat sont de l'ordre de 14,8% du PIB en 2006 contre 13,2% en 2005 soit une augmentation de 1,6 point par rapport à 2005. Les dons ont connu également une augmentation considérable de 50% environ, pour se situer à 1,5% du PIB en 2006.

La part des secteurs prioritaires dans les dépenses d'investissement en BND a continué de baisser en 2006 pour se situer à 52,9%, soit une diminution de 5,7 points. Toutefois, cette tendance globale à la baisse ne touche pas les secteurs sociaux en particulier l'Education. En effet, la part de ce secteur est passée de 13,5% en 2005 à 14,7% en 2006 alors que celle de la Santé est restée constante durant la même période.

Pour les autres secteurs prioritaires, à l'exception du secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat, on constate une baisse sensible de leur part dans le budget d'investissement. Cette situation est principalement due au dysfonctionnement des CDMT dans ces secteurs où on assiste à une querelle de leadership entre les gestionnaires des CDMT et les responsables des Services administratifs et financiers.

En matière de politique monétaire, malgré les réformes engagées notamment dans le cadre de la stabilisation du Franc Guinéen par rapport aux principales devises étrangères, (réduction du taux de change entre le marché parallèle et le marché officiel), la détérioration des taux de change s'est accentuée.

En effet, bien qu'en baisse, en moyenne, le taux de dépréciation pondéré du Franc Guinéen a été de 46,2% en 2006 par rapport à l'Euro et au Dollar américain : (47,2% et 44,6% respectivement). Cette dépréciation a pour conséquence directe la flambée des prix des denrées de premières nécessités notamment le riz, la farine et la viande et par ricochet l'augmentation de taux d'inflation qui a atteint en glissement annuel 39,1% alors qu'il était de 29,7% en 2005. Ce qui est largement au-dessus de l'objectif de ramener le taux d'inflation à environ 3,5% en 2005.

Par ailleurs, le niveau des réserves de change continue de baisser d'année en année. De 1,1 mois d'importation en 2005, les réserves de change de la BCRG se sont situées en 2006 à 0,8 mois d'importation. L'objectif fixé dans le DSRP1 est de 6 mois.

Dans le domaine de l'agriculture, les productions de riz et d'arachide ont sensiblement augmenté, mais les autres productions vivrières notamment le maïs et le fonio ont légèrement régressé. De 972 000 tonnes en 2005, la production de riz a été de 1108 000 tonnes en 2006. La production d'arachide a atteint 206 000 tonnes contre 183 000 tonnes en 2005, soit une augmentation de 14%.

En matière d'élevage, l'objectif de sécurité alimentaire s'est traduit par une augmentation significative du cheptel, de la production de viande, de lait et d'œufs soit une croissance de 3,5% en 2006 contre 1,6% en 2005. Ce bond en avant serait le résultat de la lutte menée contre les maladies endémiques dans le cadre de la surveillance épidémiologique (alerte précoce et réaction urgente).

Dans le secteur de la pêche, les activités menées en 2006 ont permis d'améliorer le taux de croissance de ce secteur qui est passé de 1,6% en 2005 à 2,6% en 2006. Ce résultat positif est essentiellement le fruit du renforcement de la surveillance de la pêche, grâce notamment à l'introduction de nouveaux équipements et à l'amélioration de la qualité de l'assistance technique et matérielle dans le domaine de la pêche continentale et maritime.

Les mines et la géologie. En dépit de nombreuses difficultés rencontrées durant cette année, l'apport de ce secteur au PIB a été de 14% ; sa contribution aux recettes en devises de l'Etat de 85% ; son apport au Trésor Public à hauteur de 25% des recettes. Toutefois, son taux de croissance a régressé fortement en passant de 3,6% en 2005 à -1,6% en 2006. Ce résultat illustre l'importance des défis à relever dans le secteur.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), de nombreuses activités ont été menées en 2006. Ainsi, au titre de la collecte et de la réconciliation des données de l'année 2005, le caractère participatif et consensuel du processus a permis une implication active de chacune des trois composantes (société civile, compagnies minières et gouvernement) dans la définition, l'organisation et la supervision des tâches à réaliser conformément aux orientations de l'ITIE.

Dans le domaine de l'électricité, la mise en œuvre d'un Schéma directeur couplée avec l'exploitation de nouvelles zones minières dans le cadre des mégaprojets serviront de véritable levier à l'amélioration de la qualité des services électriques dans les zones urbaines et périurbaines. En effet, le problème d'électricité dans ces zones constitue l'un des véritables goulots d'étranglement pour le développement des initiatives privées notamment dans le cadre des PMI/PME. L'atteinte des objectifs énumérés ci-haut passe nécessairement par la mise en place des réformes qui impliquent le secteur privé.

Au niveau de l'électrification rurale, deux systèmes d'alimentation ont été mis au point par le BERD: (i) le raccordement au Réseau national intégré de toutes les communautés rurales situées à proximité d'une ligne électrique de transport et, (ii) l'électrification décentralisée des petites localités isolées (50 ménages).

Ainsi, les efforts fournis par le gouvernement en matière d'électrification ont porté leurs fruits. En effet, l'électrification de Timbi Touni et Donghol Touma dans la Préfecture de Pita, de Tougnifily dans Boffa, Saraya dans Kouroussa, Banankoro dans Kérouané, Koumbia dans Gaoual, Gouécké dans Nzérékoré et la Sous-préfecture de Maréla dans Faranah, sur financement privé, suscite de l'espoir pour l'amélioration de la desserte en électricité en milieu rural. D'autres zones rurales notamment Dogomet dans Dabola, Kolaboui dans Boké, Bankalan dans Kankan, Koundian dans Mandiana, Dounet dans Mamou et Kpao dans N'Zérékoré et une dizaine d'autres seront desservies conformément à leur situation en cours d'études avec le BERD.

Dans le domaine de l'eau, le gouvernement a poursuivi en 2006, les efforts amorcés dans le cadre du programme d'urgence en matière de desserte en eau potable. C'est dans cette optique que le programme intérimaire de renforcement de la desserte de Conakry (PIRDEC) a été élaboré et financé par le BND avec une participation de la JICA.

Sur le plan du transport, le trafic passager a régressé de 10% par rapport à 2005. Le nombre de passagers transportés a été de 245282 en 2006 contre 249217 en 2005. En matière de fret, l'on a enregistré une augmentation de 28% environ par rapport à 2005, soit 4 875 201 Kg. En outre, le trafic poste s'est accru en 2006 par rapport à 2005. Il a été de 1740745 kg en 2006 contre 71 309kgs en 2005 soit un taux d'accroissement de 95,9%

En matière de télécommunications, les principales réalisations en 2006 se situent dans le cadre de l'extension du réseau téléphonique au niveau national. En effet, l'octroi de la quatrième licence à la Société Investcom, dénommée Areeba-Guinée, a permis l'amélioration de la couverture téléphonique dans le pays. Soumise à l'obligation de couvrir l'intégralité du territoire à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention, la Société Areeba a pu couvrir une vingtaine de Préfectures et grandes agglomérations. Par ailleurs, le nombre de villes desservies par le réseau GSM, passe de 21 villes à 28 villes sur un total de 33 pour les services de Sotelgui.

En matière de protection de l'environnement, malgré l'existence d'un Plan national d'action pour l'environnement (PNAE), les effets positifs sont peu visibles. La raison principale est que ce Plan n'a que partiellement été mis en œuvre. Son actualisation apparaît nécessaire notamment à travers la mise en place d'une Stratégie nationale de développement durable (SNND).

Dans le domaine de la santé la lutte contre la mortalité infantile, a connu la poursuite de la mise en place de la Stratégie "Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance" (PCIME). Dans le cadre du renforcement du PEV de routine un certain nombre d'activités ont été menées grâce à un appui logistique et financier important des donateurs et des partenaires au développement.

La lutte contre le paludisme a enregistré un retard dû aux difficultés dans la mise à disposition des fonds. On note, cependant, en 2006, la mise en place et le fonctionnement de sites sentinelles pour la surveillance des indicateurs de la Stratégie "Faire reculer le paludisme" (FRP) ; la vulgarisation de la stratégie de protection par les moustiquaires imprégnées d'insecticides (MII) et la mise sur le marché des moustiquaires pré imprégnées d'insecticide à longue durée d'action ; l'achat de médicaments antipaludiques pour la prise en charge des malades.

Les efforts en matière de lutte contre la mortalité maternelle ont porté essentiellement sur l'élaboration du curriculum de formation en Soins Obstétricaux d'Urgence (SOU) ;

la formation en SOU en cascade des formateurs, des prestataires, des anesthésistes et des sages-femmes.

Pour infléchir la tendance épidémiologique du VIH/SIDA, une série d'actions ont été menées, toutes axées sur la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique de lutte contre la pandémie.

L'amélioration de l'offre de soins a permis d'enregistrer la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures: le Centre national antituberculeux, le Service d'études supérieures en Ophtalmologie, le siège du Programme national de lutte contre le paludisme, trois nouveaux Postes de santé à Téliélé, Pita et Beyla et le lancement des travaux de construction du Centre international de formation et de recherche sur les cancers génitaux.

Disponibilité des médicaments: La disponibilité des médicaments, actuellement assurée par les grossistes privés et la Pharmacie centrale de Guinée (PCG), est encore insuffisante pour améliorer l'état de santé de la population. La production locale est faible et sur les huit (8) unités de production que compte le pays, une seule, "HABA GALENIQUE " à N'Zérékoré, est fonctionnelle et ce, de manière sporadique.

Accessibilité aux médicaments : L'accessibilité financière aux médicaments ne s'est pas améliorée en raison de la dépréciation de la monnaie nationale qui a entraîné la variation à la hausse du prix du médicament.

L'accessibilité géographique des médicaments aux populations des zones défavorisées est encore insuffisante. Treize (13) Préfectures sur 33 manquent encore de pharmacies privées. Ce sont : Dubréka, Boffa, Téliélé, Dalaba, Lélouma, Koundara, Dabola, Kouroussa, Dinguiraye, Mandiana, Kérouané, Beyla,

Dans le domaine de l'éducation, l'évolution du nombre d'écoles et par conséquent de salles de classe dans le primaire a été constante. De 6429 écoles en 2004-05 pour un total de 27 018 salles de classe on est passé à 6 815 écoles en 2005-06 pour 28 783 salles de classe. Ce qui correspond à une augmentation de 386 écoles représentant un taux d'accroissement de près de 5% sur la période. S'agissant des salles de classe, l'augmentation de 1 765 de salles de classe soit un taux d'accroissement de 7% environ.

Les écoles communautaires se développent progressivement. Et c'est à Kindia (15,64%), Boké (15,05%), et Labé (10,96 %) où elles sont le plus développées au contraire des autres Régions pour lesquelles le pourcentage varie entre 0,09% et 1,93%. La seule école communautaire de Conakry se trouve à Matoto.

Dans ces écoles communautaires, le pourcentage des enseignants est très faible au niveau national (1,72%). Le pourcentage le plus élevé est enregistré à Boké (4,56%), suivi de Kindia (4,33%) et Labé (4,10%) et le plus faible à Conakry (0,05%)

En termes de demande, le taux brut de scolarisation (TBS) selon le genre, est passé de 77% en 2004 /05 à 78 % en 2005-06, soit un accroissement de 1 point. Le TBS des filles a connu pour la même période une augmentation de 2 points et celui des garçons de 1 point. L'écart entre le TBS des filles et celui des garçons qui était de 18 points en 2004/05 a diminué pour se situer à 17 points en 2005/06. Ce qui dénote un effort conséquent de scolarisation de la jeune fille pendant la période considérée.

La disponibilité de nombreuses infrastructures a favorisé l'accès au secondaire à un nombre croissant d'élèves. Les effectifs sont actuellement de 478 364 élèves dont 163 468 filles contre 415 711 élèves dont 137 619 filles en 2004-2005. Avec un taux

d'accroissement moyen de 40,42%, les filles fréquentent de plus en plus l'école secondaire.

Parallèlement, le personnel enseignant est en augmentation avec cependant une minorité des femmes. En 2005-2006, on totalise au secondaire 12 175 enseignants dont seulement 586 femmes contre 10 992 enseignants dont 492 femmes en 2004-2005. Tout comme au primaire, cette augmentation des effectifs enseignants est la traduction de la politique de recrutement mise en place par le gouvernement.

Au total, les progrès constatés dans le développement du secteur de l'éducation procèdent des efforts financiers consentis par l'Etat. Le secteur continue, en effet, de bénéficier d'allocations plus importantes en termes de dépenses courantes que tous les autres secteurs sociaux. Ces dépenses sont de l'ordre de 278 822 727 GNF en 2005-2006 pour l'ensemble du système éducatif contre 197 920 000 GNF en 2004-2005. Le primaire bénéficie de la part la plus importante, 100 933 827 GNF soit 36,2% suivi par le supérieur pour 91 453 855. Cette part du supérieur est en constante augmentation (32,8%) comparativement à 2004- 2005 où elle se chiffrait à 60 490 000 GNF. Cette tendance doit être maintenue et renforcée par la mise en œuvre des réformes politiques en matière d'octroi de bourses et d'optimisation des ressources humaines. Le secondaire bénéficie d'une enveloppe de 69 148 036 GNF et l'enseignement technique et professionnel de 17 287 009 GNF soit 6,2% inférieur à l'objectif de 8% fixé par le Programme d'Education Pour Tous (PEPT).

En matière de protection sociale, le Centre Sogué des aveugles, au terme de l'année 2006, a pu présenter 4 candidats à l'examen d'entrée en 7^{ème} année et 6 aux différentes sessions du baccalauréat 1^{ère} et 2^{ème} parties. Quant à l'école des sourds- muets de Boulbinet, sur 125 élèves inscrits au primaires pour les compositions, 59 ont été admis parmi les 117 ayant effectivement pris part à l'examen de passage en classe supérieure soit un taux de réussite de 50,42%. Par ailleurs, sur 26 élèves inscrits au Collège, 22 ont composé et 15 ont été admis en classe supérieure soit un taux de réussite de 57,69%.

En matière orthopédique, il a été enregistré la confection de 30 appareils et la réalisation de 1459 séances de rééducation. Aujourd'hui, les services orthopédiques ne comptent que 8 techniciens répartis entre le Centre national de Donka (4), les Centre régionaux de N'Zérékoré et de Kankan en raison de 2 par Centre.

En matière de promotion de la femme, le Projet d'appui aux activités économiques des femmes (PAAEF) a permis d'octroyer 6 716 prêts à des adhérentes de la Haute Guinée pour un montant de 910 029 725 GNF. Dans la Ville de Conakry, les prêts sont de l'ordre de 203 pour un montant de 172 900 000 GNF.

Par ailleurs, le nombre d'auditrices formées s'accroît d'année en année depuis le lancement du projet en 2004. Si à cette date le nombre de femmes formées était de 1 534 en Haute Guinée, en 2006 il est de 2 496 contre 1 796 en 2005. Pour la Ville de Conakry, il a progressé de 1 026 en 2004 à 1 323 en 2005 et 2 075 en 2006.

S'agissant de la protection de l'enfance, les activités de l'Ecole maternelle du 2 Octobre en 2006, ont porté principalement sur : l'achèvement de la construction de deux nouvelles classes; l'ouverture du canal d'évacuation des eaux de pluie ; et le renouvellement du mobilier : tablettes et petites chaises pour les enfants, bureaux et chaises pour les éducatrices, bureaux, étagères, armoires, tables et chaises pour la Direction.

En matière de sécurité sociale, les recettes de cotisation ont augmenté de 37% à la fin du 1^{er} semestre 2006 par rapport aux recettes mobilisées durant la même période en 2005. Ce qui a permis à la Direction de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) de verser aux retraités dès fin octobre trois trimestres de pension.

Dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat et de l'assainissement, les résultats positifs enregistrés ces dernières années par le « Troisième Projet Eau et Assainissement » n'ont pas été consolidés en 2006. En effet, les ressources allouées au projet se sont avérées insuffisantes pour achever la construction et la protection contre l'érosion marine de la station d'épuration des eaux usées de Conakry.

Concernant des travaux d'assainissement du bassin de collecte de Moussoudougou, le constat est que la construction du réseau d'égout du Carrefour du même nom n'est pas intégrée dans les travaux liés au prochain aménagement dudit Carrefour dans le cadre du projet de construction de la Route Tombo-Gbessia.

Un second projet de grande importance est le « Troisième Projet de Développement Urbain » (PDU3) dont les résultats de la phase I sont jugés satisfaisants. Pour cette raison, la Guinée a obtenu l'accord de la Banque Mondiale de mettre en œuvre la phase II à partir du mois d'août 2007. A cet effet, en août 2006, elle a obtenu de l'IDA un fonds de préparation en guise d'avance sur crédit (PPF) d'un montant de 958 000 USD.

Le renforcement du processus de décentralisation a porté essentiellement sur le renforcement des capacités des acteurs à la base. A ce titre, 488 élus locaux et cadres des services déconcentrés et décentralisés ont bénéficié d'une formation sur les nouvelles dispositions relatives à l'amélioration des recettes fiscales et de leur collecte au niveau des collectivités locales. Ensuite, 322 Secrétaires communautaires et cadres des services déconcentrés ont reçu une formation sur l'utilisation de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable des collectivités tandis que 339 autres se sont familiarisés avec le manuel fiduciaire des CRD.

Suite aux élections locales du 18 décembre 2005 qui ont redessiné un nouveau paysage politique des collectivités, l'année 2006 a été, en outre, marquée par l'installation de 3210 conseillers dont 613 conseillers communaux et 2597 conseillers communautaires. Ces élus issus de différentes formations politiques manquent généralement d'expérience dans la gestion des affaires locales.

En matière de lutte contre la corruption et l'impunité, le Bureau des plaintes installé au sein de l'ANLC a reçu 33 plaintes soit 17 de plus qu'en 2005. Cet accroissement du nombre de plaintes est le résultat des actions de sensibilisation et de formation développées à tous les niveaux. Le niveau de résolution des ces différentes plaintes par l'arbitrage, la médiation, la conciliation ou par l'orientation des dossiers à la Justice est très avancé.

En ce qui concerne le projet de loi anti-corruption soumis à l'Assemblée nationale, l'Agence a participé au bouclage du processus de son amendement qui a connu la contribution de plusieurs acteurs nationaux y compris certains partenaires au développement.

En matière de justice, les Cours et Tribunaux ont pu rendre des jugements ayant un caractère définitif aussi bien en matière correctionnelle que civile et économique. En matière correctionnelle, on enregistre une légère augmentation (2 475 en 2006 contre 2 260 en 2005) ; en matière civile et économique, on assiste plutôt à une diminution (1125 en 2006 contre 2 129 en 2005).

L'une des avancées les plus remarquables en matière d'instauration de la bonne gouvernance est **la libéralisation de l'espace audiovisuel**. Quatre Radios privées ont commencé à émettre en 2006.

Comme de coutume, en 2006, la presse écrite a bénéficié de la part du gouvernement d'une subvention de 400 millions de GNF dans le cadre du renforcement de ses capacités.

Dans le cadre de la promotion du genre, les efforts pour parvenir à la parité homme/femme dans la participation et la prise de décision au sein des différentes instances politiques et administratives sont encore marginaux. Ainsi, en 2006, dans un gouvernement de 32 membres, on ne compte que 4 femmes soit une proportion de 1 contre 8. A l'Assemblée, à cette même période ne siègent que 21 femmes députées sur un total de 114. La disproportion est encore plus grande dans l'administration où on ne dénombre que 6 femmes parmi les 52 chefs des grands services. La même sous représentation de la femme est observée à la Cour Suprême qui ne compte que 3 femmes, au Conseil Economique et Social (CES) où elles ne sont que 10 sur un total de 45 membres et au Conseil National de la Communication (CNC), organisme au sein duquel ne figure aucune femme.

INTRODUCTION

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré à partir de 2000 sur une base participative impliquant tous les acteurs a été adopté par le gouvernement en janvier 2002 et approuvé, en juillet 2002, par le FMI et la Banque Mondiale. Il constitue, de ce fait, le cadre unique d'intervention de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de développement socio-économique de la Guinée : gouvernement, société civile, secteur privé et partenaires au développement.

L'objectif général de la SRP est la réduction significative et durable de la pauvreté à travers l'accroissement des revenus et l'amélioration du bien-être des populations notamment les plus vulnérables. Les objectifs spécifiques visés par le DRSP à moyen et longs termes sont les suivants:

A moyen terme (2002-2005)

- Réaliser un taux de croissance annuel moyen du PIB de 5,2% en termes réels entre 2002 et 2005;
- Porter le taux de croissance du PIB/habitant à 1,9% par an en moyenne entre 2002 et 2005.

A long terme (2010)

- Réduire l'incidence de la pauvreté monétaire, au niveau national, de 62,6% en 1994/95 à 30% en 2010, et dans les zones rurales de 82,1% à 38% durant la même période ;
- Porter le taux brut de scolarisation au niveau primaire de 56,7% en 1999/00 à 100% en 2012 et le TBS des filles de 44,3 à 100% durant la même période ;
- Réduire le taux de mortalité infantile de 98‰ en 1999 à 70‰ en 2005 et 50‰ en 2010 ;
- Augmenter le taux d'accès à l'eau potable de 49% en 1999 à 80% en 2005 et 100% en 2010.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie s'articule autour de trois (3) axes principaux qui sont:

- L'accélération de la croissance économique avec de larges opportunités de revenus pour les pauvres ;
- Le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base ;
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Le présent rapport rend compte des résultats enregistrés dans la lutte contre la pauvreté en 2006 considérée comme une année charnière entre 2005 qui marque la fin du processus de mise en œuvre du DSRP1 et 2007, année de démarrage de celui du DSRP2. Il est structuré en cinq parties:

- 1) le contexte de la mise en œuvre ;
- 2) les résultats enregistrés dans la mise en œuvre des politiques économiques ;
- 3) les résultats enregistrés dans le domaine du développement et de l'accès aux services sociaux de base ;
- 4) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ;
- 5) le suivi et l'évaluation de la mise œuvre de la SRP.

I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Le contexte de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), depuis son adoption par le gouvernement en 2002, a toujours été marqué par de graves problèmes de gouvernance aussi bien au plan politique qu'économique. Ce contexte est rendu particulièrement difficile à cause du manque de ressources nécessaires pour financer le développement.

Au plan politique, le pays continue de pâtir des conséquences de l'élection présidentielle de 2003 et des élections législatives et communautaires de décembre 2005, toutes contestées et boycottées par l'opposition et par les pays occidentaux principaux partenaires au développement. L'absence de dialogue avec les partis politiques, la société civile et le secteur privé, les difficultés de normalisation des relations avec les Institutions financières, l'accentuation des dérapages du programme économique convenu avec les partenaires ont, de ce fait, négativement influé sur le développement du pays.

En 2006, **au plan économique** et comme ce fut le cas les années précédentes, les résultats n'ont cessé de se détériorer pour atteindre des niveaux incompatibles avec les aspirations de réduction de la pauvreté et de stabilité sociale : taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,3% (nettement en dessous de l'objectif de 5% que s'est fixé la Stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2002 – 2005) ; taux d'inflation en glissement atteignant 39,1% en 2006 ; des réserves de change très faibles ; incapacité de l'Etat à honorer le service de la dette (suite à quoi de nombreux partenaires au développement (BM, BAD, FIDA, OPEP etc.) ont suspendu les décaissements effectués en faveur des projets et programmes de lutte contre la pauvreté) et enfin, aggravation sensible de la pauvreté.

En effet, aujourd'hui, il est établi que la mauvaise gestion des ressources publiques, les déficiences du cadre institutionnel, juridique et réglementaire limitent fortement le développement économique du pays. A cela, s'ajoutent la difficulté de mobilisation des investissements privés et la faiblesse des infrastructures de base, autant de facteurs qui empêchent la croissance et la modernisation de l'économie. Le ralentissement de l'aide extérieure consécutif au déficit démocratique n'a pas non plus permis un développement conséquent du pays. Cette situation difficile a engendré un climat social délétère sur fond d'aggravation de la pauvreté (53,6% en 2005 contre 49,2% en 2002). Pendant ce temps, l'inflation en constante augmentation a laminé le pouvoir d'achat des ménages. Entre juin 2003 et juin 2005, les prix à la consommation ont augmenté de 40% en particulier ceux des denrées de première nécessité comme le riz qui ont été parfois multipliés par quatre (4) durant cette période. En 2006, la situation n'a guère été meilleure, au contraire, elle s'est davantage dégradée. Le prix du riz étuvé au kilogramme a été de 4013 GNF.

S'agissant des services sociaux de base (eau, électricité, transport, etc.), ils se sont également fortement dégradés, surtout au cours des quatre dernières années à cause de l'absence de financements nécessaires pour le développement et l'entretien des capacités de production. Les pénuries dans la fourniture de l'eau et de l'électricité, en particulier, continuent d'avoir de

sérieuses conséquences sur le développement des activités des PME/PMI empêchant toute création significative de richesse et d'emplois.

L'insuffisance des financements pour les secteurs de l'éducation et de la santé se traduit par les difficultés de plus en plus nombreuses pour les populations d'accéder à ces services. Si la crise actuelle devait se prolonger, il est à craindre que la réalisation des OMD et des objectifs de réduction de la pauvreté ne soit qu'un vœu pieux. Il sera difficile alors de cerner l'ampleur des conséquences que cela pourrait produire sur la paix sociale dans le pays.

L'instabilité sous-régionale, ces dernières années, a contribué à freiner le développement de la Guinée qui, victime des guerres du Libéria, de Sierra Leone et de Guinée Bissau a vu arriver sur son territoire des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées. Le poids de ces conflits s'est traduit soit en dépenses sécuritaires importantes pour préserver les frontières du pays soit en dépenses humanitaires pour venir en aide aux personnes victimes de ces situations désastreuses. Aujourd'hui, bien que la situation d'ensemble se soit apaisée et que l'on assiste au retour d'un nombre important de réfugiés dans leurs pays d'origine, le gouvernement et la communauté humanitaire ont toujours du mal à définir des stratégies d'assistance appropriées dans le cadre d'un développement durable prenant en compte le contexte socio-économique et les sacrifices consentis pendant plus d'une décennie par les communautés hôtes.

Le contexte international de mise en œuvre de la SRP est encore, il faut bien le noter, caractérisé par :

- la fluctuation régulière des cours des principaux produits de base tel que le pétrole rendant difficile non seulement les performances économiques mais également l'atteinte des objectifs ;
- la baisse de l'Aide Publique au Développement (APD) bilatérale et multilatérale; et
- l'acuité des questions liées à la lutte contre le VIH/SIDA, à l'instauration de la bonne gouvernance, à la lutte contre la pauvreté, à la promotion du genre, à la protection de l'environnement, et à la multiplication des initiatives en faveur de l'intégration économique.

Le présent Rapport de mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté pour l'année 2006, reflète cette situation d'ensemble de l'économie guinéenne.

II. ACCELERATION DE LA CROISSANCE

Dans le cadre de l'amélioration du cadre macroéconomique en vue d'accélérer une croissance économique capable de contribuer à la réduction de la pauvreté, le gouvernement s'est fixé en 2002 un certain nombre d'objectifs à moyen terme dont les principaux sont:

- ***réaliser un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de 5,2% par an sur la période 2002-2005 pour permettre une augmentation de revenu par habitant de 1,9% par an ;***
- ***ramener l'inflation en moyenne annuelle de 7% en 2002 à 3,5% en 2005 ;***
- ***porter les réserves de change de la Banque Centrale à 6 mois d'importation en 2005***
- ***maintenir le financement du déficit budgétaire par la BCRG à 10 % des recettes de l'année précédente ;***
- ***réduire le déficit global (base engagement hors dons) de 5,4% en 2002 à 1,3% en 2005***

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie était axée sur : i) la stabilisation macroéconomique et financière (politique fiscale et budgétaire, politique monétaire et réforme du système financier), le développement des infrastructures de base (eau, électricité, transport, télécommunications) et l'appui aux secteurs porteurs de croissance.

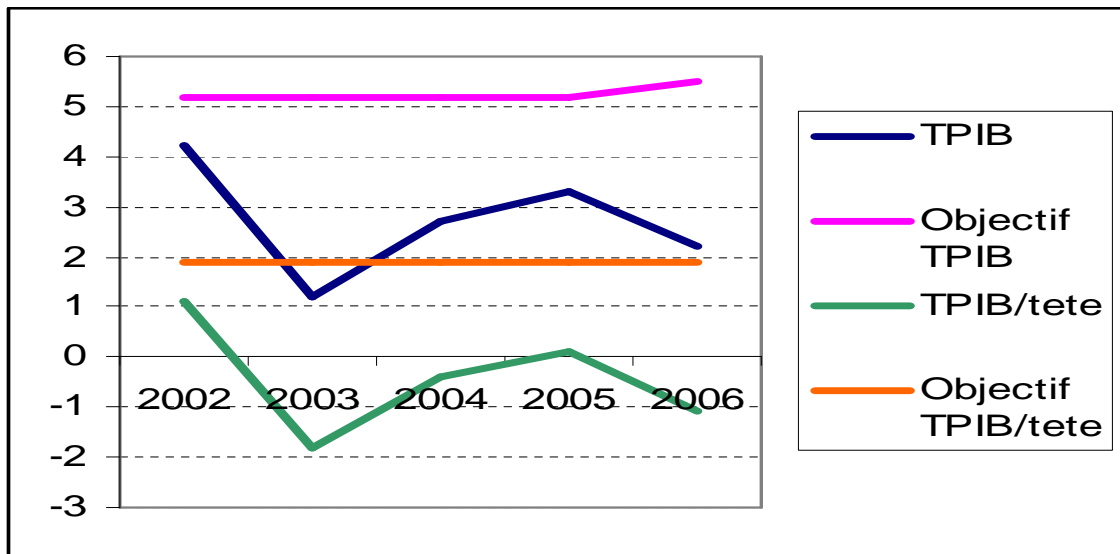
2.1. STABILISATION MACRO-ECONOMIQUE

En 2006, le cadre macroéconomique a continué à se dégrader. Les principales raisons en sont: i) la persistance d'une gestion macroéconomique inadéquate ; ii) les difficultés d'approvisionnement en eau et électricité ; iii) l'aggravation de l'inflation ; iv) la non opérationnalisation des cellules CDMT au niveau des Secteurs prioritaires (Santé, Développement rural, Infrastructures routières, Justice, Affaires sociales, Urbanisme et Habitat) ; v) les faibles performances en matière d'exécution budgétaire et de mobilisation des ressources internes ; vi) et, la diminution drastique de l'aide extérieure.

2.1.1. Amélioration de la croissance économique

Au plan national, le taux de croissance de l'économie a été de 2,2% en 2006 contre 3,3% en 2005, soit une baisse de 1,1 point. Cette détérioration résulte de la dégradation du niveau de production dans certains secteurs clés de l'économie notamment dans les secteurs secondaires. Elle s'est traduite, comme le montre le graphique 1 ci-après, par un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de 2,3% nettement inférieur au taux moyen de 5,2% fixé dans le DSRP.

Graphique 1: Evolution du taux de croissance du PIB par tête 2002-2006 (en%)



Source MP/DNP: Cadrage macroéconomique, août 2007

L'analyse des composantes du PIB par secteur montre que la baisse du taux de croissance de l'économie résulte principalement de la baisse du taux de croissance du secteur secondaire. Le taux de croissance de ce secteur s'est considérablement effondré en passant de 4,1% en 2005 à 2,2% en 2006. Quant aux deux autres secteurs (primaire et tertiaire), ils ont connu une amélioration de leur croissance, malgré les multiples crises sociales qui ont ébranlé l'économie nationale.

Le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant a été de -1,1% en 2006, largement inférieur à l'objectif de 1,9% visé. Il était de 1,1% en 2002 ; -1,8% en 2003 ; 0,1% en 2005 avant de retomber à -1,1% en 2006.

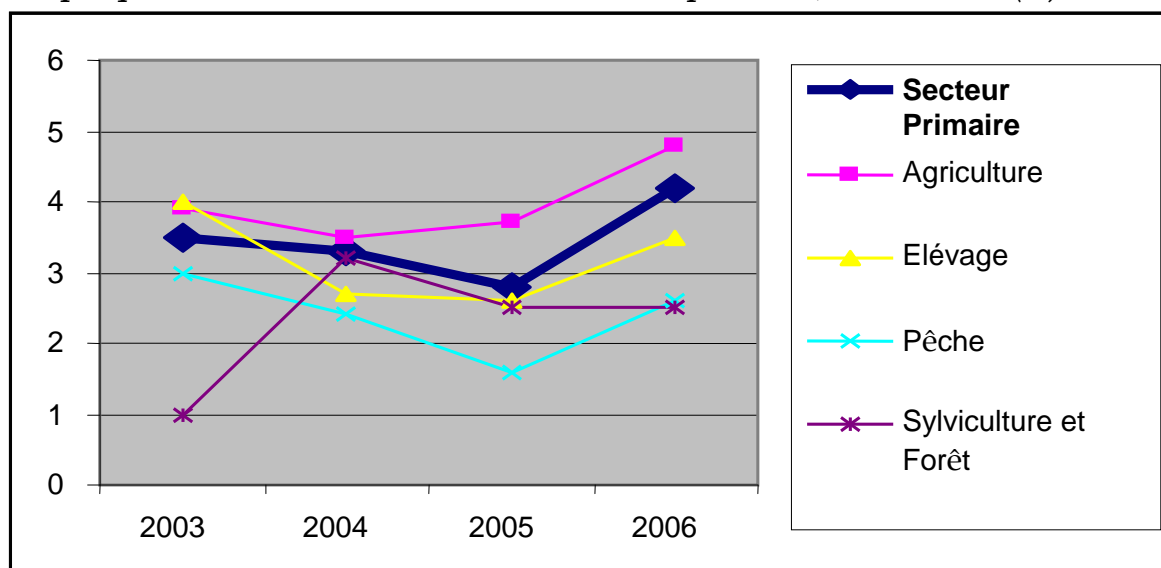
Cette contre-performance résulte du faible niveau de productivité du secteur secondaire notamment des mines, due à des difficultés liées à l'approvisionnement en électricité, eau et matériaux de construction. En effet, les sous-secteurs de l'eau et de l'électricité ont connu une chute de 50% de leur valeur en se situant à 0,5% en 2006 contre 1% en 2005.

Dans le secteur primaire

Les résultats sont encourageants comme l'indique le graphique 2 ci-dessous. En effet, le taux de croissance du PIB du secteur s'est amélioré considérablement en passant de 2,8% en 2005 à 4,2% en 2006, soit une augmentation de 1,4 point.

Cette performance est le fruit de l'amélioration enregistrée dans tous les sous-secteurs à l'exclusion du sous-secteur sylviculture et forêt. Dans le sous-secteur de l'élevage, on a enregistré, un taux de croissance de 3,5% en 2006 contre 2,6% en 2005. Dans le sous-secteur de la pêche, il est de 2,6% en 2006 contre 1,6% en 2005. L'agriculture et la chasse connaissent un taux de croissance de 4,2% en 2006 contre 3,7% en 2005 tandis que celui de la sylviculture et forêt a été constant entre 2005 et 2006.

Graphique 2: Taux de croissance du secteur primaire, 2003-2006 (%)



Source MP/DNP:cadrage macroéconomique, août-2007

Dans le secteur secondaire

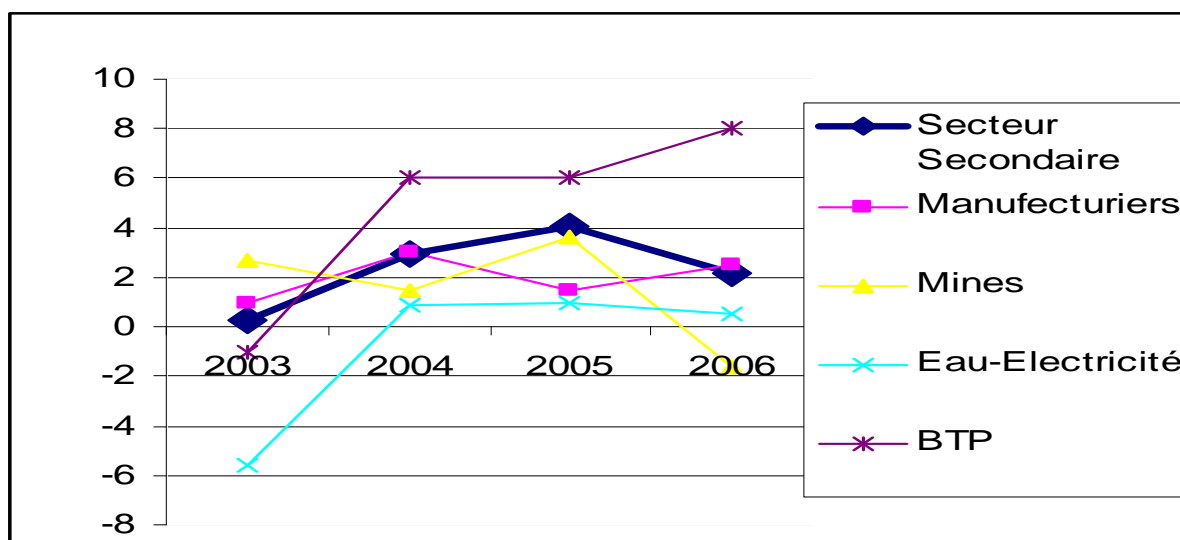
La croissance enregistrée, comme le montre le graphique 3 ci-dessous, a connu une chute importante de 4,1% en 2005 à 2,2% en 2006 ; ce, en dépit de la performance réalisée dans le secteur des bâtiments et des travaux publics et des produits manufacturiers. En effet, en dehors du sous- secteur BTP dans lequel le taux de croissance s'est fortement accru atteignant le seuil de 8% en 2006, tous les autres sous-secteurs ont connu une régression de leur taux de croissance. C'est le secteur des mines qui subit le plus cette chute avec un taux de croissance négatif de -1,6% en 2006 contre 3,6 en 2005. Pour le sous-secteur eau et électricité, le taux est de 0,50% en 2006 alors qu'en 2005 il était de 1,0%.

Il faut souligner que les difficultés récurrentes en matière d'approvisionnement en eau et en électricité ont constitué le principal goulot d'étranglement pour le développement économique et social. Ces difficultés associées à l'augmentation des coûts des produits pétroliers ont affecté considérablement le développement des initiatives privées en général et des PME/ PMI en particulier.

En outre, le manque d'électricité dans les centres urbains et périurbains a contribué à l'aggravation de la criminalité créant ainsi dans le pays, un climat malsain à la fois pour le climat des affaires que de la Sécurité sociale.

L'amélioration de l'accès des populations urbaines et périurbaines en eau et en électricité constitue une condition indispensable pour la réduction de la pauvreté.

Graphique 3: Taux de croissance du secteur secondaire, 2003-2006 (%)

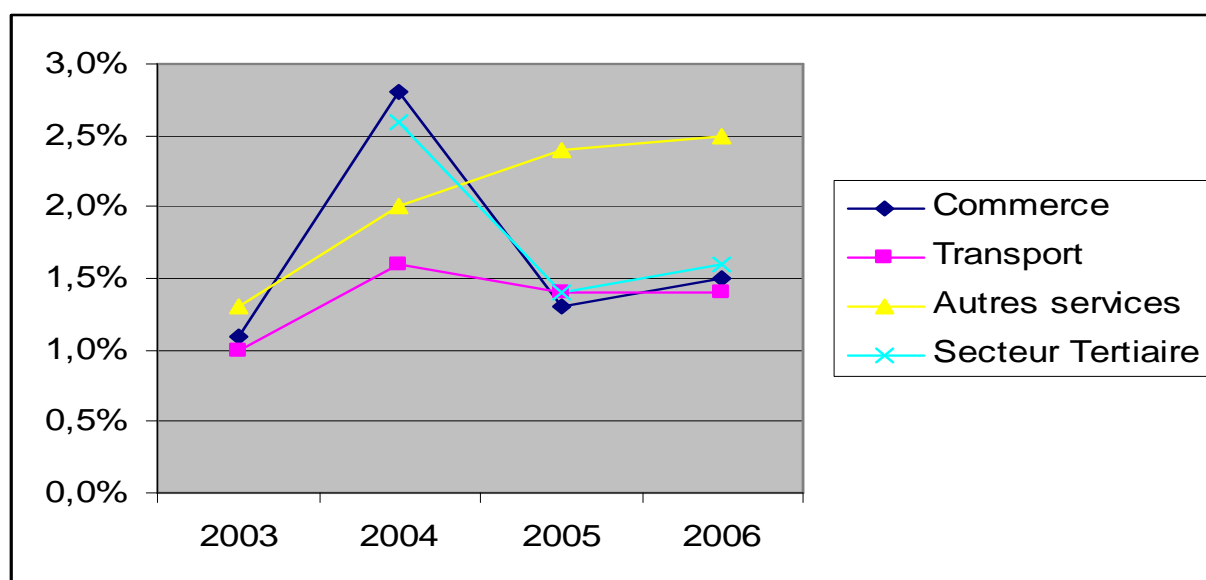


Source MP/DNP: cadrage macroéconomique, Août 2007

Dans le secteur tertiaire

Le taux de croissance du secteur a été marqué par une légère amélioration de 0,2 points en terme absolu. Il est passé de 1,4% en 2005 à 1,6% en 2006. Celui des sous-secteurs a été globalement positif : commerce ; de 1,2% en 2005 à 1,5% en 2006 ; transports, de 1,3 % en 2005 à 1,4% en 2006 ; autres services ; de 2,2 % en 2005 à 2,5 % en 2006 tandis que le sous secteur de l'administration a affiché en 2006, le même taux qu'en 2005 soit 1,0 %.

Graphique 4 : Taux de croissance du secteur tertiaire, 2003-2006 (%)



Source MP/DNP: cadrage macroéconomique, août 2007

En terme financier, le PIB se chiffre à environ 5,5 mille milliards de GNF, la contribution des secteurs se présentant comme suit : primaire (19,4% dont 13% pour l'agriculture) ; secondaire (31% dont 15,5% pour les mines) ; le secteur tertiaire (45,1%).

2.1.2. Amélioration de la politique budgétaire

En dépit des efforts entrepris en matière de gestion budgétaire imposée par le gouvernement notamment en matière de mobilisation de recettes intérieures durant la période 2005 -2006, le déficit budgétaire hors dons n'a cessé de se creuser chutant de -1,4 en 2005 à -1,8% en 2006. Cette contre performance est due au fait que les dépenses totales se sont davantage accentuées creusant ainsi le déficit budgétaire. Les recettes de l'Etat sont de l'ordre de 14,8% du PIB en 2006 contre 13,2% en 2005 soit une augmentation de 1,6 point par rapport à 2005. Les dons ont connu également une augmentation considérable de 50% environ, pour se situer à 1,5% du PIB en 2006 (voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : Évolution des finances publiques de 2003 à 2006 (en %PIB)

	2003	2004	2005	2006
RECETTES ET DONS	13,7	11,4	14,4	16,3
Recettes	10,4	10,5	13,2	14,8
Dons	3,2	1,0	0,8	1,5
dont PPTE	0,9	0,5	0,2	-
DEPENSES TOTALES	18,8	16,2	14,4	16,6
Dépenses courantes	12,8	11,4	10,3	12,4
Investissements	5,4	5,0	4,2	4,1
Service de la dette	3,4	5,4	3,4	4,0
Solde budgétaire (hors dons)	-7,9	-5,9	-1,4	-1,8

Source: MP/DNP: Données du Cadrage macro économique (MP) et du TOFE (MEF/DNB)Août 2007

Les dépenses publiques courantes se sont accrues pour avoisiner les 12,4% du PIB. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont été de 4,1% du PIB en 2006, légèrement inférieures aux dépenses d'investissement de 2005.

L'analyse des résultats enregistrés montre que les objectifs en 2006 n'ont pas été atteints. Le déficit n'a pu être limité à 0,3% du PIB ; les dépenses totales sont à la hausse (16,6%) contre un objectif de 14,5%.

2.1.3. Amélioration de la politique monétaire

Malgré les réformes engagées en matière de politique monétaire notamment dans le cadre de la stabilisation du Franc Guinéen par rapport aux principales devises étrangères, (réduction du taux de change entre le marché parallèle et le marché officiel), la détérioration des taux de change s'est accentuée.

En effet, bien qu'en baisse, en moyenne, le taux de dépréciation pondéré du Franc Guinéen a été de 46,2% en 2006 par rapport à l'Euro et au Dollar américain : (47,2% et 44,6% respectivement). Cette dépréciation a pour conséquence directe la flambée des prix des denrées de premières nécessités notamment le riz, la farine et la viande et par ricochet l'augmentation de taux d'inflation qui a atteint en glissement annuel 39,1% alors qu'il était de 29,7% en 2005. Ce qui est largement au-dessus de l'objectif de ramener le taux d'inflation à environ 3,5% en 2005.

Par ailleurs, le niveau des réserves de change continue de baisser d'année en année. De 1,1 mois d'importation en 2005, les réserves de change de la BCRG se sont situées en 2006 à 0,8 mois d'importation. L'objectif fixé dans le DSRP1 est de 6 mois.

L'absence d'aides budgétaires, le poids insoutenable du service de la dette extérieure qui est de 18,7% en 2006, la faiblesse de la production nationale expliqueraient en grande partie cette faible performance.

Tableau 2: réalisation agrégats monétaires de 2004 à 2006

	2004	2005	2006
<i>Masse Monétaire / PIB</i>	16,6	17,0	19,7
<i>Masse monétaire</i>	1484,6	2036,8	3222,1
<i>Avoirs extérieurs bruts</i>	130,3	122,2	71,0
<i>Avoirs extérieurs bruts en mois d'importation 31/12</i>	1,5	1,1	0,8
<i>Taux de dépréciation pondéré (%)</i>	21,0	60,7	46,2
<i>Taux de dépréciation GNF/EURO (%)</i>	25,6	60,8	47,2
<i>Taux de dépréciation GNF/DOLLAR (%)</i>	14,2	60,5	44,6
<i>Taux d'inflation en glissement annuel (%)</i>	27,6	29,7	39,1

Source: Cadrage macroéconomique Août 2007

Cette situation ne favorise manifestement pas la réduction de la pauvreté en Guinée à moins que des mesures urgentes ne soient prises pour corriger ces déséquilibres.

En effet, l'augmentation effrénée des prix des produits de base notamment le riz, le ciment et la farine contribue considérablement à l'effondrement du pouvoir d'achat des populations et aggrave par conséquent, l'état de pauvreté de la population. A preuve, la baisse du taux de croissance par tête d'habitant qui a chuté de 0,1% en 2005 à -1,1% en 2006.

L'EIBEP réalisée en 2002/2003, qui a permis d'obtenir des données récentes sur la pauvreté, établit que la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 49,2% en 2002 à 53,6% en 2005 soit une aggravation de 4,4% en quatre années.

En conclusion, il convient de souligner que la lutte contre la pauvreté passe nécessairement par la mise en place d'une politique monétaire restrictive permettant de juguler le plus rapidement possible l'inflation dont l'incidence est plus nocive que la guerre car, elle frappe de plein fouet et instantanément l'économie de manière transversale.

2.1.4. Les secteurs prioritaires dans le Budget de l'Etat

Le tableau 3 ci-dessus indique les ressources qui ont été allouées aux secteurs prioritaires entre 2003 et 2006.

Tableau 3: Dépenses d'investissement des secteurs prioritaires de 2003 à 2006 (%)

Secteurs	2003	2004	2005	2006
<i>Agriculture, Forêt et Elevage</i>	24,7	20,0	20,4	14,9
<i>Pêche et Aquaculture</i>	2,3	1,8	3,5	2,0
<i>Travaux Publics</i>	6,8	17,0	9,9	8,7
<i>Urbanisme et Habitat</i>	4,2	25,3	4,5	5,9
<i>Santé Publique</i>	3,4	1,7	5,6	5,6
<i>Education</i>	6,6	5,8	13,5	14,7
<i>Affaires sociales</i>	1,0	1,5	1,5	1,0
Total	49,1	73,0	58,6	52,9

Source: Cadrage macro- économique, Août 2007

Il ressort de l'analyse de ce tableau que la part des secteurs prioritaires dans les dépenses d'investissement en BND a continué de baisser en 2006 pour se situer à 52,9%, soit une diminution de 5,7 points. Toutefois, cette tendance globale à la baisse ne touche pas les secteurs sociaux en particulier l'Education. En effet, la part de ce secteur est passée de 13,5% en 2005 à 14,7% en 2006 alors que celle de la Santé est restée constante durant la même période. L'approche budget programme dans l'allocation des ressources, introduite en 2005, devrait être expérimentée dans un certain nombre de Départements dont les Ministères de l'Education et de la Santé.

Cette approche qui privilégie la budgétisation par programme et l'affectation des ressources en fonction des objectifs et missions dans une optique triennale aurait permis de mieux articuler les budgets de ces secteurs avec les priorités du DSRP2 telles que mentionnées dans le budget de l'Etat.

Pour les autres secteurs prioritaires, à l'exception du secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat, on constate une baisse sensible de leur part dans le budget d'investissement. Cette situation est principalement due au dysfonctionnement des CDMT dans ces secteurs où on assiste à une querelle de leadership entre les gestionnaires des CDMT et les responsables des Services administratifs et financiers.

Dorénavant, pour mieux prendre en compte les préoccupations des secteurs prioritaires dans le Budget de l'Etat, les mesures suivantes doivent être prises: i) résolution du problème de leadership dans les secteurs ; ii) accélération du

processus de déconcentration budgétaire ; iii) mise en place d'un personnel compétent au niveau des secteurs prioritaires ; iv) élargissement des expériences réussies au niveau de la Santé et de l'Education aux autres secteurs

La mise en œuvre du Programme Minimum d'Urgence pour faire face aux demandes sociales, l'articulation du Budget de l'Etat avec les préoccupations des secteurs prioritaires, sont de nature à contribuer à la réduction de la pauvreté.

Contrairement à 2005, les mesures prises par le gouvernement n'ont pas permis la stabilisation macro-économique. Cet échec est tributaire de la non conclusion du Programme formel entre le gouvernement et le FMI dont la finalité était l'amélioration de la situation économique. Les rigueurs budgétaires adoptées en 2005 n'ont pas connu un suivi conséquent en 2006.

Le gouvernement conscient de l'enjeu des défis à relever s'engage pour les années à venir à prendre les mesures suivantes :

- Le renforcement des réformes dans le secteur des Entreprises publiques notamment dans le secteur de l'eau, de l'électricité, et des télécommunications ;
- le renforcement de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption ;
- le développement des capacités institutionnelles et humaines des structures chargées du contrôle et de l'audit ; et
- le développement des infrastructures économiques et sociales
- la mise en place d'un budget de rigueur accompagné par une politique monétaire restrictive.

2.1.5. Cadre macro-économique à moyen terme (2007-2010)

L'analyse du tableau 4 indique que dans les années à venir, les principaux objectifs macroéconomiques poursuivis par le gouvernement seront les suivants:

- porter le taux de croissance du PIB en termes réels à 5,3% en moyenne pour permettre une augmentation du revenu par habitant de 1,9% par an ;
- réduire l'inflation en moyenne annuelle de 34,7% en 2006 à 3% en 2010 ;
- réaliser une pression fiscale de plus de 16% en 2010 ;
- maintenir le déficit budgétaire base engagement hors dons en moyenne sur la période à un niveau inférieur à 4%;
- porter chaque année, à partir de 2008, le niveau des réserves de change brutes à l'équivalent de 3 mois d'importation.

Tableau 4 : Principaux objectifs macroéconomiques (2007-2010)

	2006	2007	2008	2009	2010
PIB	2,2%	1,5%	4,9%	5,3%	5,6%
PIB par tête	-1,1%	-1,7%	1,6%	2,0%	2,3%
Taux d'inflation (en glisse.)	39,1%	15,0%	10,0%	5,5%	3,0%
Taux d'inflation (en moyenne annuelle)	34,7%	23,2%	13,1%	7,6%	4,2%
En mois d'importations de biens et services 31/12	0,8	1,0	1,4	2,5	3,0
FBCF totale (en % du PIB)	12,7%	11,5%	14,4%	15,9%	17,4%
Recettes courantes (en % du PIB)	14,8%	13,1%	14,1%	14,6%	16,0%
Dépenses courantes (en % du PIB)	12,4%	10,9%	11,7%	12,0%	12,2%
Solde dons exclus (base engagements) en % du PIB	-1,8%	-0,5%	-3,3%	-3,2%	-3,2%
Solde primaire (en % PIB)	3,8%	3,7%	2,5%	1,4%	0,9%
Service Dette (en % des export. de biens. & serv.)	18,7%	14,7%	11,1%	9,9%	9,4%
Encours de la Dette (millions USD)	3141,5	3037,3	2991,7	2952,9	2912,0
Encours de la Dette (en % du PIB)	101,1%	65,8%	65,7%	61,2%	55,6%

Source: cadrage macroéconomique août 2007

Pour atteindre les objectifs macroéconomiques à l'horizon 2010 comme indiqués ci-dessus, il est indispensable de lever les contraintes liées au développement du secteur privé considéré comme locomotive de la croissance. Ces contraintes sont principalement:

- un environnement administratif et juridique étouffant pour les initiatives d'investissement privé ;
- un déficit d'éthique du service public non propice à la promotion du secteur privé ;
- la faiblesse des infrastructures de production (routes, eau, électricité, télécommunications, etc.) et des structures d'accompagnement que sont par exemple les chambres consulaires, le patronat, les établissements publics ;
- un système financier structurellement inadéquat et quantitativement insuffisant ;
- l'accès limité à l'information et le déficit de dialogue entre l'État, le secteur privé et la société civile, et
- la nécessité de mieux articuler le Budget de l'Etat aux priorités du DSRP2.

2.2. LES SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE

2.2.1. Agriculture, Elevage –Eaux et Forêts

En matière du développement rural, les objectifs visés sont l'amélioration des conditions de vie des populations rurales ; la sécurité alimentaire par un accroissement de la productivité agricole ; la professionnalisation des petits exploitants, et l'amélioration de l'accès des acteurs du monde rural aux facteurs de production et aux circuits de commercialisation des produits.

L'objectif de sécurité alimentaire repose essentiellement sur une production suffisante en riz étant donné que cette denrée constitue la base principale de

l'alimentation des populations et donne lieu à d'importantes sorties de devises. Cet objectif repose par ailleurs, sur la diversification alimentaire pour s'affranchir du riz : manioc, maïs, fonio, mil, sorgho, igname et taro.

En 2006, les résultats des campagnes agricoles ont été mitigés comme indiqué dans le tableau ci-dessous. En effet, si les productions de riz et d'arachide ont sensiblement augmenté, les autres productions vivrières notamment le maïs et le fonio ont légèrement régressé. De 972 000 tonnes en 2005, la production de riz a été de 1108 000 tonnes en 2006. La production d'arachide a atteint 206 000 tonnes contre 183 000 tonnes en 2005, soit une augmentation à 14%. Cette augmentation de la production, résulte principalement de l'extension des surfaces cultivées et non une utilisation des semences améliorées, ou de l'intensification des transferts de technologie ou de la mécanisation, comme on peut logiquement le penser.

La production du fonio qui était de 219 000 tonnes en 2005 a décliné pour se situer à 208 000 tonnes en 2006. De même, celle du maïs a connu un léger fléchissement de 465 000 tonnes à 461 000 tonnes. Ces baisses de production résultent d'une campagne agricole marquée par la mauvaise répartition des pluies, les invasions de criquets pèlerins dans la Région Nord-Ouest et leur prolifération ainsi que celle des chenilles en Région forestière particulièrement dans les bas-fonds.

Tableau 5 : Évolution des produits agricoles de 2003-2006 (en millier de tonnes et %)

Produits	2003	2004		2005		2006	
Riz	845	900	7%	972	8%	1108	14%
Maïs	389	423	9%	465	10%	461	-0,8%
Fonio	188	199	6%	219	10%	208	-5%
Arachide coque	157	168	7%	183	9%	206	13%

Source : MAEEEF/ Discours du Ministre à l'Assemblée nationale, session 2007 et auteurs

Pour relever ce handicap, les activités du Département ont été orientées sur la poursuite de l'élaboration de la Nouvelle lettre de politique de développement agricole (NLPDA) débutée en 2005. Cette stratégie basée sur une agriculture à dominante familiale, intensive, moderne et durable privilégie les poches de productivité qui offrent des dynamiques d'une croissance accélérée.

En dépit de l'augmentation de la production du riz et de l'arachide, le pays reste dépendant des importations des produits alimentaires qui combleront 28% des besoins dont 25% pour le riz. Ce besoin toujours accru en riz est dû entre autres à la forte croissance démographique estimée à 3,1% par an, à l'augmentation de la consommation *per capita* qui a atteint en moyenne 91,5 kg, et à la non maîtrise des flux transfrontaliers des produits agricoles et des effets de spéculation sur les stocks.

La dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur en matière alimentaire consécutivement aux résultats relativement faibles enregistrés dans le domaine agricole (faiblesse du taux de croissance du PIB agricole 4,2% en 2006 contre 3,3% en 2005 nettement inférieur à l'objectif de 10% fixé dans le DSRP) a contribué à l'aggravation de la pauvreté.

En 2006, la contribution du secteur primaire dans le PIB national a été de 20,0% environ dont 13,0% au compte de l'Agriculture. Eu égard aux potentialités agricoles du pays, cette contribution devrait être améliorée par la mise en œuvre de la Nouvelle LPDA.

La production du palmier à huile et de l'hévéa a permis une monétarisation de l'agriculture en améliorant le revenu des paysans. Aujourd'hui, les populations tirent des revenus important de ce secteur grâce à l'implantation de l'Unité agro-industrielle SOGUIPAH en Guinée Forestière.

L'extension de l'implantation des agro-industries dans le reste de la Guinée Forestière et sur une partie de la Basse Guinée, serait de nature à réduire la pauvreté dans ces localités qui, il faut bien le rappeler, ont été profondément touchées par l'arrivée massive de réfugiés fuyant la guerre civile au Libéria et en Sierra Léone.

Dans le domaine des exportations, les cultures de rente, café, cacao, noix de cajou, huile de palme, sésame, noix de cola, mangue ont connu une certaine amélioration. En 2006, les recettes de l'Etat relatives à l'exportation de café se sont élevées à 22 millions de USD contre 18,9 millions USD en 2005. Celle du coton est en baisse et n'a enregistré que 0,8 million de USD durant la même période. Cette baisse est principalement liée à la crise que la filière traverse ces dernières années.

Pour un accroissement de la production agricole d'exportation, il est aujourd'hui indispensable de: i) rationaliser le cadre institutionnel afin de le rendre plus efficace ; ii) centrer les missions prioritairement sur l'appui aux Entreprises; iii) promouvoir l'investissement étranger et les exportations ; iii) améliorer la circulation et l'évacuation des produits agricoles en réduisant les tracasseries administratives.

En matière d'élevage, l'objectif de sécurité alimentaire s'est traduit par une augmentation significative du cheptel, de la production nationale de viande, de lait et d'œufs soit une croissance de 3,5% en 2006 contre 1,6% en 2005. Ce bond en avant serait le résultat de la lutte menée contre les maladies endémiques dans le cadre de la surveillance épidémiologique (alerte précoce et réaction urgente). La Guinée se place au premier rang des 32 pays africains engagés dans cette lutte.

Par ailleurs, grâce aux efforts du Programme d'appui au secteur de l'élevage (PASEL), le pays a pu éviter les nombreuses maladies aviaires et bovines constatées dans d'autres pays. En effet, aucun cas de grippe aviaire n'a été décelé ni chez les oiseaux ni chez les hommes. Toutefois, les risques d'exposition à cette maladie ne sont pas à minimiser, la Guinée se trouvant sur l'une des principales voies migratoires des oiseaux. C'est pour cette raison que

le gouvernement, à travers les Départements de l'Agriculture et de la Santé publique avec l'appui des partenaires au développement notamment la FAO, l'OMS, l'OIE et l'USAID ont pris des dispositions pour créer les capacités d'alerte précoce et de riposte en cas de déclaration de foyers.

En conclusion, l'amélioration de la contribution du secteur agricole dans l'économie nationale dépendra essentiellement de la résolution d'un certain nombre de difficultés auxquelles le secteur est confronté aussi bien sur le plan de la production que sur celui de la commercialisation des produits. Ce sont : i) l'enclavement des zones de production entraînant d'énormes difficultés d'écoulement des produits de la campagne vers les centres urbains ; ii) la faible promotion des produits guinéens à l'étranger; iii) le manque de semences sélectionnées ; iv) la faible productivité des espèces et des races locales dans le domaine de l'élevage ; v) les perturbations pluviométriques affectant considérablement les rendements; vi) la faiblesse de l'investissement étranger dans le secteur ; vii) la faiblesse de la compétitivité des produits et les difficultés d'accès aux marchés internationaux ; viii) les difficultés d'alimentation des animaux pendant la saison sèche.

2.2.2. Pêche et Aquaculture

Dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, les objectifs généraux fixés sont :

- ✓ **aménager les villages de pêcheurs (pêche maritime et continentale) ;**
- ✓ **développer une pisciculture rurale durable en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière ;**
- ✓ **pérenniser la ressource halieutique et dulcicole; et**
- ✓ **développer une industrie nationale des pêches adaptées aux normes internationales de qualité.**

Comme objectifs spécifiques, on note principalement la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'accroissement de la consommation de poisson de 13 kg/habitant/an à 17 kg/an/habitant en 2010.

Pour atteindre ces objectifs, d'intenses activités réalisées en 2006 ont permis d'améliorer le taux de croissance de ce secteur qui est passé de 1,6% en 2005 à 2,6% en 2006. Ce résultat positif est essentiellement le fruit du renforcement de la surveillance de la pêche, grâce notamment à l'introduction de nouveaux équipements et à l'amélioration de la qualité de l'assistance technique et matérielle dans le domaine de la pêche continentale et maritime.

L'impératif d'amélioration des performances du secteur de la pêche commande que soient résolument surmontées les nombreuses difficultés qui entravent son développement, à savoir : i) la faiblesse des infrastructures de pêche industrielle qui affecte l'accroissement de la valeur ajoutée sectorielle ; ii) l'insuffisance d'équipements de surveillance des pêches ; iii) l'insuffisance des structures d'accueil, de traitement et de stockage des produits de la pêche; iv) la rareté de ressources financières entravant considérablement le développement du secteur.

2.2.3. Mines et Géologie

Dans le domaine des mines, l'objectif principal est l'accélération de la croissance économique par l'exploitation du potentiel minier du pays.

Le secteur des Mines et de la Géologie reste l'un des secteurs porteurs de croissance de l'économie guinéenne. En effet, en dépit de nombreuses difficultés rencontrées durant cette année, son apport au PIB a été de 14% ; sa contribution aux recettes en devises de l'Etat de 85% ; son apport au Trésor Public à hauteur de 25% des recettes. Toutefois, son taux de croissance a régressé fortement en passant de 3,6% en 2005 à -1,6% en 2006. Ce résultat illustre l'importance des défis à relever dans le secteur.

En matière d'encadrement de l'exploitation artisanale des matières précieuses, l'on a enregistré le découpage et la distribution de 117 parcelles de 1 ha dont 21 au titre d'exonération et le renouvellement de 17 autres (voir tableau ci-dessous).

Quant au sous secteur de l'orpaillage, il continue d'être suivi et contrôlé par l'administration minière en collaboration avec les chefs coutumiers des Préfectures concernées par cette activité. Par ailleurs, en 2006, de nouvelles zones ont été découvertes en Haute Guinée (Faranah, Siguiri, Dinguiraye, Kouroussa, Mandiana) ; en Basse Guinée (Forécariah et Kindia) et en Guinée Forestière (NZérékoré).

Tableau 6: réalisations en matière de mines et géologie de 2004 à 2006

Objectifs/Indicateurs DSRP	Réalisation 2004	Réalisations 2005	Réalisations 2006
<i>Le taux de croissance du secteur par an (en %) ¹</i>	1,1%	3,6%	-1,6%
<i>Nombre de titres livrés par an</i>	<i>81 titres miniers dont 73 permis de recherche minière; 2 permis de concession et 6 permis d'autorisation de reconnaissance minière</i>	<i>248 permis recherches</i>	<i>138 titres miniers dont 120 permis de recherche minière 2 Décrets d'octroi de Concessions minières</i>

Source : Ministère des Mines et de Géologie/ rapport d'activités 2006

En matière de suivi et contrôle des activités minières, 33 demandes d'autorisation de reconnaissance géologique (ARG) ont été instruites et octroyées. Le Centre de promotion et de développement minier (CPDM) a enregistré 156 demandes de permis toutes catégories confondues ; l'examen des dossiers a abouti à l'établissement de 138 titres miniers dont 120 permis de recherche minière (PRM) et la signature de 2 Décrets de Concessions minières. Ce qui correspond à une augmentation du nombre de permis délivré de 110 points par rapport à 2005. Les droits de timbre résultant de l'octroi et du renouvellement des 138 titres émis se chiffrent à environ 276 millions de Francs Guinéens dont 206 millions ont été entièrement versés au Trésor Public, le reste correspondant à la valeur de 35 titres.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE), de nombreuses activités ont été menées en 2006. Ainsi, au titre de la collecte et de la réconciliation des données de l'année 2005, le caractère participatif et consensuel du processus a permis une implication active de chacune des trois composantes (société civile, compagnies minières et gouvernement) dans la définition, l'organisation et la supervision des tâches à réaliser conformément aux orientations de l'ITIE. En conséquence, des résultats significatifs ont été réalisés en matière de collecte et de réconciliation des paiements.

Tableau 7: Réconciliation des paiements effectués en millier USD pour l'année 2005

	Entreprises	Administrations	Écart	%
Revenus Miniers	102 428	102 423	5	0,0%
Avances	16 776	16 776	0	0,0%
Taxes minières	72 966	72 966	0	0,0%
Taxes à l'exportation	4 414	4 409	5	0,1%
Impôts sur les bénéfices	8 273	8 273	0	0,0%
Dividendes	0	0	0	
Revenus du patrimoine	14 231	14 242	-11	-0,1%
Cession d'actifs	7 000	7 000	0	0,0%
Total	123 659	123 666	-7	0,0%

Source : Rapport d'activités 2006/Ministère des Mines et de la Géologie

La collecte des flux pour l'année 2005 a montré que la réconciliation est globalement satisfaisante, à l'exception de quelques problèmes mineurs au nombre desquels on peut noter : i) les écarts entre les taux de change utilisés par l'administration et les Entreprises pour comptabiliser en Francs Guinéens les paiements effectués en US\$; ii) les décalages comptables au titre des droits de douane et la difficulté pour certaines Entreprises de les isoler correctement; iii) les difficultés pour les administrations territoriales à communiquer les informations; et iv) les difficultés dans la remontée d'informations pour certaines retenues à la source perçues par les trésoreries préfectorales.

Tableau 8: Réconciliation des paiements et revenus en millions GNF pour l'année 2005

	Entreprises	Administrations	Écart	%
Revenus Miniers	369 257	369 629	-372	-0,1%
Revenus du patrimoine	51 469	51 205	264	0,5%
Cession d'actifs	29 750	29 734	16	0,1%
Taxes sur les importations	23 303	24 639	-1 336	-5,7%
Versements locaux	4852	2958	1 894	39,0%
Total "Cœur de l'ITIE"	478 631	478 165	466	0,1%
Autres taxes sur les intrants	29 506	25 266	4 240	14,4%
Taxes sur salaires et CNSS	23 681	23 695	-14	-0,1%
Autres retenues à la source	5 825	1 571	4 254	73,0%
GrandTotal	508 137	503 431	4 706	0,9%

Source : Rapport d'activités 2006/Ministère des Mines et de la Géologie

Par ailleurs, dans la dynamique du renforcement des capacités de transparence dans la gestion des revenus miniers, la Banque Mondiale a accordé une subvention de 477 000 USD à la Guinée. A cet effet, un Projet a été conçu et une Cellule de gestion dudit projet a été mise en place.

Aussi, pour valoriser l'énorme potentiel minier, le gouvernement a commencé à promouvoir d'importants méga projets miniers dans les domaines du fer et de la filière aluminium. Ce qui nécessitera la mise en place de grosses infrastructures ferroviaires et portuaires (chemin de fer trans-guinéen, port minier en eau profonde).

Ces mégaprojets ont vocation de favoriser l'accélération de la croissance économique, la création d'emplois décents et la génération de revenus. Il est prévu d'investir près de 27 milliards USD à l'horizon 2015, ce qui devrait permettre la création de 85 100 à 102 000 emplois en phase de construction et de 23 700 à 28 230 emplois en phase d'exploitation (voir annexes).

Pour ce faire, les efforts de développement se feront suivant deux axes :

- l'intensification de l'activité minière; et
- le renforcement de la valorisation du produit minier.

Conscient de l'importance du secteur minier dans le développement économique et social du pays, le gouvernement à travers le Ministère des Mines et de la Géologie entend poursuivre les actions permettant de bâtir un environnement fiable à l'éclosion de l'industrie minière pour une meilleure gestion des revenus tirés de ce secteur.

C'est dans cette optique qu'il est envisagé : (i) d'amender la politique minière en fonction de la nouvelle donne du secteur (politique, économique et social); (ii) de réviser ou d'améliorer les Codes minier et pétrolier ainsi que leurs textes d'application; (iii) de relire ou réviser les Conventions et Accords miniers et (iv) de renforcer l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE).

2 .2.4. Tourisme et Artisanat

L'objectif fondamental est l'accélération du développement de l'artisanat par la création d'emplois productifs, en vue de leur contribution à la croissance économique, à la promotion de l'emploi, et à la mobilisation des ressources étrangères.

Dans le domaine du Tourisme, les objectifs fixés pour l'année 2006 concernaient principalement la poursuite de l'atteinte des objectifs fixés en 2005, à savoir:

- la réalisation d'un Atlas info géographique sur le Tourisme en Guinée,
- le renforcement du partenariat avec Tetarkys et Red International pour l'achèvement de la construction de campements touristiques villageois notamment à Labé et à Mali,
- la poursuite des études pour l'organisation des activités touristiques dans la baie de Sangaréah et du projet de développement touristique de Dominyah,
- le renforcement de la participation à des séminaires de formation sur le Tourisme, aux salons, foires et expositions.
- L'élaboration de textes réglementaires sur le Tourisme cynégétique et les conditions d'exercice de la profession de guide touristique,

Les principales contraintes qui entravent le développement du secteur du Tourisme et de l'Artisanat sont :

- La rareté et le coût très élevé des facteurs de production que sont l'eau et l'électricité;
- L'insuffisance de la promotion de la « Destination Guinée » à l'extérieur, suivie d'une très faible présence aux manifestations commerciales internationales (foires, expositions) ;
- Le coût élevé et peu compétitif du transport aérien en direction de la Guinée, avec une absence totale de vols charters.
- La faiblesse des investissements publics dans le cadre du désenclavement et de la viabilisation des sites touristiques ;

Ces contraintes font que peu d'opérateurs privés nationaux et/ou étrangers investissent dans le secteur.

2-3. INFRASTRUCTURES DE BASE

2.3.1. Energie et Eau

L'objectif essentiel en matière d'énergie est l'amélioration du cadre de développement économique et des conditions de vie des populations en assurant une offre énergétique accessible pour les populations.

En 2006, d'importantes activités ont été enregistrées dans le secteur notamment en matière d'électrification rurale et d'électrification des zones urbaines et périurbaines. Elles visent à assurer une fourniture d'énergie électrique fiable à toutes les populations vivant dans la capitale et les Préfectures d'ici 2015.

A ce propos, un Schéma directeur d'électrification et le montage d'un projet d'électrification de 24 localités a été élaboré en 2006. Ce Plan directeur ayant fait l'objet d'une présentation au cours d'un atelier national de validation a défini les stratégies et les actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif, à savoir :

- le renforcement et l'extension du Réseau national intégré qui permettra le regroupement de la demande et l'alimentation des gros consommateurs tels que les mines, les industries et les grands établissements publics ;
- le développement du potentiel hydroélectrique afin d'obtenir une énergie fiable avec des coûts récurrents abordables ; et
- la mise en place d'un cadre réglementaire efficace autorisant l'implication du secteur privé et la gestion rigoureuse du service public afin de rentabiliser le système.

La mise en œuvre de ce Schéma directeur couplée avec l'exploitation de nouvelles zones minières dans le cadre des mégaprojets servira de véritable levier à l'amélioration de la qualité des services électriques dans les zones urbaines et périurbaines. En effet, le problème d'électricité dans ces zones constitue l'un des véritables goulots d'étranglement pour le développement des initiatives privées notamment dans le cadre des PMI/PME. L'atteinte des objectifs énumérés ci haut passe nécessairement par la mise en place des réformes qui impliquent le secteur privé.

Au niveau de l'électrification rurale, l'objectif visé est d'assurer une fourniture d'électricité fiable à 30% des populations vivant en zone rurale.

A ce titre, deux systèmes d'alimentation ont été mis au point par le BERD:

- Le raccordement au Réseau national intégré de toutes les communautés rurales situées à proximité d'une ligne électrique de transport, en fonction de la densité de la population, du regroupement de la demande et de la distance séparant la communauté et le réseau électrique ;
- L'électrification décentralisée des petites localités isolées (50 ménages) incorporant l'installation d'une plateforme multifonctionnelle pour les usagers productifs, afin d'apporter un service permettant de satisfaire les petites localités avec des populations dispersées.

Au titre du recensement de partenaires potentiels du BERD dans l'exécution du projet, la campagne qui a débuté en 2003 s'est poursuivie en 2006. Elle a permis de recenser 22 partenaires, portant ainsi le nombre de partenaires à 200 (voir tableau 9 ci-dessous) :

Tableau 9 : Répartition des partenaires du BERD en 2006

Partenaires	Nombre	%
Bureaux d'études (dont 4 de l'extérieur)	31	15,5
Fournisseurs/installateurs d'équipement d'ERD dont 5 de l'extérieur	46	23,0
Entreprises de construction Génie civil	53	26,5
Entreprises de construction métallique et chaudronnerie	5	2,5
Opérateurs privés de l'ERD	12	6,0
Candidats opérateurs privés d'ERD	48	24,0
ONG de prestations diverses	5	2,5
Total	200	100

Source : Compte rendu des activités janvier - décembre 2006/BERD/MHE

L'analyse de ce tableau 9 montre que les Entreprises de construction Génie civil (26,5%) ; candidats opérateurs privés d'ERD (24%) ; fournisseurs/installateurs d'équipement d'ERD (23%) sont les principaux partenaires en terme d'effectif.

L'implication du secteur privé dans ce domaine sensible permettrait à long terme de réduire les problèmes liés au financement de l'électrification rurale.

Au titre de l'appui aux candidats opérateurs : les principales activités concernent le lancement des activités d'appui à la réalisation de projets portés par les opérateurs privés avec la préparation des dossiers de financement et de concession des premiers Projets d'initiative privée (PIP). Ainsi, l'année 2006 a connu l'instruction des dossiers de financement de six (6) PIP et l'élaboration du dossier de demande de concession et de financement d'un septième PIP. Par ailleurs, les études relatives aux deux premiers projets hydroélectriques à Bofossou (Macenta) et photovoltaïques à Bindi (Dalaba) ont été également initiées.

Au niveau de la communication avec les acteurs, les activités ont porté sur : i) la campagne de promotion du lancement des projets pilotes ; ii) la campagne de simulation de l'offre ; iii) la campagne de promotion de l'ERD et ; iv) la production de documents de présentation.

S'agissant du renforcement des capacités, les activités concernent aussi bien les partenaires que les agents du BERD. Dans le premier volet, le BERD a animé une formation à la pico- hydroélectricité auprès de 13 bureaux d'études recensés. Au niveau interne, le BERD a bénéficié de l'assistance technique d'un Consultant pour la formation des agents sur le thème « système d'information géographique et base de données ».

Les efforts fournis par le gouvernement en matière d'électrification commencent à porter leurs fruits. En effet, l'électrification de Timbi Touni et Donghol Touma dans la Préfecture de Pita, de Tougnifily dans Boffa, Saraya dans Kouroussa, Banankoro dans Kérouané, Koumbia dans Gaoual, Gouécké dans Nzérékoré et la Sous-préfecture de Maréla dans Faranah, sur financement privé, suscite de l'espoir pour l'amélioration de la desserte en électricité en milieu rural. Dans les jours à venir d'autres zones rurales notamment Dogomet dans Dabola, Kolaboui dans Boké, Bankalan dans Kankan, Koundian dans Mandiana, Dounet dans Mamou et Kpao dans N'Zérékoré et une dizaine d'autres seront desservies conformément à leur situation en cours d'études avec le BERD.

Dans le sous-secteur de l'eau, l'objectif poursuivi vise l'amélioration des conditions de vie et la compétitivité de l'économie, en assurant une offre d'eau suffisante, de qualité et à un coût accessible.

Deux services opèrent dans ce domaine, le Service national d'aménagement des points d'eau (SNAPE) dont la mission est l'approvisionnement en eau potable des populations en milieu rural, et la Société des Eaux de Guinée (SEG) chargée d'approvisionner en eau potable les populations en milieu urbain.

La SEG a mis en œuvre de nombreux projets d'adduction d'eau afin de répondre aux besoins des populations.

Ainsi, le gouvernement, avec l'appui technique et financier de la Coopération japonaise (JICA) a mis en œuvre le projet d'accroissement de la capacité de production d'eau potable de la Ville de Conakry. Ce projet qui vise la réalisation de la première composante du 3^{ème} Projet eau porte sur l'augmentation de la capacité de production principale de la station de Yessoulou, comporte deux phases:

- La première phase du projet a démarré en avril 2006 et a concerné la fourniture et la pose de 7,9 Kms de tronçon complémentaire de la conduite d'eau brute d'une longueur totale de 47 Kms allant des chutes de Débéle au site de Yessoulou à Kouria. La fin de cette phase est prévue en 2007
- La Convention de financement de la seconde phase du projet a été signée en juillet 2006 ; elle prévoit la réalisation d'une troisième station de traitement d'eau de 450 litres par seconde de capacité, la fourniture et la pose de 3,5km de tronçon complémentaire de la conduite de l'eau traitée d'une longueur totale de 27 Kms allant de Yessoulou à Conakry.

La fin des travaux est prévue en 2008 et permettra la fourniture d'un volume additionnel de 45 000 M³ par jour d'eau potable à la Ville de Conakry.

Vu la gravité du manque d'eau dans la Ville de Conakry, et tenant compte du délai relativement long pour la fin des travaux du projet financé par la JICA, le gouvernement a poursuivi en 2006, les efforts amorcés dans le cadre du programme d'urgence en matière de desserte en eau potable. L'objectif recherché est de poursuivre l'amélioration de la production d'eau potable pour Conakry, et d'engager rapidement les mesures d'amélioration de la gestion technique et commerciale du secteur.

C'est dans cette optique que le programme intérimaire de renforcement de la desserte de Conakry (PIRDEC) a été élaboré et financé par le BND avec une participation de la JICA. Il porte sur :

- la réalisation de 12 forages au pied du Mont Kakoulima ;
- la réalisation de 2 forages à Kaporo et/ou à Kobaya ;
- l'équipement et le raccordement de ces forages au réseau d'alimentation de Conakry ;
- l'étude et la réalisation de forages à pompes manuelles dans les quartiers situés en hauteur à Conakry.

La réalisation de ce programme permettra de produire un volume additionnel d'environ 20 000 m³/jour en saison pluvieuse et 12 000 m³/jour en étiage. Ceci portera à 32 000 m³/jour l'impact global des actions intérimaires engagées avant la fin des travaux du projet de la JICA prévue en juin 2008.

L'amélioration de la production d'eau dans la Ville de Conakry aura un impact considérable sur la réduction de la pauvreté, en ce sens que les productions prévisionnelles cumulées seront nettement suffisantes pour couvrir les besoins des populations jusqu'en 2008. Toutefois, des mesures doivent être entreprises pour accroître la production au-delà des capacités envisagées à fin 2008, parce que dès 2009 le déficit atteindrait au moins 20 000 m³/jour. Ce déficit pourrait être dû à un facteur démographique (taux de croissance démographique de la ville de Conakry estimé à 6,6%²) engendrerait une augmentation de la consommation en eau potable.

Il faut noter par ailleurs, qu'en 2006, de nombreuses autres activités ont été réalisées pour améliorer la desserte en eau potable en milieu urbain.

Il s'agit entre autres de :

- la mobilisation des ressources propres de l'Etat pour financer le PIRDEC dans le but d'améliorer la desserte pendant l'étiage 2006/2007 ;
- la réduction de charges de fonctionnement de la SEG et la qualification de la gestion avec l'ouverture du bilan de la SEG avant fin 2006 ;
- la sensibilisation des consommateurs pour un comportement citoyen en payant leurs factures ; accompagnées de la collaboration effective des forces de sécurité et de la justice pour renforcer la lutte contre la fraude ;
- le renforcement de la gestion commerciale avec la poursuite des activités du PACT et du PRR ;
- l'adoption par l'Etat d'un système d'ajustement tarifaire transparent couvrant ses charges d'exploitation ;
- l'octroi de subventions d'équilibre à la SEG pour lui permettre de faire face au service de la dette ou la substitution de l'Etat à la SEG pour prendre en charge le service de la dette ;
- le suivi par un Comité interministériel de l'exécution de tous les projets en cours et des mesures de redressement citées plus haut. Ce Comité a l'obligation de remise au gouvernement des rapports périodiques avec des recommandations spécifiques pour lever les handicaps.

² Voir Document de Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (DSRRP) de la Ville de Conakry

Pour redresser durablement le secteur, le gouvernement compte entreprendre des mesures à court, moyen et long termes. Pour la période 2007-2008, il s'agira de:

- la réforme institutionnelle du secteur de l'eau en recherchant entre autres alternatives la participation au côté de l'Etat du secteur privé minier dans la mobilisation des importants investissements dont le secteur a besoin ainsi que l'ouverture aux professionnels de l'exploitation technique et commerciale des installations ;
- la définition d'une nouvelle politique tarifaire ainsi que la mise en place d'un organe de régulation qu'il est possible de mutualiser avec le secteur de l'énergie pour des raisons d'économie et d'efficacité ;
- la recherche de financement pour les projets Aménagement en Eau Potable (AEP) des villes non encore équipées (Lélouma, Koumbia, Tougué, Beyla, Yomou, Lola) ou à réhabiliter en totalité (Fria) ;
- la préparation d'un plan directeur d'approvisionnement de Conakry et des villes de l'intérieur du pays jusqu'en 2025 ;
- la préparation d'un projet AEP à Conakry jusqu'en 2015 ;
- la préparation d'un programme de réhabilitation des installations et de promotion de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement semi collectif dans les villes de l'intérieur du pays.

La mise en œuvre de ces nouvelles mesures devrait permettre d'améliorer l'approvisionnement des populations en eau potable.

Par ailleurs, on retiendra que si tous les projets et programmes entrepris dans le cadre de l'amélioration de la desserte des Villes en eau potable en 2006 sont réalisés convenablement et dans les délais prévus, il y a de forte chance que les OMD relatifs à ce sous secteur soient atteints.

2.3.2. Transports et Travaux Publics

L'objectif général du secteur des Transports et Travaux Publics est l'amélioration de la mobilité des populations, des biens et services.

En 2006, le trafic passager a régressé de 10% par rapport à 2005. Le nombre de passagers transportés a été de 245 282 en 2006 contre 249 217 en 2005. En matière de fret, l'on a enregistré une augmentation de 28% environ par rapport à 2005, soit 4 875 201 Kg. En outre, le trafic poste s'est accru en 2006 par rapport à 2005. Il a été de 1 740 745 kg en 2006 contre 71 309kgs en 2005 soit un taux d'accroissement de 95,9% (voir tableau ci-dessous).

Tableau 10 : Evolution des trafics internationaux entre 2003 et 2006

Années Trafics	2003	2004	2005	2006
Passagers	267 823	266 501	249 217	245 282
Fret (kg)	3 890 586	4 377 701	3 512 035	4 875 201
Poste (kg)	79 522	93 661	71 309	1 740 745
Aéronefs	9 892	8 365	6 690	5 838

Rapport d'activités 2006, Ministère des Transports

En matière financière, le taux d'exécution des dépenses a été de 75% contre 78 % enregistré en 2005. Les recettes, quant à elles, ont connu une régression en se situant à 60% en 2006 contre 92,5% en 2005.

Ces résultats ne reflètent pas les efforts du gouvernement qui, pour améliorer l'offre dans le secteur des Transports a procédé, entre autres, à : i) la signature de quarante (40) accords aériens entre la Guinée et différents Etats ; ii) l'enregistrement de 333 demandes d'autorisation de survols du territoire guinéen et d'atterrissages d'aéronefs à l'Aéroport de Conakry contre 320 en 2005 ; iii) au renouvellement de quatre (4) autorisations temporaires d'exploitation des aéronefs non immatriculés en Guinée; iv) au renouvellement de cinq (05) certificats de navigabilité pour les aéronefs ; v) la délivrance de trois (03) permis d'exploitation.

A cela, s'ajoute l'inauguration du Centre des opérations d'urgence (CDOU) à l'Aéroport de Conakry dans le cadre de la supervision de la sûreté et de la sécurité du transport aérien. Financé par la Coopération française, ce Centre a pour mission de gérer les situations d'urgence en cas de catastrophe.

Par ailleurs, dans le cadre du Projet régional de renforcement de la sécurité et de la sûreté du transport aérien en Afrique de l'Ouest et du Centre initié avec la Banque Mondiale, la Guinée a bénéficié d'un don de 7,1 millions de Dollars US. L'Accord de financement a été signé en août 2006.

2.3.3. Télécommunications

L'objectif global est d'offrir des services de postes et télécommunications suffisants, de qualité et à des prix compétitifs.

En matière de télécommunications, les principales réalisations en 2006 se situent dans le cadre de l'extension du réseau téléphonique au niveau national. En effet, l'octroi de la quatrième licence à la Société Investcom, dénommée Areeba-Guinée, a permis l'amélioration de la couverture téléphonique dans le pays. Soumise à l'obligation de couvrir l'intégralité du territoire à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention telle que stipulée en son article 24, la Société Areeba a pu couvrir une vingtaine de Préfectures et grandes agglomérations. Par ailleurs, le nombre de villes desservies par le réseau GSM, passe de 21 villes à 28 villes sur un total de 33 pour les services de Sotelgui (voir tableau ci-dessous).

A la faveur de l'entrée de Areeba en Guinée, il convient de souligner que le paysage téléphonique a connu une mutation profonde. Le jeu de la concurrence aidant, les deux autres opérateurs, Intercel et Spacetel, qui ne couvraient que la ville de Conakry ont également étendue leur couverture.

Tableau 11: Télécommunications: réalisations 2002-2006

	2004	2005	2006
<i>Télédensité fixe</i>	0,8		0,5
<i>Télédensité mobile</i>			4,2
<i>Nombre de villes couvertes par GSM par Sotelgui</i>	21	22	28
<i>Nombre de villes couvertes par GSM autres Société</i>		1	22

Source: Direction Nationale des Télécommunications

L'exécution de cet important programme a permis d'améliorer les indicateurs téléphoniques et, réduits les nombreuses difficultés liées à l'accès aux services de télécommunications. En effet, le coût lié à l'acquisition d'une puce a chuté de 800 000 GNF en 2005 à 74 000 GNF pour un abonnement Sotelgui, et de 200 000 GNF en mars 2006 à 100 000 GNF en décembre 2006 pour un abonnement Investcom (Areeba).

En dépit des progrès réels réalisés en matière de couverture téléphonique, il convient de ne pas tomber dans le triomphalisme parce que des défis importants restent à lever notamment au plan de l'amélioration de la qualité des services fournis par tous les opérateurs et de la tarification (le coût de la communication reste encore élevé par rapport aux avoirs modestes des Guinéens), sans oublier l'amélioration de l'interconnexion des différents réseaux notamment entre Sotelgui et Investcom (Areeba).

L'amélioration de l'accès à des services téléphoniques performants requiert aujourd'hui nécessairement la mise en place de l'Autorité de régulation des Postes et Télécommunications (ARPT), qui devra veiller à l'effectivité de l'interconnexion entre différents opérateurs.

2-4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

S'il est établi que depuis 1994 un Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) existe et vise l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques de développement économique et social du pays, il faut cependant reconnaître, qu'à ce jour, les effets positifs sont peu visibles sur la protection de l'environnement. La raison principale est que ce Plan n'a que partiellement été mis en œuvre. Son actualisation apparaît nécessaire notamment à travers la mise en place d'une Stratégie nationale de développement durable (SNND). Au plan de la protection de l'environnement, l'Indice de performance environnementale (IPE) place la Guinée au 113^{ème} rang sur 133 pays, ce qui indique une haute vulnérabilité et des capacités limitées pour l'investissement dans l'infrastructure environnementale, le contrôle efficace et la gestion systématique de l'environnement.

Aujourd'hui encore, les feux de brousse, les défrichements, la culture itinérante sur brûlis sont des pratiques courantes qui entraînent une érosion des sols et accroît le ruissellement suite à une altération des sols. Ces mêmes pratiques auxquelles s'ajoute le surpâturage constituent une menace de dégradation pour les forêts (13 millions d'ha) qui connaissent déjà un faible niveau d'aménagement.

Sur un plan régional, la Basse Guinée notamment dans sa partie maritime est plus exposée que les autres Régions du pays au phénomène de la dégradation de son environnement du fait de la forte concentration démographique et de l'existence d'un grand nombre d'industries). A ces industries qui ne traitent pas les rejets solides, liquides et gazeux, s'ajoutent les services et activités du port autonome de Conakry, du port minier de Kamsar et des ports de pêcheurs artisanaux qui ne disposent d'aucune installation adaptée pour le recueil des huiles usées et des résidus d'hydrocarbures. Cette situation conduit manifestement à une pollution du milieu marin.

S'agissant en particulier de Conakry, mis à part quelques cas ponctuels, l'assainissement est très peu développé, le drainage pluvial inexistant, le traitement des déchets solides absent. Ce qui pose des problèmes de pollution, d'inondation et de salubrité publique. Ces facteurs accélèrent la dégradation de l'environnement (pollution) et présentent un risque croissant pour la santé publique (maladies liées à l'insalubrité et à la qualité de l'eau).

Par ailleurs, l'artisanat et le commerce affectent l'environnement avec l'augmentation des déchets plastiques et la pollution liée au traitement non adapté des déchets dangereux.

Au plan législatif, le cadre réglementaire connaît des limites dues au manque d'application et à la faible harmonisation des textes particulièrement ceux qui traitent d'une même problématique. La coordination au niveau des nombreux intervenants (on compte, par exemple, 120 ONG opérant en faveur de l'environnement) est insuffisante. La faiblesse des capacités financières constitue un autre blocage à la promotion de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles, à la mise en œuvre des différents plans nationaux et des actions locales des CRD.

En conclusion, il apparaît que la situation environnementale du pays reste caractérisée par la dégradation continue des ressources naturelles (déforestation, érosion et dégradation des sols, pollution et assèchement des cours d'eau, perte de la biodiversité, exploitation minière...). Les structures étatiques chargées de l'environnement subissent des restructurations récurrentes occasionnant un manque de clarté sur les missions, rôles et tâches attribués entraînant confusion et parfois duplication. L'intégration actuelle de l'environnement dans un Ministère sectoriel ne favorise pas la transversalité des aspects environnementaux dans les politiques globales de développement du pays. Si les principaux domaines liés à la gestion de l'environnement sont couverts par la législation, cependant les textes réglementaires, les accords internationaux restent souvent méconnus par un grand nombre d'acteurs et l'éducation environnementale est presque inexistante. En fait peu d'attention est accordée à l'information, l'éducation et à la communication en la matière.

Dans le souci d'une meilleure protection de l'environnement, il est recommandé de:

Au plan institutionnel et législatif : (i) harmoniser et rendre cohérent le cadre institutionnel de gestion de l'environnement en clarifiant les responsabilités et tâches des différentes structures concernées ; (ii) redynamiser et rendre

opérationnelles les structures de coordination pour assurer la transversalité des aspects environnementaux et la création de synergies entre les différentes stratégies et plans d'actions ; (iii) renforcer les capacités financière et technique des services chargés des aspects environnementaux et des Communes pour leur permettre d'accomplir les missions qui leurs sont assignées ; (iv) assurer une mise en application efficace des réglementations et contrôles environnementaux existants ; (v) renforcer la pratique du Plan de gestion environnementale (PGE) et institutionnaliser la pratique de l'évaluation d'impact sur l'environnement des grands programmes/projets ; et (vi) élaborer et vulgariser les normes environnementales.

Au plan de la communication : (i) renforcer la sensibilisation et l'information de tous les acteurs sur les questions environnementales pour mieux développer la culture environnementale, modifier les comportements et former les acteurs à la prise en compte transversale de l'environnement ; (ii) vulgariser les textes législatifs environnementaux existants sous une forme simple et accessible pour faciliter leur appropriation et donc leur application par tous les acteurs.

Au plan du développement rural : (i) réduire la dégradation des sols et l'érosion par la mise en œuvre et la revitalisation des programmes de développement agricole/pastoral intégrés selon une approche éco-systémique ; (ii) réduire la dégradation de la végétation par la mise en place de mécanismes efficaces de lutte contre les feux de brousse ; (iii) Réduire la pression sur le bois énergie par des programmes d'amélioration de l'offre d'énergie domestique et des programmes de substitution de l'énergie domestique traditionnelle ; et (iv) augmenter la productivité et les revenus agricoles par le développement des bas-fonds, la diversification de l'agriculture irriguée et le développement des filières de commercialisation.

Au plan de la protection de la nature : (i) procéder à l'inventaire des ressources ligneuses existantes et déclasser les zones fortement dégradées ; (ii) procéder à l'inventaire des ressources halieutiques continentales et promouvoir leur bonne gestion ; (iii) assurer la protection des zones à haute valeur écologique par la mise en œuvre de programmes/projets spécifiques ; et (iv) favoriser la participation des populations à la gestion des aires protégées par l'approche de cogestion.

Au plan de la décentralisation : (i) généraliser l'intégration des aspects environnementaux dans les Plans locaux de développement (PLD), tout en renforçant les capacités des Communes et organes déconcentrés ; (ii) mettre en place une stratégie opérationnelle de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des actions environnementales concrètes au niveau des Communes et des collectivités ; (iii) développer la fiscalité environnementale et les mesures d'incitation positive pour favoriser une gestion durable des ressources naturelles par le secteur privé (mines, industries, plantations agro-industrielles).

Au plan du développement urbain : (i) mettre progressivement en application un système de redevance suivant le principe « pollueur=payeur » surtout les grands pollueurs (ports, industries, mines) ; (ii) assurer l'application des plans d'occupation des sols ; (iii) mobiliser les fonds nécessaires pour achever la

construction de la station d'épuration de Conakry et l'extension du réseau d'assainissement ; (iv) appuyer et renforcer les filières de recyclage des déchets prenant en compte les aspects environnementaux et la santé des travailleurs ; (v) encourager les techniques moins polluantes par des incitations financières.

Au plan du développement des infrastructures : (i) favoriser l'approche HIMO (Haute intensité de main d'œuvre) dans les programmes d'infrastructures pour lutter contre la pauvreté et ; (ii) pour créer des revenus alternatifs surtout dans les zones défavorisées.

Au plan du suivi environnemental : revitaliser le CNOSE afin de créer une base de référence et un système d'information environnemental traduisant périodiquement l'état de l'environnement et ses tendances ainsi que le degré du développement durable du pays.

2.5. IMPACTS DES POLITIQUES ECONOMIQUES SUR LA PAUVRETE

Aujourd'hui, il est évident qu'on ne peut réussir une réduction significative de la pauvreté sans une accélération de la croissance économique accompagnée d'une large distribution des fruits de cette croissance en faveur des couches les plus pauvres.

Ceci dit, il y a lieu de s'inquiéter, en ce sens que le taux de croissance a fortement régressé jetant de l'ombre sur la petite embellie de 2005. De 2,7% en 2004, le taux de croissance s'est situé à 3,3% en 2005 avant de retomber à 2,2% en 2006 pour un objectif de 5% indiqué dans le DSRP. Par ailleurs, la situation monétaire a empiré, le taux d'inflation se situant à environ 40% en glissement annuel à fin décembre 2006 laminant le pouvoir d'achat des populations. La croissance démographique s'accélère d'année en année au rythme de 3,1% par an.

Ces facteurs couplés au manque d'eau et d'électricité et les crises socioéconomiques qui en découlent compromettent à l'évidence la réduction de la pauvreté.

En effet, les estimations faites sur la pauvreté, avaient montré que celle-ci s'est aggravée dans le pays en atteignant 53,6% en 2005 alors qu'elle était de 49,2% en 2002. En se référant au coefficient d'élasticité croissance/ pauvreté calculée par la Banque Mondiale et la Direction nationale de la Statistique qui est de -1,1, on est fondé de croire que la pauvreté au lieu de diminuer a plutôt augmenté en 2006.

Par conséquent, il devient impératif d'appliquer les mesures prises dans le cadre du Programme minimum d'urgence (PMU) afin de répondre à court terme aux demandes de la population, étant entendu que la mise en œuvre du DSRP pour la période 2007-2010 devrait permettre de réduire la pauvreté et d'atteindre les OMDs.

III. DEVELOPPEMENT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'accès aux services sociaux de base vise globalement, l'accès à un système de santé équitable répondant aux besoins des populations, la lutte contre le VIH/SIDA et la prise en charge des cas de maladies ; l'éducation pour tous ; la protection et la promotion des couches les plus vulnérables de la société à savoir les femmes, les enfants, les personnes âgées et handicapées ; et à un habitat salubre et à l'eau potable.

3.1 SANTE PUBLIQUE

L'objectif est l'amélioration de l'état de santé de la population. A cet effet, les objectifs sont la lutte contre les maladies prioritaires ; l'amélioration de l'accès des pauvres aux services essentiels de santé et la lutte contre les carences nutritionnelles et la mortalité maternelle.

3.1.1 Prise en charge des malades dans les Hôpitaux

De 2005 à 2006, on note des efforts constants dans la prise en charge des affections courantes dans les hôpitaux. Qu'il s'agisse des consultations, des admissions, ou des césariennes, les indicateurs du niveau d'activités sont restés sensiblement stables comme indiqué dans le tableau 12 ci-dessus.

Tableau 12 : Prise en charge des malades dans les formations hospitalières

	2003	2004	2005	2006
Consultations	472 735	633 972	513 260	596 734
Hospitalisation	100 038	87 778	92 257	92 012
Césarienne	5 405	6 263	5 972	6 001
TOM	0,68	0,71	0,71	0,69
Ex de laboratoire	834 345	893 576	916 803	910 378

Source : Ministère de la Santé Publique

3.1.2 Lutte contre les maladies prioritaires

Activités PCIME : Dans le cadre de la lutte contre la mortalité infantile, l'année 2006 a connu la poursuite de la mise en place de la Stratégie "Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance" (PCIME). A cet effet, les activités ont porté sur l'élaboration de documents stratégiques et des manuels sur le curriculum de formation en PCIME clinique et en suivi post formation, et l'organisation d'ateliers d'orientation de la composante communautaire et la revue à mi-parcours de la PCIME

Activités de vaccination : Le renforcement du PEV de routine est devenu une constante de la politique sanitaire du pays. En 2006, un certain nombre d'activités ont été menées à ce sujet grâce à un appui logistique et financier important des donateurs et des partenaires au développement. Ces activités se résument comme suit :

- Supervision de la micro planification du PEV de routine dans les zones Unicef de Kindia, Forécariah, Matam, Ratoma, Matoto, Téliélé, Mali, Kouroussa et Dabola ;

- Supervision du PEV de routine dans les districts à faible couverture vaccinale des Préfectures de Boké, Koundara, Siguiri et Yomou,
- Réalisation de l'audit sur la qualité des données de vaccination dans les Préfectures de Boké, Lélouma, N'Zérékoré et dans la Commune de Kaloum en août 2006,
- Organisation de la 7ème Journée nationale de vaccination contre la poliomyélite couplée à la distribution de la vitamine A avec les résultats suivants : VPO 104% au 1er tour et 107% au 2ème, 102% pour la vitamine A,
- Formation de tous les agents vaccinateurs des Centres de santé du pays en gestion du PEV,
- Inventaire de la chaîne du froid dans les Préfectures de Faranah et de Kissidougou,

3.1.3 Lutte contre le paludisme

La mise en œuvre des activités planifiées dans le cadre la lutte contre le paludisme a enregistré un retard dû aux difficultés dans la mise à disposition des fonds. On note, cependant, en 2006, la mise en place et le fonctionnement de sites sentinelles pour la surveillance des indicateurs de la Stratégie "Faire reculer le paludisme" (FRP) ; la vulgarisation de la stratégie de protection par les moustiquaires imprégnées d'insecticides (MII) et la mise sur le marché des moustiquaires pré imprégnées d'insecticide à longue durée d'action ; la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées d'insecticide aux populations cibles (femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans); la formation du personnel à la politique nationale de prise en charge et à la surveillance du traitement antipaludique ; l'achat de médicaments antipaludiques pour la prise en charge des malades et de véhicules pour la supervision des activités.

3.1.4. Lutte contre la mortalité maternelle

Les efforts en matière de lutte contre la mortalité maternelle ont porté essentiellement sur l'élaboration du curriculum de formation en Soins Obstétricaux d'Urgence (SOU) ; la formation en SOU en cascade des formateurs, des prestataires, des anesthésistes et des AV, et des sages-femmes; la supervision des AV formées ; l'évaluation des MURIGA dans les 5 Préfectures couvertes par l'UNICEF ; la mise en place des mutuelles dans les Préfectures de Pita et Téliélé ; la recherche sur les contraceptifs oraux à base communautaire.

3.1.5 Lutte contre l'onchocercose

Dans l'ensemble, la plupart des villages éligibles au traitement par l'Ivermectine ont été traités : 99,8% dans les zones d'intervention spéciales (ZIS) et 98,8% dans les zones hors ZIS avec des taux de couverture thérapeutique variant de 64% à 92%.

Pour les autres maladies cécitantes, 1.556 cas de trachome, trichiasis ont été dépistés mais seulement une faible proportion soit 510 cas ont été opérés. Pour ce qui est de la cataracte, première cause de cécité dans notre pays, 365 cas ont été opérés dans les Régions et Préfectures.

3.1.6 Lutte contre le VIH/ SIDA

Le VIH/SIDA constitue sans aucun doute une grave menace pour la santé des populations mais également un sérieux problème de développement. Pour infléchir la tendance épidémiologique du VIH/SIDA, une série d'actions ont été menées, toutes axées sur la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique de lutte contre la pandémie. A ce sujet, on note:

- La poursuite de l'implantation des sites sentinelles de surveillance épidémiologique qui a permis la réalisation de la première enquête de surveillance de seconde génération qui a couvert 18 Centres de santé de Conakry, Mamou, Labé, Kankan et N'Zérékoré ;
- Le renforcement des activités de prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) par l'opérationnalisation des Centres de conseil et de dépistage volontaire (CDV) et des Centres de traitement ambulatoire (CTA) au Centre médical communal (CMC) de Matam, à l'Hôpital régional de Mamou et à l'Hôpital préfectoral de Guéckédou. ;
- La surveillance épidémiologique dans la prévention de la transmission mère - enfant (PTME) et le dépistage des cas de VIH/ SIDA. Il est à remarquer que durant les 4 mois de fonctionnement de ces PTME, 5040 consultantantes prénatales ont été suivies, 1791 tests de dépistage ont été proposés dont 1310 acceptés soit 73,14% de taux d'acceptation. Parmi les 1298 femmes revenues chercher leur résultat (soit 99%), 48 femmes sont séropositives soit 3,7%. Pour la même période, 11 enfants sont nés vivants de mères séropositives et 9 parmi eux sont suivis régulièrement à domicile ou dans un Centre de santé.
- L'amélioration de l'accès aux médicaments anti rétroviraux par la réduction très sensible du coût de traitement mensuel qui est passé de 720000 FG à 65000 FG, puis à 35000 FG à la fin de l'année. On note le suivi de 1600 malades présentement sous médicaments anti rétroviraux par un personnel formé à la dispensation de ces médicaments.
- La formation du personnel, la supervision et la dotation en équipements et médicaments des sites sentinelles ;
- L'organisation de la Journée mondiale de lutte contre le VIH/SIDA intitulée «Femmes, filles, VIH et SIDA, allez vous enfin m'écouter ? » ;
- L'extension de la couverture géographique de la prise en charge syndromique des IST dans les formations sanitaires sur la base de protocoles standard et la mise en place des centres adaptés de prise en charge des IST chez les travailleuses de sexe dans certaines Préfectures;
- L'élaboration d'un guide de contrôle de qualité de laboratoire.

3.1.7. En matière d'alimentation – nutrition

L'année 2006 a enregistré un regain d'activités au niveau de ce programme. La lutte contre la carence en iode a permis d'augmenter progressivement la disponibilité du sel iodé au niveau des ménages allant de 12% en 1999 à 68% en 2006 et de réduire la prévalence du goitre chez les enfants de 6-16 ans de 63,6% en 1994 à 26,7% en 2006.

La supplémentation en VIT A, réalisée au cours des Journées nationales de vaccination 2006, a enregistré un résultat de 102% par rapport au résultat obtenu lors de la campagne de distribution (92%).

L'allaitement maternel, part traditionnellement faible du Programme de nutrition, a connu un regain de dynamisme en 2006 avec l'attribution du label « Hôpital Amis des Bébé » à 5 Hôpitaux de l'intérieur du pays et 30 Centres de santé. Au niveau communautaire, 25 villages/districts ont été érigés en Communautés Amies des Bébé ; 25 clubs de soutien à l'allaitement maternel ont été installés.

3.1.8. Lutte contre les épidémies et autres urgences

Le renforcement de la surveillance épidémiologique et de la lutte contre les épidémies de choléra, de méningite et de fièvre jaune ont été menées sur l'ensemble du territoire national. En 2006, les Préfectures du littoral et de la Moyenne Guinée (Dalaba, Pita et Lélouma) ont été confrontées à une épidémie de choléra. Le nombre de cas notifiés est de 1516 parmi lesquels on a enregistré 117 décès soit un taux de létalité de 7,72%.

Quant à la fièvre jaune, après une accalmie de deux ans, elle est réapparue au mois de novembre 2006 dans la Préfecture de Dinguiraye avec 2 cas enregistrés sans décès. Ce qui a conduit à la réalisation d'une campagne de vaccination contre cette maladie dans les Districts sanitaires de Faranah, Dabola et Dinguiraye.

Au plan institutionnel, la carte sanitaire a été actualisée en y intégrant les structures privées formelles de manière à identifier les zones de concentration de l'offre de soins en vue d'une meilleure répartition géographique sur toute l'étendue du territoire national.

Dans le but d'aider le Ministère de la Santé Publique à mieux connaître la structure du financement public actuel et à mettre en œuvre un plan de financement réaliste, l'étude sur le cadrage financier de l'APNDS a été réalisée et validée. Elle fait apparaître que le budget moyen annuel mobilisé pour le secteur de la Santé est de l'ordre de 30 millions USD.

3.1.9 Amélioration de l'offre et de la qualité des services

Amélioration de l'offre et de la qualité des soins : Compte tenu des nouveaux impératifs liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des

objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le canevas de monitoring des hôpitaux a été révisé. En son sein, de nouveaux indicateurs ont été introduits, notamment la proportion des accouchements assistés, le taux de référence des pathologies obstétricales, la proportion d'usagers à faible revenu.

Pour améliorer la fonctionnalité des équipements et par conséquent la sécurité des malades, un manuel d'opérationnalisation de la maintenance a été élaborée avec l'appui de la GTZ. Dans le but d'accroître l'accessibilité géographique et développer la complémentarité entre les secteurs public et privé, le Ministère a accordé 10 agréments : cliniques (3), cabinets médicaux (3), cabinets de soins infirmiers (4)

L'amélioration de l'offre de soins a permis d'enregistrer la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures: le Centre national antituberculeux, le Service d'études supérieures en Ophtalmologie, le siège du Programme national de lutte contre le paludisme, trois nouveaux Postes de santé à Téliélé, Pita et Beyla et le lancement des travaux de construction du Centre international de formation et de recherche sur les cancers génitaux.

Par ailleurs, il faut noter la création et l'opérationnalisation des Centres de dépistage volontaire (CDV) et des Centres de traitement ambulatoire (CTA) des cas de VIH/ SIDA. Un Concours qualité pour 159 structures dont celles des Régions administratives de Mamou, Labé et Faranah (touchant 131 CS, 11 Hôpitaux, 12 DPS et 3 DRS), l'Hôpital préfectoral de Forécariah et l'Hôpital régional de N'Zérékoré a été organisé.

Disponibilité des médicaments : La disponibilité des médicaments, actuellement assurée par les grossistes privés et la Pharmacie centrale de Guinée (PCG), est encore insuffisante pour améliorer l'état de santé de la population. La production locale est faible et sur les huit (8) unités de production que compte le pays, une seule, "HABA GALENIQUE " à N'Zérékoré, est fonctionnelle et ce, de manière sporadique.

Accessibilité aux médicaments : L'accessibilité financière aux médicaments ne s'est pas améliorée en raison du glissement de la monnaie nationale qui a entraîné la variation à la hausse du prix du médicament.

L'accessibilité géographique des médicaments aux populations des zones défavorisées est encore insuffisante. Treize (13) Préfectures sur 33 manquent encore de pharmacies privées. Ce sont : Dubréka, Boffa, Téliélé, Dalaba, Lélouma, Koundara, Dabola, Kouroussa, Dinguiraye, Mandiana, Kérouané, Beyla,

3.2. EDUCATION

Les objectifs généraux visés en matière d'Education sont : la généralisation de l'enseignement de base ; l'amélioration de l'accès à l'éducation et de l'équité à tous les niveaux ; l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement à tous les niveaux ; et le renforcement de l'éducation non formelle favorisant les filles et les adultes des couches défavorisées.

Niveau primaire

En matière d'accès, l'objectif visé est entre autres, de rapprocher l'école de la famille (3 Km au plus entre la résidence et l'école) ; d'avoir 40 élèves par salle de classe en zone rurale, 50 en zone urbaine et un maître pour une salle de classe.

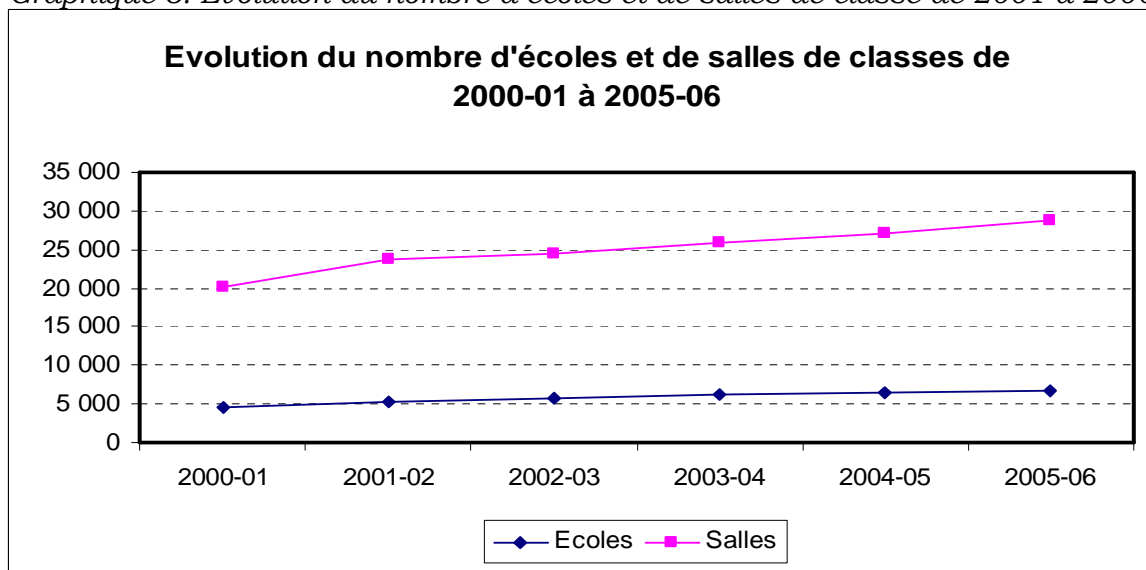
Tableau 13 : Évolution du nombre d'écoles et de salles de classe de 2000-01 à 2005-06

Années	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Ecoles	5 278	5 765	6 140	6 429	6 815
Salles	23 655	24 491	25 863	27 018	28 783

Source: Annuaire statistique sur l'enseignement primaire /MEPEC, décembre 2006

En matière d'infrastructures, comme on peut le voir à travers le tableau 13 ci-dessus, entre de 2004-05 et 2005-06, l'évolution du nombre d'écoles et par conséquent de salles de classe dans le primaire a été constante. De 6429 écoles en 2004-05 pour un total de 27 018 salles de classe on est passé à 6 815 écoles en 2005-06 pour 28 783 salles de classe. Ce qui correspond à une augmentation de 386 écoles représentant un taux d'accroissement de près de 5% sur la période. S'agissant des salles de classe, l'augmentation de 1 765 de salles de classe soit un taux d'accroissement d'environ de 7%.

Graphique 5: Évolution du nombre d'écoles et de salles de classe de 2001 à 2006



Dans ce total de 6 815 écoles, 4 905 sont publiques (71,97%) ; 1 484 privées (21,77%) et 426 communautaires (6,25%). Ainsi, grâce à la politique de la libre entreprise, le secteur privé marque de plus en plus son apport dans la construction des infrastructures scolaires plus particulièrement à Conakry (86,97%) et dans la Région administrative de Kindia (16,89 %) où les Préfectures de Coyah (58,62 %) et Dubréka (22,22%) se démarquent nettement des autres. Les Régions qui sont au dessous de la moyenne nationale se situent entre 4,71% (Faranah) et 16,89 % (Kindia). Aussi, faut-il noter que sur les 6 815 écoles au niveau national, 707 sont des écoles franco arabes (10,37%) parmi lesquelles 321 sont publiques (45,40%) ; 340 privées (48,09%) ; 46

communautaires (6,50%). Les enseignants dans ces écoles représentent 9,25% et les élèves, 9,19% des effectifs globaux au niveau national.

L'effort communautaire est également à souligner. Les écoles communautaires se développent progressivement. Et c'est à Kindia (15,64%), Boké (15,05%), et Labé (10,96 %) où elles sont le plus développées au contraire des autres Régions pour lesquelles le pourcentage varie entre 0,09% et 1,93%. La seule école communautaire de Conakry se trouve à Matoto.

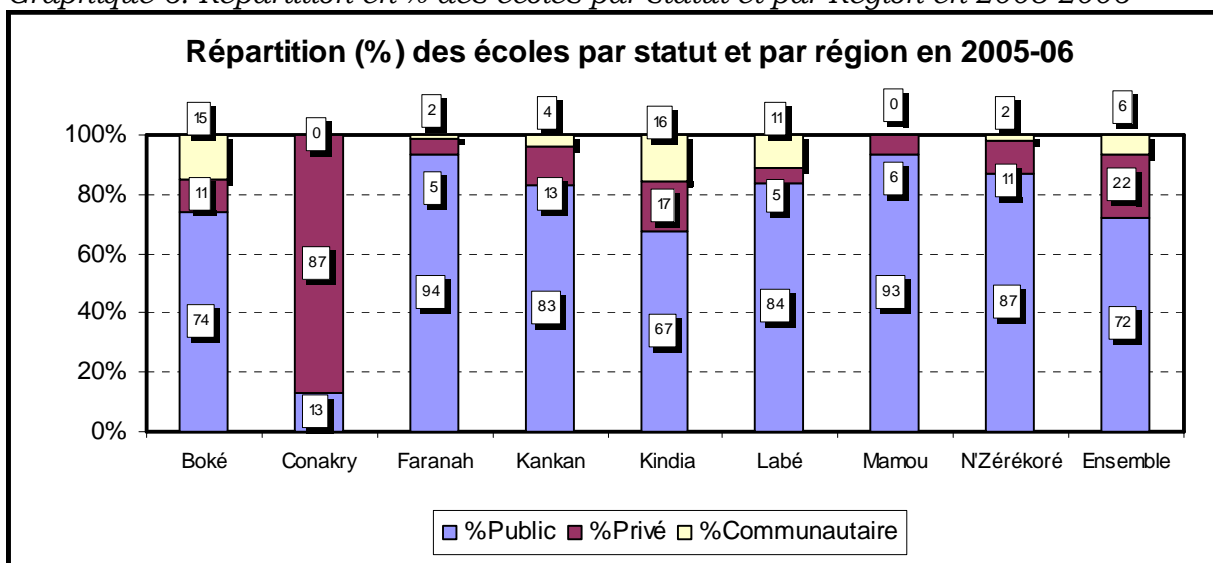
Ces écoles privées, pour un grand nombre d'entre elles, ont besoin d'être suivies au plan de l'application correcte des textes relatifs à leur création, à leur ouverture et à leur gestion pédagogique et administrative.

Au demeurant, et cela au niveau national, il est juste de relever que sur les 6 815 écoles primaires que compte le pays, seules 2 290 soit 33,60% sont à cycle complet, c'est-à-dire, possèdent les 6 niveaux (CP1- CM2) d'enseignement dont 1290 en zone urbaine (60,99%) et 1 000 en zone rurale (21,27%). Leur nombre est passé de 1 872 en 2004-05 à 2290 en 2005-06, soit une augmentation de 418 écoles à cycle complet.

Pour ce qui est des écoles à cycle incomplet (66,39%), leur nombre est de 4 525 dont 825 en zone urbaine (39%) et 3 700 en zone rurale (61%).

Les réalisations enregistrées en matière d'infrastructures ont permis la scolarisation de plus en plus d'enfants au fil des années. En 2006, on dénombre dans le primaire un effectif total de 1 527 984 élèves. Sur cet effectif, 815 346 évoluent dans les écoles à cycle complet (64,81%) dont 508 630 en zone urbaine (82,89%) et 30 6716 en zone rurale (47,59%). De l'autre côté, seuls 442 692 élèves évoluent dans les écoles à cycle incomplet (35,18%) dont 104 265 en zone urbaine (16,99%) et 33 8427 en zone rurale (52,51%). C'est dans les zones rurales des Régions de Labé (70,96%), Mamou (62,50%) et Kankan (62,05%) que l'on retrouve les pourcentages les plus élevés d'élèves dans les écoles à cycle incomplet.

Graphique 6: Répartition en % des écoles par statut et par Région en 2005-2006



Le nombre d'enseignants a évolué de façon ascendante. Le tableau 14 ci-dessous le montre bien. En effet, de 26 898 enseignants en 2004-05 le pays est passé à 28 296 en 2005-06, ce qui représente un taux d'accroissement annuel de 6% correspondant à 1398 enseignants. Cet accroissement est dû à la politique nationale de recrutement des contractuels et à la libéralisation des initiatives privées.

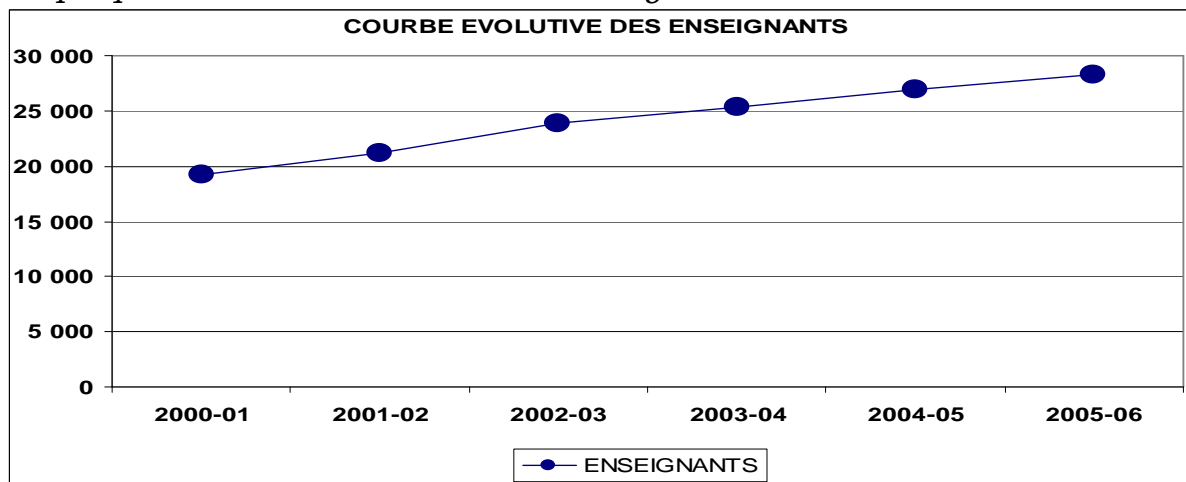
Tableau 14 : Évolution du nombre d'enseignants/ élèves et écoles de 2000/01 à 2005/06

ANNEES	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Nombre d'enseignants	19 244	21 125	23 859	25 361	26 898	28 296
Nombre d'élèves	846736	992875	1097514	1141245	1237308	1527984
Rapport élèves/enseignant	44	47	46	45	46	54

Source : Annuaire statistique sur l'enseignement primaire/MEPEC, décembre 2006

Parmi ces enseignants, 69,65% soit 19 766 évoluent au public, 28,42% soit 8 042 au privé et seulement 1,72% soit 488 au communautaire. Dans le secteur public à part Conakry (32,00%), qui est au dessous de la moyenne nationale (69,65%), les autres Régions ont des pourcentages qui varient entre 74 ,24% à Kindia et 91,72% à Faranah.

Graphique 7: Evolution du nombre d'enseignants 2001-2006



Quant au secteur privé, Conakry (67,70%) se démarque nettement des autres Régions, suivi de Kindia (21,41%), Kankan (17,00%) et Boké (14,62%). Le reste des Régions oscille entre 7,66% à Faranah et 12,87% à N'Zérékoré.

Dans les écoles communautaires, le pourcentage des enseignants est très faible au niveau national (1,72%). Le pourcentage le plus élevé est enregistré à Boké (4,56%), suivi de Kindia (4,33%) et Labé (4,10%) et le plus faible à Conakry (0,05%)

Tableau 15 : Répartition des enseignants selon le statut de l'école en 2005-06

Régions	Public		Privé		Communautaire		TOTAL
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
Boké	2 001	80,81	362	14,62	113	04,56	2 476
Conakry	2 425	32,00	5 139	67,70	4	0,05	7 576
Faranah	1 950	91,72	163	07,66	13	0,61	2 126
Kankan	2 329	81,31	487	17,00	48	01,67	2 864
Kindia	3 099	74,24	894	21,41	181	04,33	4 174
Labé	2 061	88,18	196	08,38	96	04,10	2 337
Mamou	1 891	90,13	204	09,72	3	0,14	2 098
N'Zérékoré	4 010	86,47	597	12,87	30	0,64	4 637
Ensemble	1 9 766	69,65	8 042	28,42	488	1,72	28 296

Source : Annuaire statistique sur l'enseignement primaire/MEPEC, décembre 2006

En termes de demande, en observant le tableau 16 ci-après, on constate que le taux brut de scolarisation (TBS) selon le genre, est passé de 77% en 2004 /05 à 78 % en 2005-06, soit un accroissement de 1 point. Le TBS des filles a connu pour la même période une augmentation de 2 points et celui des garçons de 1 point. L'écart entre le TBS des filles et celui des garçons qui était de 18 points en 2004/05 a diminué pour se situer à 17 points en 2005/06. Ce qui dénote un effort conséquent de scolarisation de la jeune fille pendant la période considérée.

Tableau 16 : Évolution du taux brut de scolarisation (TBS) par genre de 2001/02 à 2005/06

ELEVES	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06
Filles	59 %	63 %	66 %	68 %	70%
Garçons	82 %	84 %	86 %	86 %	87 %
ENSEMBLE	70 %	73 %	76 %	77 %	78%

Source : Annuaire statistique sur l'enseignement primaire/MEPEC, décembre 2006

Vu sous l'angle de la zone, le TBS des enfants au primaire est plus élevé en milieu urbain (111%) qu'en milieu rural (60%) en 2005/2006. Cette faiblesse s'expliquerait par le mouvement migratoire des élèves vers les zones urbaines.

Au niveau régional, le TBS le plus élevé est enregistré à Conakry (124%) suivi de Faranah (82 %) et le plus faible a été observé à Kankan (62 %). Le tableau 17 ci-après montre que le TBS des filles est toujours inférieur à celui des garçons (86 % pour les garçons contre 70 % pour les filles) à l'exception de Conakry (127 % pour les garçons contre 120 % pour les filles). La zone rurale est nettement en deçà de la zone urbaine (60% contre 111%). Des efforts sont encore à fournir pour réduire cet écart.

Tableau 17: Taux brut de scolarisation (TBS) des enfants de 7 à 12 ans par genre, zone et région en 2005/06

Région	Total	Filles	Garçons	Milieu urbain	Milieu rural
Boké	69%	61%	77%	102%	61%
Conakry	124%	120%	127%	124%	ND
Faranah	82%	70%	93%	105%	72%
Kankan	62%	53%	71%	118%	48%
Kindia	73%	63%	83%	116%	61%
Labé	70%	65%	76%	105%	61%
Mamou	77%	66%	88%	117%	68%
N'Zérékoré	65%	56%	73%	79%	60%
ENSEMBLE	78%	70%	86%	111%	60%

Source : Annuaire statistique sur l'enseignement primaire/MEPEC, décembre 2006

Eu égard à ce constat, il est souhaitable pour les années à venir de concentrer les efforts sur l'accélération de la scolarisation en zone rurale, notamment dans les Préfectures de Mandiana (42%), Guéckédou et Gaoual (44% respectivement), Forécariah (46%) et Dinguiraye (50%).

Par ailleurs, l'analyse montre que la parité "Filles/Garçons" en 2005-06 s'est améliorée par rapport à l'année scolaire 2004-05 (de 0,79 à 0,89). Par rapport à l'objectif visé (1/1), Conakry a enregistré le meilleur résultat (0,97), suivi de Labé (0,94), de N'Zérékoré (0,89) et Kindia (0,86). Le plus faible ratio (0,74) a été enregistré dans la Région de Mamou

Pour l'année scolaire 2005-06, la population scolarisable a été de 1 620 745 enfants (dont 550 390 en milieu urbain et 1 070 355 en milieu rural). Parmi ces enfants, 425 912 ne sont pas scolarisés en zone rurale et seulement 17 925 en milieu urbain (N'Zérékoré).

Pour l'année scolaire 2005-06, le taux net de scolarisation (TNS) des enfants de 7 à 12 ans est de 63 % au total et 57 % pour les filles. Conakry affiche presque le double des taux observés à l'intérieur des autres Régions (102 % au total dont 99 % pour les filles) contre 52 % à Kankan, 55 % à Boké et 57 % à Labé. N'Zérékoré enregistre le taux le plus bas avec 51 % dont 46 % pour les filles (voir tableau 18 ci-dessous).

S'agissant du genre, le TNS des garçons (69 %) est plus élevé que celui des filles (57 %). C'est dans les Régions de N'Zérékoré et Kankan qu'on enregistre les taux les plus faibles pour les filles (46 %).

Par rapport à la zone, la même réalité prévaut dans chaque Région entre les milieux urbain (91 %) et rural (49 %). C'est dans la Région de Kankan que les disparités sont plus prononcées avec un TNS de 97 % en milieu urbain contre 41 % en milieu rural soit un écart de 56 points. L'écart le plus faible entre zones est enregistré à N'Zérékoré (16 points).

Tableau 18 : Taux net de scolarisation (TNS) des enfants de 7 à 12 ans par genre, zone et région en 2005/2006

Région	Total	Filles	Garçons	Milieu urbain	Milieu rural
Boké	55%	49%	61%	82%	49%
Conakry	102%	99%	104%	102%	nd
Faranah	66%	58%	75%	84%	59%
Kankan	52%	46%	59%	97%	41%
Kindia	60%	53%	68%	94%	50%
Labé	57%	53%	61%	83%	49%
Mamou	60%	53%	68%	91%	53%
N'Zérékoré	51%	46%	57%	63%	47%
ENSEMBLE	63%	57%	69%	91%	49%

Source : Annuaire statistique sur l'enseignement primaire/MEPEC, décembre 2006

Pour atteindre la scolarisation primaire universelle, il est indispensable d'imprimer un nouvel élan à :

- la sensibilisation des communautés sur la scolarisation ;
- la normalisation des écoles à cycle incomplet où les effectifs d'élèves sont élevés ;
- la reconstruction des salles de classe en mauvais état, en banco et en hangar en vue de réduire le taux de déperdition scolaire (redoublement et abandon)
-

La poursuite de la politique instituant le passage direct entre le niveau 1 et le niveau 2 d'un même sous cycle doit être observée dans toutes les écoles élémentaires (public et privé). Pour se faire, il importe de renforcer l'encadrement pédagogique des enseignants en situation de classe à travers l'application de la pédagogie différenciée, suivie des mesures d'accompagnement.

Dans l'ensemble, le pourcentage des redoublants a été constant (10%) entre 2004-05 et 2005-06, comme indiqué dans le tableau 19 ci-dessous. Ce qui signifie une amélioration du rendement scolaire et l'application stricte de la politique de passage automatique à l'intérieur des sous cycles du primaire. Ainsi, en 2005-2006 on observe le taux le plus élevé à Conakry avec 25% et le plus bas à Labé avec 5%. En dehors de Conakry, toutes les autres Régions sont dans les normes ciblées par l'EPT en terme de pourcentage de redoublement.

Tableau 19 : Évolution du pourcentage des redoublants au public par Région de 2001/02 à 2005/06

Région	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005-06
Boké	22%	24%	6%	8%	9%
Conakry	23%	40%	37%	24%	25%
Faranah	24%	23%	8%	9%	9%
Kankan	17%	19%	11%	5%	6%
Kindia	21%	23%	8%	8%	8%
Labé	13%	12%	5%	5%	5%
Mamou	18%	17%	7%	6%	6%
N'Zérékoré	21%	22%	8%	9%	10%
Ensemble	21%	23%	12%	10%	10%

Source : Annuaire statistique sur l'enseignement primaire/MEPEC, décembre 2006

Le taux de redoublement des filles (11%) est plus élevé que celui des garçons (9%). Entre les Régions, le taux le plus élevé de redoublants filles est enregistré à Conakry (26%), contre 5% à Labé.

Au plan national, le taux d'achèvement de la 6^{ème} est de 60%. Ce qui signifie que sur 100 élèves inscrits à l'école, 60 atteignent normalement la 6^{ème} Année. Au niveau des Régions, on note une disparité. Le taux le plus faible (49%) s'observe à Labé tandis que Conakry (88%) affiche le taux le plus élevé.

En matière de gestion, les Associations des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole (APEAE) qui sont actuellement au nombre de 4781 installées dans 4905 écoles prennent en charge progressivement les problèmes de l'Ecole, notamment dans les domaines de la construction, de la réhabilitation, de l'entretien et de l'équipement des infrastructures scolaires ; de l'aménagement et de l'entretien des points d'eau ; du soutien au personnel enseignant. En retour, les écoles s'investissent dans les activités socioculturelles et sportives des localités. L'objectif est d'avoir un bureau d' APEAE fonctionnel par école. Le pourcentage des APEAE fonctionnelles au niveau national en 2005-06 est de 97%.

En 2005-06, le bilan des réalisations des APEAE se présente comme suit :

- 95 salles de classe nouvellement construites (création + extension) sur 542 réalisées, soit 17,52%;
- 14 salles de classe reconstruites sur 108 réalisées, soit 12,96% ;
- 28 salles de classe sur 127 rénovées soit 22,05%.

S'agissant de l'éducation non formelle, représentée par les Centres NAFA et les actions d'alphabétisation fonctionnelle et d'alphabétisation professionnalisante, l'approche « faire - faire » a été utilisée. L'exécution des programmes d'alphabétisation permet aujourd'hui de disposer d'environ 3 700 Centres d'alphabétisation fonctionnelle dont 83% en zone rurale avec près de 28% de Centres féminins ; d'alphabétiser plus de 457 624 adultes dont environ 103 043 femmes et jeunes filles ; disposer de 168 Centres NAFA fonctionnels avec un effectif d'environ 6 000 apprenants pour près de 80% de filles.

Grâce aux efforts de tous les acteurs, le gouvernement en particulier, le taux d'analphabétisme est passé de 74% en 1984 (85% en zone rurale) à 65% en 2006 (dont 79,45% pour les femmes).

Cependant, la gestion de la post-alphabétisation reste problématique au regard des 47 037 apprenants (dont 13 836 femmes) dont une grande majorité éprouve des difficultés à s'insérer dans le marché du travail. **La création d'un environnement pour entretenir et consolider les acquis de l'alphabétisation demeure un objectif majeur.**

Niveau secondaire

Dans le secondaire, les variables (public et privé) confondus sont en progression. Ainsi, **en matière d'infrastructures**, les efforts à différents niveaux ont permis de passer de 690 écoles totalisant 5 100 salles de classe en 2004-05 à 793 écoles totalisant 5 751 salles de classe en 2005-06. Par rapport à 1994-1995, moment où on dénombrait 300 écoles pour 2151 salles de classe pour l'ensemble national, cela représente respectivement un taux d'accroissement moyen (TAM) de 14,94% et 15,21%.

Tableau 20 : Évolution des principales variables de 2001-02 à 2005-06

Années	Ecoles	Salles	Enseignants			Elèves		
			Femmes	Hommes	Total	Filles	Garçons	Total
2001-02	512	4 142	626	6 620	7 246	78 906	192 183	271 089
2002-03	557	4 750	630	7 779	8 409	93 731	207 760	301 491
2003-04	615	5 176	544	8 886	9 430	105 335	235 065	340 400
2004-05	690	5 100	492	10 500	10 992	137 619	278 092	415 711
2005-06	793	5 751	586	11 589	12 175	163 468	314 896	478 364
TAM *	14,94%	15,21%	1,71%	19,34%	17,27%	40,42%	22,64%	27,08%

Source : SSP/MEPEC

TAM * : Taux d'accroissement moyen

La disponibilité de nombreuses infrastructures a favorisé l'accès au secondaire à un nombre croissant d'élèves. Les effectifs sont actuellement de 478 364 élèves dont 163 468 filles contre 415 711 élèves dont 137 619 filles en 2004-2005. Avec un taux d'accroissement moyen de 40,42%, les filles fréquentent de plus en plus l'école secondaire.

Parallèlement, le personnel enseignant est en augmentation avec cependant une minorité des femmes. En 2005-2006, on totalise au secondaire 12 175 enseignants dont seulement 586 femmes contre 10 992 enseignants dont 492 femmes en 2004-2005. Tout comme au primaire, cette augmentation des effectifs enseignants est la traduction de la politique de recrutement mise en place par le gouvernement.

De l'effort financier

Au total, les progrès constatés dans le développement du secteur de l'éducation procèdent des efforts financiers consentis par l'Etat. Le secteur continue, en effet, de bénéficier d'allocations plus importantes en termes de dépenses courantes que tous les autres secteurs sociaux. Ces dépenses sont de l'ordre de 278 822 727 GNF en 2005-2006 pour l'ensemble du système éducatif contre 197 920 000 GNF en 2004-2005. Le primaire bénéficie de la part la plus importante, 100 933 827 GNF soit 36,2% suivi par le supérieur pour 91 453 855. Cette part du supérieur est en constante augmentation (32,8%) comparativement à 2004- 2005 où elle se chiffrait à 60 490 000 GNF. Cette tendance doit être maintenue et renforcée par la mise en œuvre des réformes politiques en matière d'octroi de bourses et d'optimisation des ressources humaines. Le secondaire bénéficie d'une enveloppe de 69 148 036 GNF et l'enseignement technique et professionnel de 17 287 009 GNF soit 6,2% inférieur à l'objectif de 8% fixé par le Programme d'Education Pour Tous (PEPT).

Malgré les progrès évoqués plus haut, le système éducatif reste confronté à un problème d'amélioration des performances pour atteindre les objectifs d'une éducation universelle de qualité. Les défis à relever se situent à différents niveaux :

Au niveau de l'accroissement de l'accès : (i) un taux de scolarisation en dessous des objectifs du millénaire pour le développement ; (ii) une insuffisance d'infrastructures et d'équipements face aux exigences pédagogiques, scientifiques et technologiques (laboratoires et NTIC) ; (iii) une persistance de disparités du taux de scolarisation entre genre, zones et revenus ; (iv) de nombreuses écoles à cycle incomplet en milieu rural et de nombreuses classes pléthoriques dans les centres urbains ; (v) une insuffisance d'enseignants qualifiés pour couvrir les besoins scolaires et universitaires ; (vi) un manque de subventions aux écoles privées ; (vii) un vieillissement des personnels de l'enseignement supérieur et de recherche ; (viii) une insuffisance de subventions publiques pour soutenir les initiatives privées en matière d'alphabétisation.

Au niveau de l'amélioration de la qualité : (i) un taux d'achèvement du cycle primaire en dessous de l'objectif du millénaire pour le développement ; (ii) des taux d'abandon élevés au primaire et au secondaire, notamment au niveau des filles ; (iii) une faiblesse des compétences en lecture des élèves (porte d'entrée des autres savoirs) et l'insuffisance des dispositifs de soutien à la lecture au primaire et au secondaire (coins de lecture et bibliothèques), près de 50% des enfants du primaire ne lisent pas correctement ; (iv) une insuffisance de manuels scolaires et autres matériels didactiques, ainsi que la mauvaise gestion des manuels ; (v) un manque de laboratoires et d'équipements et peu d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ; (vi) des systèmes d'évaluation peu efficaces ; (vii) un faible niveau de compétence académique et pédagogique de certains enseignants ; (viii) une faiblesse du suivi et de l'encadrement rapproché des maîtres ; (ix) une inadéquation de la formation par rapport aux besoins du marché et la faible insertion socioprofessionnelle des diplômés de l'enseignement technique et du supérieur ; (x) une non maîtrise des flux de passage à tous les niveaux et d'entrée aux institutions d'enseignement supérieur ; (xi) une faiblesse de la production scientifique ; (xii) des disparités d'ordre géographique, de genre et de revenus en

matière de rendement scolaire ; et (xiii) une faiblesse des résultats de l'alphabétisation des adultes.

Au niveau du renforcement de la gestion : (i) une faiblesse du niveau de financement public de l'éducation en général (14,4% des dépenses courantes en 2006 inférieur à 25% minimum requis pour une éducation de qualité) et des arbitrages intra - sectoriels peu efficaces et inadéquats ; (ii) un faible niveau de financement de l'enseignement primaire (37% en 2005 au lieu de 50% garantissant la scolarisation primaire universelle de qualité à l'horizon 2015) ; (iii) une faiblesse de la gestion pédagogique et de la capacité du système à mieux transformer les ressources existantes en résultats scolaires significatifs ; (iv) des problèmes d'ordre structurel (faible niveau de salaire des enseignants, retard dans le paiement des nouveaux enseignants, absence de plan de carrière motivant pour les enseignants contractuels) ; (v) une faible capacité de gestion des personnels à tous les niveaux du système ; (vi) une faible capacité des communautés à la base dans la gestion de l'école ; (vii) une insuffisance de la formation au leadership et management des chefs d'établissement et des administrateurs scolaires et universitaires ; (viii) un bas niveau d'implication du milieu professionnel dans la formation et la certification en enseignement technique et professionnel.

Les défis énumérés plus haut interpellent tous les acteurs pour une mobilisation plus active en faveur de l'éducation. Ce secteur devra jouer un rôle primordial dans la réalisation des fortes aspirations au changement : amélioration de la qualité de vie des populations guinéennes en général et de la couche juvénile en particulier.

Les objectifs de développement du système éducatif qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) répondent parfaitement à ceux de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Ainsi, à l'horizon 2015, la réalisation de la scolarisation universelle est fort probable, avec un taux d'achèvement de 100% au primaire. Pour la période 2007-2010, ces objectifs visent à :

- Soutenir le système éducatif pour favoriser la croissance économique, considérée comme le principal moteur de la réduction à terme de la pauvreté ;
- Cibler des actions pour permettre progressivement de corriger les disparités liées au genre, aux zones, aux revenus et éviter l'exclusion ;
- Elaborer une stratégie à même de produire un capital humain qui réponde aux demandes des secteurs informel et moderne de l'économie. Il s'agit d'offrir une éducation de qualité à tous les apprenant(e)s à travers un meilleur dispositif de gestion du rendement du système éducatif, l'accroissement de l'accès à tous les niveaux et un meilleur suivi de l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage.

Certes, de gros efforts ont été fournis par l'Etat, les communautés et les différents partenaires au développement pour la qualification de notre système éducatif mais ces derniers doivent cependant être maintenus en vue de combler les déficits en infrastructures, en mobiliers, en enseignants et en manuels scolaires.

3.3 PROTECTION SOCIALE, PROMOTION DE LA FEMME ET ENFANCE

L'objectif est le renforcement de l'action sociale en faveur des groupes marginaux et exclus sociaux et la garantie de leur sécurité économique.

Le Ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance, a mis en place un Plan d'action pour la période 2004-2010. La mise en œuvre de ce Plan devrait permettre d'atteindre cet objectif qui vise le renforcement de l'action sociale et la promotion de l'équité. Pour l'année 2006 les résultats suivants ont été enregistrés :

3.3.1. Promotion de la protection sociale

Outre les nombreuses activités de formation et de sensibilisation organisées pour la promotion de la protection sociale des personnes vulnérables, il faut noter les résultats obtenus par les structures suivantes :

-Le Centre Sogué des aveugles dont la mission est l'éducation et la formation des enfants aveugles par la méthode braille. Au terme de l'année 2006, ce Centre dont les effectifs sont réduits du fait de la spécificité de l'enseignement de la méthode braille, a pu présenter 4 candidats à l'examen d'entrée en 7^{ème} année et 6 aux différentes sessions du baccalauréat 1^{ère} et 2^{ème} parties.

-L'école des sourds- muets de Boulbinet : sur 125 élèves inscrits au primaires pour les compositions, 59 ont été admis parmi les 117 ayant effectivement pris part à l'examen de passage en classe supérieure soit un taux de réussite de 50,42%. Par ailleurs, sur 26 élèves inscrits au Collège, 22 ont composé et 15 ont été admis en classe supérieure soit un taux de réussite de 57,69%.

Cette école des sourds-muets est confrontée à des contraintes humaines (insuffisance de personnel enseignant), pédagogiques (insuffisance de matériels didactiques), infrastructurelles (insuffisance de salles de classe) qui empêchent son développement .

En matière orthopédique, il a été enregistré la confection de 30 appareils et la réalisation de 1459 séances de rééducation. Aujourd'hui, les services orthopédiques ne comptent que 8 techniciens répartis entre le Centre national de Donka (4), les Centre régionaux de N'Zérékoré et de Kankan en raison de 2 par Centre.

3.3.2. Promotion de la femme et protection de l'enfance

Les activités d'alphabétisation et de micro crédit du Projet d'appui aux activités économiques des femmes (PAAEF) permet de mesurer les acquis en matière d'accroissement de la capacité des femmes de générer des revenus et de développement de leurs compétences techniques. Ce projet totalise environ

7 075 adhérents en Haute Guinée y a octroyé 6 716 prêts pour un montant de 910 029 725 GNF. Dans la Ville de Conakry, les prêts sont de l'ordre de 203 pour un montant de 172 900 000 GNF.

Le nombre d'auditrices formées s'accroît d'année en année depuis le lancement du projet en 2004. Si à cette date le nombre de femmes formées était de 1 534 en Haute Guinée, en 2006 il est de 2 496 contre 1 796 en 2005. Pour la Ville de Conakry, il a progressé de 1 026 en 2004 à 1 323 en 2005 et 2 075 en 2006.

S'agissant de la protection de l'enfance, (volet qui se développe particulièrement à travers les activités de l'Ecole maternelle du 2 Octobre) on enregistre, en 2006, plusieurs réalisations dont notamment:

- l'achèvement de la construction de deux nouvelles classes ;
- l'ouverture du canal d'évacuation des eaux de pluie ;
- le renouvellement du mobilier : tablettes et petites chaises pour les enfants, bureaux et chaises pour les éducatrices, bureaux, étagères, armoires, tables et chaises pour la Direction.

Au niveau de l'Ecole maternelle et de la Garderie d'enfants, l'année scolaire 2005-2006 enregistre 135 enfants inscrits payants et 35 enfants considérés comme auditeurs libres et bénéficiant de la gratuité.

Pour le secteur médical, l'hôpital Jean Paul II a travaillé dans un esprit purement social, ce qui pose des problèmes pour son fonctionnement normal. Dans cet établissement, en effet, 55% des prestations sont gratuites.

3.3.3. Sécurité sociale

En matière de sécurité sociale, la Direction générale de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a engagé des actions prioritaires dans le cadre de la poursuite des réformes initiées en avril 2005. Ces réformes s'articulent autour des points ci-après : i) le relèvement du plafond cotisable ; ii) le décret de relèvement de l'âge de la retraite ; iii) la créance de l'Etat ; iv) l'informatisation ; v) les avances consenties par la CBG à la CNSS.

Du relèvement du plafond cotisable : ce point consacre l'application effective de l'Arrêté n°5640/MASPF/CAB du 1^{er} janvier 2006 portant modification de l'assiette de financement du régime général. Ainsi, à la fin du 1^{er} semestre 2006, les recettes de cotisation ont augmenté de 37% par rapport aux recettes mobilisées durant la même période en 2005. Ce qui a permis à la Direction de verser aux retraités dès fin octobre, avant même l'administration publique, trois trimestres de pension.

Du relèvement de l'âge de la retraite : le Conseil d'Administration de la CNSS, a pris dès 2005 une résolution portant réaménagement de l'âge de départ à la retraite et du salaire de référence. Depuis, un projet de Décret a été préparé et est soumis à l'appréciation des autorités de tutelle.

Des créances de l'Etat : les prévisions de remboursement de ces créances qui s'élèvent au 30 septembre 2006 à 13.696.780 406 GNF, sont sujettes à la

conjoncture économique difficile que traverse le pays ; Ce qui fait qu' en 2006, la trésorerie de la CNSS a fortement subi les conséquences de cette récession.

De l'informatisation : pour les quatre branches d'assurance sociale à informatiser, le système est opérationnel pour deux d'entre elles tandis que les réalisations pour les deux autres sont globalement estimées à 47%.

Des avances consenties par la CBG : le remboursement de ces avances a été effectué par le Ministère de l'Economie et des Finances.

A l'avenir, il est souhaitable de prendre des mesures visant à faire face aux lenteurs constatées dans le rythme de remboursement des créances de l'Etat, à la faiblesse de l'équipement informatique et à l'insuffisance de formation des cadres en la matière ; au déficit structurel et interne lié à l'accroissement des dépenses administratives.

Il ressort de ce qui précède que la mise en œuvre des politiques sectorielles des domaines d'intervention du Ministère des Affaires sociales , de la Promotion féminine et de l'Enfance constitue de véritables défis qu'il faut relever en ayant constamment à l'esprit le rôle régulateur de la paix sociale.

Toutefois, bien qu'axés sur l'amélioration des conditions de vie des couches les plus vulnérables de notre société, ces domaines d'intervention ne doivent pas être envisagés uniquement dans une perspective sectorielle. Ils intègrent également les problèmes liés à la nutrition, la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation, l'emploi, le logement, la participation à la vie culturelle, socioéconomique et politique.

3.4. URBANISME, HABITAT ET ASSAINISSEMENT

Les objectifs du secteur sont : l'assainissement des zones d'habitation et la protection de l'environnement ; l'accès des populations à des logements et services connexes convenables et la lutte contre les disparités régionales et le sous-équipement des espaces régionaux.

Dans ce cadre, le Département de l'Urbanisme et de l'Habitat a traité courant 2006 quelques 818 dossiers sur un total de 2.686 de provenances diverses : Départements ministériels, Préfectures, personnes privées, Institutions, Communes, ONG

C'est en réponse à la préoccupation majeure que constitue l'assainissement que le gouvernement a initié et mis en oeuvre le « Troisième Projet Eau et Assainissement » qui, ces dernières années, a enregistré des résultats significatifs. Cependant, au titre de 2006, on constate une non consolidation de ces résultats faute de financement. En effet, les ressources allouées au projet se sont avérées insuffisantes pour achever la construction et la protection contre l'érosion marine de la station d'épuration des eaux usées de Conakry dont le niveau d'exécution est pourtant de 95%.

Il y a lieu de rendre effectives les dernières allocations, sans doute les moins douloureuses, destinées à ce projet afin qu'il puisse arriver à terme. Cela,

d'autant plus que le niveau actuel des dégradations causées par les intempéries et le rythme de leur évolution risquent de compromettre la stabilité des ouvrages.

Pour ce qui est des travaux d'assainissement du bassin de collecte de Moussoudougou, le constat est que la construction du réseau d'égout du Carrefour de même nom n'est pas intégrée dans les travaux liés au prochain aménagement dudit Carrefour dans le cadre du projet de construction de la Route Tombo-Gbéssia.

De ce fait, la réalisation de ces travaux a été reportée à 2008 suite aux recommandations de la mission effectuée à Conakry du 16 au 27 juillet 2006 par la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), principal partenaire dans le financement du projet.

En tant qu'ouvrages par lesquels doivent transiter vers la station d'épuration l'ensemble des eaux usées de Lanséboundji, Coléyah, Madina, Matam et Bonfi, les égouts de Moussoudougou sont déterminants pour le développement du parc d'infrastructures d'assainissement. A ce titre, ils doivent être construits avant ou en parallèle avec les travaux routiers susmentionnés. A cet effet, les efforts menés par le Département auprès des autorités financières en vue d'une reprogrammation de ce projet pour l'année 2007 doivent être poursuivis.

Poursuivant ces efforts pour la création d'un cadre de vie décent, le gouvernement et la BADEA ont signé en juillet 2006, la Convention de financement de l'Etude de faisabilité technique et économique du Projet d'assainissement des eaux pluviales de Conakry.

Un second projet de grande importance est le Troisième Projet de Développement Urbain (PDU3) dont les résultats de la phase I sont jugés satisfaisants. Pour cette raison, la Guinée a obtenu l'accord de la Banque Mondiale de mettre en œuvre la phase II à partir du mois d'août 2007. A cet effet, en août 2006, elle a obtenu de l'IDA un fonds de préparation en guise d'avance sur crédit (PPF) d'un montant de 958 000 USD.

Cette phase II comportera deux composantes qui sont :

- Contrat de Ville de Conakry pour un montant de 6,5 millions USD. Ce contrat concerne la Ville et les 5 Communes de Conakry. L'objectif est de mettre en œuvre des actions permettant : i) d'améliorer les conditions de vie de la population urbaine de Conakry grâce à la fourniture de services prioritaires de base et ; ii) de créer un environnement propice à une programmation, à un financement et à une gestion durable des investissements et des services prioritaires.
- Contrats des villes de l'intérieur (4,5 millions USD) : ils seront une continuation et une intensification des actions menées en phase I dans les villes de Boké, Kindia, Mamou, Labé, Faranah, Kissidougou, Macenta, N'Zérékoré, Kankan et Siguiri. L'objectif principal de cette composante est d'accompagner le processus de décentralisation en cours en aidant les maires des 10 villes ciblées à mieux programmer les besoins de leurs

Communes et à améliorer la gestion des services à travers un Contrat de Ville constitué d'un Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) et d'un Programme d'Ajustement Municipal (PAM).

Dans le cadre de la procédure de traitement des dossiers objet de demandes de régularisation de la situation des domaines publics et privés, il a été enregistré 1.320 dossiers toutes catégories confondues : 850 ont fait l'objet de traitement ; 470 restent en instance.

Par ailleurs, d'importantes activités concourant à l'amélioration de l'environnement physique dans lequel vivent les populations ont été conduites par la SAETUR. Les plus significatives sont :

- La gestion quotidienne des sites déjà aménagés (Enta-Sud, Koloma, Lambanyi et Sonfonia);
- La formation du personnel sur place ;
- La réception définitive des travaux du lot 2 de Sonfonia ;
- La mise à jour des plans conformément aux dispositions de la Voie Express et la Transversale T7 ;
- Le recensement et l'évaluation de toutes les réalisations existantes dans les emprises des voies ;
- La levée et le bornage des têtes de lots ;
- La mise à jour du plan d'état des lieux et le report des têtes de lots ;
- La gestion foncière (confection de plan de masse et élaboration d'Arrêtés d'occupation de parcelles) ;
- La commercialisation des parcelles.

S'agissant des travaux d'aménagement et d'équipement du site de Kéitaya, ils sont effectués sur une superficie de 250 ha de terrain et consistent principalement en la réalisation de:

Voies de 10 m	3.200 ml
Voies de 15 m	9.000 ml
Voies de 30 m	4.800 ml
Voies de 20 m le long des rails	2.661 ml
Voies de 40 m route du nord	1.000 ml
Voies de 30 m sur la T ₁₀	2.400 ml
Voies de 40 m ligne Garafiri	2.000 ml
Soit un total de :	25.061 ml

Globalement, en matière d'habitat et d'urbanisme, l'année 2006 s'est déroulée dans de bonnes conditions de travail et de sécurité. La principale difficulté a été le manque de ressources financières (4 millions de dollars) pour terminer la construction de la plateforme (Bassin de lagunage).

La mise en place d'un système de documentation et de formation continue des cadres est une nécessité pour le renforcement des capacités techniques dans ce secteur.

IV. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

Les objectifs en matière d'amélioration de la gouvernance sont :

- ✓ **le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration de la gestion publique ;**
- ✓ **la réduction de l'impact de la corruption sur le développement économique et social ;**
- ✓ **le renforcement de la participation et de la responsabilisation des populations ;**
- ✓ **le renforcement de la stabilité et de la sécurité ;**
- ✓ **le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du pays ;**
- ✓ **la promotion de la responsabilité et la transparence ;**
- ✓ **l'amélioration de la connaissance du suivi et de l'analyse.**

4-1. RENFORCEMENT DE LA DECENTRALISATION

Le renforcement du processus de décentralisation a porté essentiellement sur le renforcement des capacités des acteurs à la base. A ce titre, 488 élus locaux et cadres des services déconcentrés et décentralisés ont bénéficié d'une formation sur les nouvelles dispositions relatives à l'amélioration des recettes fiscales et de leur collecte au niveau des collectivités locales. Ensuite, 322 Secrétaires communautaires et cadres des services déconcentrés ont reçu une formation sur l'utilisation de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable des collectivités tandis que 339 autres se sont familiarisés avec le manuel fiduciaire des CRD.

Suite aux élections locales du 18 décembre 2005 qui ont redessiné un nouveau paysage politique des collectivités, l'année 2006 a été, en outre, marquée par l'installation de 3210 conseillers dont 613 conseillers communaux et 2597 conseillers communautaires. Ces élus issus de différentes formations politiques manquent généralement d'expérience dans la gestion des affaires locales.

Conscientes de cela, les autorités en charge de la politique de décentralisation ont élaboré un plan stratégique de formation en vue de renforcer les capacités de ces élus pour une meilleure gouvernance territoriale participative. Le succès du processus de décentralisation étant conditionné à l'instauration et au développement de la culture démocratique ainsi qu'au renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux, un plan de formation en deux étapes a été initié par la Direction nationale de la Décentralisation : formation sensibilisation à court terme et formation qualifiante à moyen terme.

4.1.1. Activités exécutées par le PACV

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, la composante B du PACV a exécuté la formation/sensibilisation dans les 146 CRD couvertes par le Programme.

Au niveau CRD, ce sont tous les Présidents, Vice-présidents, Sous-préfets, Trésoriers et Secrétaires communautaires qui ont tiré profit de la formation. A eux se sont ajoutés 3 représentants de la société civile de chaque CRD.

Au niveau Préfecture, ces formations se sont déroulées dans les quatre Régions naturelles (Guinée Forestière, Haute Guinée, Moyenne Guinée et Basse Guinée) et ont réuni 1860 participants dont 558 conseillers communautaires parmi lesquels 186 femmes. Les autres bénéficiaires des formations sont les directeurs des micros réalisations et les Secrétaires chargés des collectivités décentralisées.

En Haute Guinée, en particulier, ces formations ont concerné essentiellement certaines catégories d'acteurs parmi lesquels les animateurs villageois, les membres de la société civile, les agents techniques sous-préfectoraux et préfectoraux évoluant dans les CRD et Préfectures couvertes par le PACV.

C'est au total 3926 acteurs locaux, dont 798 femmes qui ont été formés, soit un taux de participation féminine de 20 %. Parmi ces acteurs figurent 1178 AV et 1548 membres de la société civile. Au cours de la même année 394 agents des services sous-préfectoraux ont également bénéficié de la formation dans la perspective d'une amélioration de l'offre de services publics à la base. A cela s'ajoute 128 cadres des services régionaux et préfectoraux.

Il y a lieu de rappeler, qu'en moyenne, les CRD encadrées par le PACV ont atteint environ 80 % de recouvrement de la CDL (contribution au développement local). Cette nouvelle performance a été rendue possible grâce aux résultats positifs et visibles du PACV sur le terrain en termes d'infrastructures et de formation des élus locaux en matière de mobilisation de recettes fiscales au niveau communautaire.

On peut également citer, comme facteurs multiplicateurs de ces résultats, d'une part, l'implication des bénéficiaires tout au long du processus de mise en œuvre, et d'autre part, le réajustement effectué au niveau de la clé de répartition des ristournes de la CDL et des taxes diverses (40% du budget est alloué au fonctionnement et 60% à l'investissement).

4.1.2 Activités exécutées par le PDLG

Le Projet de développement local en Guinée (PDLG) est un instrument de mise en œuvre de la politique de décentralisation et donc de la stratégie de réduction de la pauvreté. Il vise le renforcement des capacités de gestion et de maîtrise d'ouvrage des CRD des Préfectures de Kouroussa et de Siguiri. Il s'agit pour celles-ci de pouvoir mobiliser et utiliser plus efficacement les ressources disponibles et de fournir un service minimum répondant aux besoins exprimés par les populations dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Ainsi, on notera sous l'égide de la Direction nationale de la Décentralisation (DND), l'organisation d'une mission de restitution de l'étude sur l'élaboration du plan d'action de développement économique local (PADEL) basée sur la création des pôles de développement constitués de plusieurs CRD.

L'analyse des dynamiques socio-économiques réalisées dans le cadre de cette étude a révélé l'importance relative des potentialités économiques locales, leur diversité et leur égale répartition dans les CRD. Dans cette optique, il a été envisagé à l'issue de cette étude sur la fiscalité locale, l'organisation des CRD en territoires de développement autour des pôles économiques identifiés sur la base des gisements de ressources potentielles de la fiscalité locale. Ainsi sept (7) pôles économiques ont été proposés dont trois (3) à Kouroussa (CRD de Cisséla, Kiniéro et Baro) et quatre (4) à Siguiri (CRDs de Siguiri, Norassoba, Soko, Kintinia).

Par ailleurs, plusieurs autres activités ont été développées dans le cadre du suivi communautaire avec l'UNICEF et ont donné des résultats probants.

Dans le domaine de la coordination des interventions

- 75 membres des 15 Comités de gestion (COGEST) des Centres de santé (CS) sont rendus capables d'exécuter correctement leurs mandats ;
- Le Fonds d'appui au crédit à l'Enfance (FACE), mise en place depuis 2003, dans la Préfecture de Kissidougou, a alloué 24 millions GNF aux 62 groupements d'intérêt socioéconomique (GISE) qui entretiennent les Ecoles primaires, les Centres d'encadrement communautaire (CEC) et les Centres Nafa ;
- 90 agents communautaires (AC) des collectivités, soit 30 équipes sont rendus capables d'organiser l'animation du développement communautaire.

Dans le domaine de l'Etat-civil

- Dans 37 Districts ruraux et 4 quartiers urbains, l'Etat civil est relancé à l'aide d'auxiliaires d'Etat Civil (EC).
- 1079 cahiers de village, 1018 registres de naissance, 500 registres de mariage, 500 registres de décès sont mis à la disposition des Préfectures ;

Dans le domaine de la santé communautaire

- 158 AC sont rendus capables de développer des messages, d'organiser et de mobiliser les communautés autour de 4 comportements ciblés de la prise en charge intégrée de la maladie des enfants (PCIME).
- Les capacités de lutte contre le paludisme sont renforcées dans 2 collectivités de Kissidougou (Sangardo et Fermessadou) : auto imprégnation, assainissement, organisation de femmes, rencontres d'échanges, démarche totale (formation, planification communautaire, suivi et mini évaluation) ;
- 28 % des populations des 2 collectivités dorment sous moustiquaires imprégnées d'insecticides (MII) après l'auto évaluation au lieu de 6% avant ;
- Femmes lumières ayant en charge le suivi sanitaire et nutritionnel des enfants de 0 à 3 ans (complètement vaccinés et qui dorment sous les MII) ont participé aux séances de mobilisation sociale pour la vaccination des femmes enceintes et des enfants, la consommation de sel iodé et l'usage de MII ;

- 384 tonnes de sel ont été iodées dans les 2 Préfectures par les services de contrôle de qualité et des normes ;

Dans le domaine de l'éveil des enfants

- 79 Centres d'encadrement communautaires (CEC) dont 66 construits sur initiatives locales, avec les GISE, encadrent 3245 enfants dont 1624 filles dans les 2 Préfectures.

Dans le domaine de la protection sociale

- 20 mineurs en conflit avec la loi ont bénéficié de suivi et d'assistance juridique (10 ont été libérés, grâce à la médiation de la Cellule préfectorale de la coordination (CPC) de Kissidougou ;
- 4 sur 6 filles victimes de viol référés à l'hôpital et les auteurs poursuivis ;
- Recherche et obtention de partenaires (OMS et CIRCR) pour améliorer la situation des enfants dans les prisons ;
- L'identification, le suivi et le renforcement de la prise en charge communautaire de 1200 orphelins sont lancés dans les 2 Préfectures.

Dans le domaine de la culture de la paix

- 40 formateurs sont capables de former des personnes ressources sur la culture de la paix ;
- 273 élus locaux, leaders, religieux et d'opinions communautaires traditionnels, femmes leaders (ayant bénéficié de la démultiplication) sont dotés d'une capacité de médiation des conflits et contribuent à la culture de la paix dans leurs communautés respectives

4.2. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'IMPUNITÉ

La lutte contre la corruption et l'impunité demeure pour le gouvernement une action prioritaire dans le cadre général de la lutte pour la réduction de la pauvreté et pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

Comme par le passé, à travers les diverses activités menées par l'Agence nationale de lutte contre la corruption et pour la moralisation des activités économiques et financières (ANLC), conformément à son plan d'action minimum élaboré avec le concours de la Banque Mondiale, l'accent est porté sur la formation et la sensibilisation des acteurs afin de prévenir et détecter les actes de corruption.

Ainsi, dans un esprit de partenariat et de participation, l'ANLC a associé la Société civile à la mise en place de mesures préventives de lutte contre la corruption. Avec l'aide de celle-ci et pour l'éducation et la sensibilisation des populations face à la gestion des affaires publiques, l'ANLC a conçu, avec l'appui du PNUD et de l'Ambassade de la Grande Bretagne, des Kits de formation et des outils pédagogiques, ainsi que des bandes dessinées sur la corruption, ses causes, ses méfaits et ses conséquences directes sur la vie des populations et le développement en général.

Il reste à multiplier ces outils pour les mettre à la disposition des acteurs et partenaires sur toute l'étendue du territoire, y compris les élus locaux, en vue de promouvoir la bonne gestion des affaires publiques et renforcer les actions de surveillance et de veille.

S'agissant des plaintes des citoyens, usagers et fournisseurs en relation avec l'administration publique, le Bureau des plaintes installé au sein de l'ANLC a reçu 33 plaintes soit 17 de plus qu'en 2005. Cet accroissement du nombre de plaintes est le résultat des actions de sensibilisation et de formation développées à tous les niveaux. Le niveau de résolution des ces différentes plaintes par l'arbitrage, la médiation, la conciliation ou par l'orientation des dossiers à la Justice est très avancé.

D'autres activités spécifiques ont été conduites par l'ANLC pour créer un environnement hostile à la corruption. C'est ainsi qu'elle a procédé à un plaidoyer auprès du gouvernement et de l'Assemblée nationale pour amener le premier à signer la Convention internationale contre la corruption de Mérida et à faire ratifier par le deuxième, les deux Conventions internationales de lutte contre la corruption. A date, celle de l'Union Africaine est déjà ratifiée et promulguée comme loi de l'Etat guinéen et celle de l'ONU est ratifiée par le Parlement mais n'est pas encore promulguée par le Chef de l'Etat.

En ce qui concerne le projet de loi anti-corruption soumis à l'Assemblée nationale, l'Agence a participé au bouclage du processus de son amendement qui a connu la contribution de plusieurs acteurs nationaux y compris certains partenaires au développement. Reste la seconde phase de ce processus qui consistera à harmoniser les dispositions dudit projet de loi avec les Conventions ci-dessus mentionnées. Une Commission composée des représentants de la Direction de la législation et de la Commission d'harmonisation des Conventions avec les lois internes du Ministère de la Justice et des Droits de l'homme et les représentants de l'ANLC doit être mise en place en vue de la soumission dudit projet au gouvernement et à l'Assemblée nationale lors de la future session des lois.

A propos du dossier de la pêche évoqué dans le Rapport 2005 de mise en œuvre de la SRP, le Cabinet indépendant commis pour en effectuer l'audit a déposé un rapport intérimaire en septembre 2006 en vue d'étoffer le travail d'instruction judiciaire qui retarde malheureusement faute de financement.

A la demande du PACV, une mission conjointe a été initiée par l'ANLC pour faire la lumière à N'Zérékoré sur des faits de corruption soupçonnés dans la passation de certains marchés au niveau dudit programme. Cette mission, à ce jour, est toujours en cours.

Par ailleurs, l'évaluation de la réglementation et des procédures de mobilisation des impôts et taxes, notamment celles relatives à la TVA, à la TASS et à la TAF, a fait l'objet de l'attention de l'ANLC. A cet effet, une mission est en cours de préparation avec le Comité de Pilotage de l'ANLC ; elle se déploiera sur le terrain dès que ses TDR et la stratégie de mise en œuvre seront validés par le Comité de Pilotage.

Des interrogations à propos des relations entre l'Etat et le Groupe Futurelec ont marqué l'année 2006. A ce sujet, pour clarifier ces relations, l'Etat a commis un consultant dont les travaux ont abouti à un solde définitif en faveur de l'Etat. Le Groupe Futurelec qui avait récusé auparavant la consultation a rejeté en bloc les résultats de celle-ci.

Aussi, dans le souci d'une équité dans le traitement du différend, le gouvernement a-t-il mis en place une Commission interministérielle chargée d'examiner à nouveau le fameux dossier. Le Ministère à la Présidence chargé du Contrôle Economique et Financier d'alors, en tant que rapporteur de la Commission a rendu publiques les conclusions qui dégagent un solde en faveur de Futurelec.

L'opinion publique ayant exprimé sa surprise face à la divergence des deux résultats, le gouvernement et le Groupe Futurelec ont décidé de commun accord, de choisir deux Cabinets d'expertise de renommée internationale, à savoir FFA et Audit Guinée, sur la base de termes de référence acceptés par les deux parties. Les résultats de cet audit ont été transmis au Ministère de la Justice et des Droits de l'homme, pour attribution. Seule la Justice peut désormais se prononcer sur la suite à réserver à ce dossier.

La lutte contre la corruption doit être un processus permanent et sans aucun répit. C'est pourquoi, la dissémination des résultats de l'enquête sur la corruption menée en 2003 et rendus publics en 2005 s'impose comme un impératif de tous les jours et doit donc continuer avec plus de dynamisme. C'est la seule façon de la pérenniser et permettre un suivi permanent du processus.

Aujourd'hui, on peut se féliciter des avancées enregistrées dans le cadre de la conception d'un Programme de bonne gouvernance avec l'implication des partenaires au développement, de la société civile et du secteur privé.

Dans le cadre de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) à laquelle, la Guinée a adhéré en avril 2005, l'audit des flux des paiements réalisés par les Entreprises minières et les revenus perçus par les administrations s'est poursuivi en 2006. Cet audit se fera désormais sur une base régulière et selon une périodicité annuelle. La procédure de recrutement de l'auditeur pour l'exercice 2006, est en cours. La publication des données auditées de l'année 2006 est prévue avant fin 2007.

Toujours, dans le souci de renforcer les capacités institutionnelles de l'Etat en matière de suivi du secteur, il a été créé au sein du Ministère des Mines et de la Géologie, un service public dénommé Direction des Études et de la Prospective en abrégée (DEP), de niveau hiérarchique équivalent à celui d'une Direction nationale de l'Administration centrale.

La DEP a pour mission de mettre en place un réseau de collecte, d'analyse, de traitement et de synthèse des informations techniques, économiques et stratégiques afin de définir des objectifs fondamentaux à atteindre à court, moyen et long termes pour la mise en valeur des ressources minérales et minières ainsi que la gestion durable de l'environnement.

4.3. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

Un environnement juridique et judiciaire sain est une condition indispensable pour attirer les investissements nécessaires au développement. La Stratégie de réduction de la pauvreté fait une place importante à la question. Il s'agit, en définitive, de rendre la justice accessible en la rapprochant des justiciables notamment les plus pauvres.

La réalisation de cette ambition est encore rendue aléatoire du fait que la Justice se heurte à plusieurs difficultés, à savoir:

- l'insuffisance de documents et outils juridiques dans les services et les juridictions (code, décrets etc.) ;
- la faiblesse du niveau de formation des magistrats dans plusieurs aspects de la justice ;
- les mauvaises conditions de travail eu égard à l'insuffisance des infrastructures et des équipements ;
- le non respect des délais pour le traitement des documents par les magistrats et la corruption de certains d'entre eux ;
- la forte concentration des auxiliaires de justice (avocats et huissiers) à Conakry, empêchant une assistance juridique convenable à l'intérieur du pays ;
- les interférences des autorités administratives dans le cours de la justice empêchant une application correcte de la loi et une exécution des décisions de justice selon les règles de l'art ;

Faisant l'effort indispensable pour surmonter certaines de ces difficultés, les Cours et Tribunaux ont pu rendre des jugements ayant un caractère définitif aussi bien en matière correctionnelle que civile et économique. En matière correctionnelle, on enregistre une légère augmentation (2 475 en 2006 contre 2 260 en 2005) ; en matière civile et économique, on assiste plutôt à une diminution (1125 en 2006 contre 2 129 en 2005).

4.4. LIBERALISATION DES ONDES ET DEVELOPPEMENT DE LA PRESSE

L'une des avancées les plus remarquables en matière d'instauration de la bonne gouvernance a été la mise en place effective des Radios privées. La toute première d'entre elles, Radio Nostalgie a lancé ses émissions courant décembre 2006. Dans la foulée, trois autres, Radio Familia, Radio Liberté, Radio Soleil ont acquis des licences et commencé d'émettre.

La marque de toute démocratie est d'enregistrer et de tolérer plusieurs façons de voir, de lire et d'interpréter l'actualité. Aujourd'hui, par la diversité des choix qu'elles offrent, ces Radios libres constituent à la fois un facteur d'enrichissement, un formidable moyen d'accéder à une information plurielle et un outil de promotion de la paix et de la culture civique. De ce fait, en ouvrant leurs antennes aux citoyens, elles favorisent l'exercice de la démocratie qui permet à tous les courants de pensée de s'exprimer sur les questions qui touchent leur existence contribuant ainsi au débat sur les enjeux de la lutte pour la réduction de la pauvreté.

Comme de coutume, en 2006, la presse écrite a bénéficié de la part du gouvernement d'une subvention de 400 millions de GNF dans le cadre du renforcement de ses capacités. Le critère de répartition de cette allocation basée sur la régularité dans la parution favorise essentiellement les grands groupes de journaux qui avaient déjà une forte tradition en la matière parce que disposant de ressources suffisantes. Les autres journaux ne profitent que d'une part minime de cette allocation. Il serait intéressant de revoir le mode d'utilisation de la subvention en finançant par exemple des sessions de formation ou de perfectionnement des journalistes, l'achat d'équipements et de matériels nécessaires à la confection des journaux.

4.5. PROMOTION DU GENRE

Les efforts pour parvenir à la parité homme/femme dans la participation et la prise de décision au sein des différentes instances politiques et administratives sont encore marginaux. A observer de près, on se rend compte que la représentation féminine reste encore très faible aussi bien à l'Assemblée nationale, au gouvernement que dans les collectivités locales.

En 2006, sur un gouvernement de 32 membres, on ne comptait que 4 femmes soit une proportion de 1 contre 8. A l'Assemblée, à cette même période ne siégeaient que 21 femmes députées sur un total de 114. La disproportion est encore plus grande dans l'administration où on ne dénombre que 6 femmes parmi les 52 chefs des grands services. La même sous représentation de la femme est observée à la Cour Suprême qui ne compte que 3 femmes, au Conseil économique et social (CES) où elles ne sont que 10 sur un total de 45 membres et au Conseil national de la communication (CNC), organisme au sein duquel ne figure aucune femme.

L'évolution de la représentativité des femmes dans les instances de décision des collectivités est très faible voire insignifiante. La part belle étant faite aux hommes. Ainsi, en 2006, ne dénombre-t-on que 4 femmes occupant les fonctions de maire sur un total de 38 pour l'ensemble du pays.

Devant un tel tableau qui met en évidence la quasi marginalisation des femmes, il est fondamental que, de façon claire et volontariste, des mesures correctives soient prises et mises en œuvre en vue du renforcement du pouvoir des femmes comme facteur critique de l'élimination de la pauvreté.

4.6. RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le renforcement des capacités aux plans institutionnel et humain est une exigence qui relève de la pratique de la gouvernance. C'est pour répondre à cette exigence de façon permanente que le gouvernement a créé le Secrétariat national de renforcement des capacités (SENAREC) et mis en place, avec l'appui du PNUD, le Programme national de renforcement des capacités et de gouvernance (PNRCG).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le SENAREC, en collaboration avec les structures concernées, a procédé en 2006, à une série

d'activités essentiellement axées sur la formation de différents acteurs de la vie nationale afin de les outiller aux questions spécifiques que constituent leurs domaines d'intervention respectifs. A ce titre, on relève :

- La formation des députés et cadres de l'Assemblée nationale à la connaissance des textes réglementaires en vue de l'amélioration de leur efficacité et de la qualification des rapports produits par cette représentation nationale ;
- La formation des membres du Conseil économique et social (CES) sur les thèmes relatifs à l'adaptation de l'administration à la complexité des choix budgétaires, la culture du résultat chiffré, l'audit des politiques publiques, l'évaluation des politiques de santé, de l'éducation, de l'eau, de la pêche etc. ;
- La formation initiale des magistrats et greffiers en chefs dans la pratique du parquet du siège, de l'instruction du contentieux commercial, administratif ;
- La formation des officiers de police judiciaire à la procédure policière en matière d'agressions sexuelles ;
- La formation des Services de sécurité aux notions de droits de l'homme et à l'application des lois ;
- La formation des pairs éducateurs du centre d'information de proximité sur les techniques de prévention des conflits ;
- La formation des femmes en leadership féminin pour leur participation à la vie politique ;
- La formation des femmes à l'éducation pour une citoyenneté participative en Guinée ;
- La formation des Secrétaires généraux des collectivités décentralisées dans le cadre de l'appui à la décentralisation

V. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION

5.1. MOBILISATION DES RESSOURCES ET APPUI INSTITUTIONNEL

En 2006, la mobilisation des ressources locales, au titre du fonctionnement du Secrétariat Permanent n'a pas été facile en raison de la difficile situation économique que traverse le pays depuis maintenant un certain nombre d'années. Sur un projet de budget de 2 483 767 000 GNF dont 1 564 967 000 GNF en dépenses d'investissement et 918 800 500 GNF en dépenses de fonctionnement, le Secrétariat a bénéficié d'une allocation de 768 630 000 GNF. Ce montant, a servi aux dépenses d'investissement pour 460 000 000 GNF (décaissés à 100%) et aux dépenses de fonctionnement pour 308 630 000 GNF dont seulement 233 630 000 GNF ont été effectivement décaissés soit un taux de 76%.

Les appuis des partenaires au développement se sont montés à 1 544 239 000 GNF et se décomposent de la façon suivante: 1 350 000 000 GNF de l'Union Européenne, 47 400 000 GNF de la Caisse Française de Développement et 146 839 000 GNF du PNUD. Les montants alloués par l'Union Européenne et la CFD ont été entièrement décaissés (100%) et ont servi à financer l'évaluation de la SRP. L'allocation du PNUD, en appui institutionnel a, elle aussi, été décaissée à 100% et a servi au financement du processus d'amélioration des Stratégies régionales de réduction de la pauvreté, à la formation des services déconcentrés sur le diagnostic et l'analyse de la pauvreté et à l'équipement de la Cellule technique du Secrétariat. La GTZ, quant à elle, a apporté un appui institutionnel au Secrétariat Permanent en payant les services d'un Consultant pour l'élaboration du DSRP2 et celle d'une stratégie de suivi et d'évaluation.

Le Secrétariat a également bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale (IDF N°TF 055871) pour un montant de 498 000 USD devant servir, entre autres, à financer à partir de 2007, l'édition de 6 numéros du Journal de la SRP, du Glossaire des concepts économiques et sociaux, à l'équipement de la Direction nationale du Plan en logiciel de projection etc.

5.2. COMMUNICATION

Le Secrétariat Permanent de la SRP a par ailleurs mené de multiples activités de vulgarisation et de sensibilisation à travers notamment l'édition et la distribution des numéros 08 et 09 du Journal de la SRP ; une mission de collecte d'informations dans 3 Préfectures de la Région administrative de Boké et la finalisation du Glossaire des concepts économiques et sociaux de la Guinée.

Au titre de l'édition des supports de communication, les numéros 08 et 09 du Journal de la SRP ont paru en mai et septembre 2006 sur financements respectifs de la GTZ et de la Banque Mondiale. Le Glossaire des concepts économiques et sociaux relatifs à la pauvreté a été édité en juin 2006 sur financement de la GTZ. Cet outil didactique reprend de manière simple et accessible au grand public les concepts économiques de base. Afin qu'il puisse être distribué dans tout le pays, la réédition du document en français et son

édition en Kissi, Loma et Kpèlè, trois langues parlées en Guinée Forestière, sphère géographique où vit le quart de la population guinéenne sont réalisées cette fois-ci grâce à un financement de la Banque Mondiale.

5. 3. SUIVI ET EVALUATION

5.3.1. Renforcement des capacités en matière de suivi et évaluation de la pauvreté

Au titre du renforcement des capacités, le Secrétariat Permanent avec l'appui financier du PNUD à travers le Projet DAP/Pauvreté a organisé deux ateliers sur le diagnostic et l'analyse de la pauvreté à Kindia et à Kankan à l'intension des services déconcentrés et décentralisés chargés de planification et de développement au niveau des Régions administratives et des Préfectures.

Les cadres de la Cellule technique ont bénéficié d'une série de formation sur l'agrégation des données d'enquêtes au Burkina Faso et sur les outils d'analyse de l'impact des politiques sur la pauvreté ; le suivi et l'évaluation axé sur les résultats en Tunisie.

5.3.2. Evaluation du DSRP1

L'évaluation de la SRP1 débutée en décembre 2005 s'est achevée en mars 2006. Elle a été effectuée par le gouvernement avec l'appui de l'Union Européenne, de la Coopération Française et de la GTZ.

A cet effet, un Comité de pilotage comprenant toutes les composantes de la société (administration, secteur privé, syndicats, ONG) a été mis en place. La Présidence de ce Comité était assurée par le Président du Conseil Economique et Social tandis que la Vice-présidence était tenue par le Président de la Commission des Affaires économiques et financières de l'Assemblée nationale. L'évaluation a été faite par des consultants indépendants qui ont rencontré les populations à la base (Régions, Communes, Préfectures, CRD et Districts) sur toute l'étendue du territoire national.

Cette évaluation indépendante a permis de dresser les forces et faiblesses du DSRP1, d'apporter des suggestions et observations pertinentes pour l'élaboration du DSRP2.

5.3.3. Affinement des stratégies régionales de réduction de la pauvreté

Le Secrétariat Permanent de la SRP, avec l'appui financier du PNUD a piloté le processus d'amélioration des Stratégies régionales de réduction de la pauvreté à travers sa Cellule de Communication. Ce processus largement participatif a impliqué non seulement les populations à la base mais également les OSC opérant dans les Régions administratives. Débuté en août 2005, il s'est achevé en 2006 avec la validation des DSRP au cours d'ateliers tenus aux chefs lieux des Régions administratives et à Conakry. Les résultats sont : (i) une meilleure définition des objectifs prioritaires, (ii) une identification claire des activités et (iii) une clarification des rôles des différents acteurs.

5.3.4. Processus d'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD

A l'instar des autres pays en développement, la Guinée a souscrit à la Déclaration du millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000. Ce faisant, elle s'est engagée à créer un cadre propice pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015.

L'enjeu est de mobiliser l'ensemble des partenaires en vue d'accélérer la réduction de la pauvreté dans le pays, grâce à une stratégie cohérente, intégrée et axée sur les résultats visés, d'une part, et la mise à profit des opportunités de financement existantes, d'autre part.

Cependant, la mise en œuvre des OMD pose des défis majeurs, notamment en termes de capacités de planification, de mobilisation des ressources nécessaires et de mise en œuvre efficace des actions.

Pour relever ces défis, le gouvernement a entrepris, avec l'appui du Système des Nations Unies, une vaste réflexion portant sur l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD et l'alignement des politiques sectorielles et du DSRP2 sur ces objectifs.

D'une manière générale, l'exercice a consisté en un travail d'évaluation et d'analyse du contexte et des perspectives de développement national fondées sur les impératifs liés aux objectifs du millénaire pour le développement. Il a été structuré en plusieurs étapes : i) analyse diagnostique des secteurs des OMD ; ii) évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD et développement d'un plan d'investissement à long terme (10 ans) pour les atteindre ; iii) élaboration du DSRP-II sous la forme d'un cadre budgétaire à moyen terme (cadre des dépenses à moyen terme) ou plan opérationnel basé sur les orientations du plan à long terme de réalisation des OMD. Ainsi, le DSRP sera l'instrument d'opérationnalisation des OMD.

La première étape du processus, s'est déroulée de janvier à avril 2006 et a été consacrée à la préparation des rapports diagnostics dans les secteurs ci-après : Education, Santé, Développement rural, Eau et Assainissement, Energie, Environnement durable, Genre/Equité et les Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En juin 2006, des ateliers de validation des rapports diagnostics présidés par les autorités des Ministères concernés et les Agences du SNU ont été organisés à Conakry. Ces ateliers ont impliqué d'autres partenaires au développement ainsi que des représentants de la société civile. Ils ont permis d'atteindre trois résultats clés : i) partage des résultats du diagnostic sur la situation du pays dans la perspective des OMD ; ii) recueil des inputs nécessaires à l'amélioration des rapports, et iii) renforcement de l'appropriation du processus par les différents acteurs.

Entre juillet et décembre 2006, les activités ont consisté en : i) l'évaluation des coûts des interventions nécessaires pour atteindre les OMD et l'élaboration du rapport synthèse sur l'évaluation des besoins ; ii) l'alignement des politiques sectorielles et du DSRP2 sur la base des OMD.

5.4 PROCESSUS D'ELABORATION DU DSRP2

Le processus d'élaboration du deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté repose sur le principe de la participation et de la responsabilisation tel que préconisé dans la Lettre de Déclaration de Politique de lutte contre la pauvreté rendue publique par le gouvernement en février 2000.

Le choix de cette démarche répond à un certain nombre de préoccupations, à savoir : i) parvenir à une stratégie pertinente et adaptée aux préoccupations essentielles des populations, notamment les plus pauvres; ii) améliorer à la fois la qualité des décisions et le processus décisionnel dans la gestion des affaires publiques ; iii) assurer une plus grande efficacité des actions publiques et la pérennisation des acquis.

L'objectif est d'appréhender la pauvreté, telle qu'elle est ressentie par les populations dans leur vie quotidienne et aussi de débattre de la responsabilité des différents acteurs dans la formulation, la gestion, le suivi et l'évaluation des actions de développement.

C'est à ce titre que le Secrétariat Permanent de la SRP et la GTZ à travers son volet Assistance à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, ont organisé une série d'ateliers consacrés à l'implication des Organisations de la société civile au processus d'élaboration du DSRP2. Ces ateliers se sont déroulés à Conakry en trois phases entre le 27 juin et le 28 juillet 2006. Ils ont permis une analyse du contenu du DSRP1 en termes de forces et faiblesses, suivie par une analyse approfondie par axe stratégique ; la formulation de propositions concrètes sur la structuration, le contenu, le rôle de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi- évaluation de la stratégie ; et l'élaboration de trois mémos contenant les recommandations issues des différents ateliers .Il faut noter que ces mémos ont été soumis comme contribution de la société civile guinéenne, aux trois groupes thématiques en charge de la formulation du DSRP2 : Gouvernance, Croissance économique et Secteurs sociaux les 16,17 et 18 août 2006.

Par ailleurs, que plusieurs autres niveaux de participation peuvent être notés suivant les étapes de formulation du DSRP2:

- 1) Elaboration des trois rapports d'étape de mise en œuvre de la SRP
- 2) Evaluation du DSRP1
- 3) Affinement des stratégies régionales de réduction de la pauvreté
- 4) Formulation du DSRP2

5.5. PERSPECTIVES POUR 2007

En matière de développement de la statistique, de nombreux défis restent à relever. C'est pourquoi, le gouvernement compte organiser plusieurs opérations statistiques. A savoir :

- La collecte, le traitement et l'analyse des données de la deuxième enquête QUIBB ;
- L'élaboration d'une Stratégie Nationale de la Statistique ;
- L'amélioration de l'outil de prévision macroéconomique MSEGUI arrimé au PAMS.
- L'organisation d'un Groupe consultatif pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre effective des OMD en Guinée.
- La finalisation et l'opérationnalisation du deuxième DSRP
- La sélection d'un noyau dur d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation du DSRP 2 parmi ceux proposés dans le DSRP et dans le CRESMIC

CONCLUSION

Globalement, la mise en œuvre de la SRP pour l'année 2006 s'est faite dans un contexte marqué par les mêmes difficultés que traverse le pays depuis maintenant cinq ans. Même si le gouvernement a appliqué des mesures d'urgence pour améliorer la situation économique, la stabilisation macroéconomique n'est pas encore totalement maîtrisée.

A l'analyse, on se rend de plus en plus compte que la réussite de la politique budgétaire dépend de la maîtrise des dépenses publiques et que seule une politique monétaire restrictive serait à même de juguler l'inflation qui entame le pouvoir d'achat des populations contribuant de ce fait à l'aggravation de leur état de pauvreté.

Le renforcement de la gouvernance dans tous les domaines, en particulier, en matière de finances publiques, la supervision bancaire, la lutte contre la corruption, la transparence dans la gestion, la promotion du secteur privé sont autant d'impératifs pour offrir un environnement favorable au développement et donc à la lutte contre la pauvreté.

L'environnement naturel du pays reste caractérisé par la dégradation continue des ressources naturelles (déforestation, érosion et dégradation des sols, pollution et assèchement des cours d'eau, perte de la biodiversité, exploitation minière. Si les principaux domaines liés à la gestion de l'environnement sont couverts par la législation, cependant, les textes réglementaires, les accords internationaux sont souvent méconnus par un grand nombre d'acteurs et l'éducation environnementale est presque inexistante. Il est impératif d'accorder une plus grande attention à l'information, l'éducation et à la communication en la matière.

Des résultats non négligeables continuent d'être enregistrés dans l'accès aux services sociaux de base. Les efforts fournis par l'Etat, les communautés et les différents partenaires au développement contribuent à une meilleure qualification de notre système éducatif qui voit, dans l'ensemble, l'amélioration sensible des indicateurs quantitatifs de l'enseignement –apprentissage nonobstant certaines difficultés liées au déficit en infrastructures, en mobiliers, en enseignants et en manuels scolaires. En termes de demande, le taux brut de scolarisation (TBS) selon le genre, est passé de 77 % en 2004 -05 à 78 % en 2005-06. Le TBS des filles est en augmentation constante (de 68% en 2004-05 à 70% en 2005-06). L'écart entre le TBS des filles et celui des garçons qui était de 22 points en 2000/01 a diminué progressivement pour tomber à 17 points en 2005/06. Ce qui dénote d'un sérieux effort de scolarisation de la jeune fille pendant la période considérée.

En matière de santé, l'amélioration de l'offre de soins a permis d'enregistrer la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures (Centre national antituberculeux, Postes de santé à Téliélé, Pita et Beyla etc.). La poursuite de l'implantation des sites sentinelles de surveillance épidémiologique est devenue une constante de l'action gouvernementale dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA. Dans le registre de la prévention de la transmission mère - enfant

(PTME) et le dépistage des cas de VIH/ SIDA, 5040 consultations prénatales ont été suivies et 1791 tests de dépistage ont été proposés dont 1310 acceptés soit 73,14% de taux d'acceptation. 1298 femmes sont revenues chercher leur résultat (soit 99%) et parmi elles 48 sont séropositives soit 3,7%. Onze (11) enfants sont nés vivants de mères séropositives, 9 parmi eux sont suivis régulièrement à domicile ou dans un Centre de santé.

Bien qu'axés sur l'amélioration des conditions de vie des couches les plus vulnérables de notre société, les domaines d'intervention du Ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance apparaissent plus clairement aujourd'hui comme de véritables défis qu'il faut relever. Ces domaines ne doivent pas être envisagés uniquement dans une perspective sectorielle, c'est pourquoi, il est important que les politiques y afférant intègrent également les problèmes liés à la nutrition, la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation, l'emploi, le logement, la participation à la vie culturelle, socioéconomique et politique.

A l'avenir, il est primordial que le gouvernement continue de mettre un accent très fort sur la mise en œuvre des mesures de redressement qu'il a déjà édictées pour améliorer la gouvernance dans son ensemble, et en particulier, la gouvernance économique. Les mauvaises pratiques dans la gestion des affaires publiques doivent disparaître pour faire place à la transparence. Il y va de la réussite de notre Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

ANNEXES

Annexes1. Commentaires sur les observations du Millénium Project concernant le secteur de l'eau potable et de l'assainissement

Les principales observations et recommandations du Millénium Project (MP) portent sur les points suivants :

la scission du secteur entre eau potable et assainissement d'une part, et la séparation entre milieu urbain et rural d'autre part, dans le cadre des opérations d'évaluation des besoins pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;
le coût élevé par tête d'habitant pour l'eau et l'assainissement évalué en moyenne par le MP à 22 \$US/hab (avec la prise en compte des déchets solides) et à 17\$US/hab (sans prise en compte des déchets solides) ; et notamment la part trop importante des coûts d'assainissement liquide et solide dans le coût global de l'ensemble du secteur ;
la revue des interventions dans le sous-secteur de l'eau potable et la révision à la baisse des coûts unitaires correspondants ;

Les consultants qui ont travaillé sur le secteur eau et assainissement apportent les éclairages suivants :

Scission entre eau et assainissement

L'attention au cours de cette deuxième étape du processus de consultation, a porté constamment sur l'adéquation entre les besoins locaux pour l'atteinte des OMD et les options technologiques choisies de façon à en garantir la faisabilité et la durabilité.

Ainsi il a été tenu compte du fait qu'en Guinée, l'approvisionnement en eau potable relève du Ministère en charge de l'Hydraulique et de l'Energie tandis que l'assainissement quant à lui, relève de la tutelle du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat avec une forte implication. Toutefois la participation des collectivités locales et des ménages est fortement prise en compte sur tous les segments de la fourniture de l'eau potable et de l'assainissement de façon à s'assurer de la faisabilité et de la durabilité des actions qui sont mises en œuvre.

En conséquence, cette « scission » virtuelle a été utilisée pour bâtir avec le modèle du millénium Project, un cadre de planification utilisable par les bénéficiaires directs que sont les organismes concernés par leur application sur le terrain.

Ainsi , les consultants au cours de leurs travaux, ont eu plusieurs séances de travail avec les différents acteurs de terrain pour prendre en compte les besoins de coordination et d'harmonisation de leurs interventions entre notamment :

- a) la Société des Eaux de Guinée (SEG), la Direction Nationale de l'Assainissement, les Communes, pour l'AEP et l'assainissement en milieu urbain ;
- b) le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE), les Collectivités Rurales Décentralisées (CRD), pour l'AEP et l'assainissement en milieu rural ;

Les conclusions de ces discussions seront prises en compte dans la définition de la nouvelle stratégie pour le développement du secteur eau et assainissement qui sera elle-même partie intégrante de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP).

Scission entre l'urbain et le rural

De même la scission entre le milieu urbain et le milieu rural résulte du fait que les technologies mises en œuvre ne sont pas identiques, même avec le développement récent des mini réseaux d'AEP en milieu rural. Le système d'adduction en milieu rural est actuellement à 98% basé sur la réalisation de forages non connectés au réseau de distribution d'eau. Il restera prédominant même au-delà de 2015.

Aussi il convient de noter que les interventions portant sur la gestion des ressources en eau et notamment les technologies de collecte et de stockage de l'eau au bénéfice de tous les usages (autres que la fourniture d'eau potable) sont prises en compte dans le modèle environnement développé par nos collègues et qui en ont consacré un chapitre spécial.

A contrario, le modèle environnement ne prend pas en compte l'assainissement solide dont les différentes options technologiques sont présentées d'ailleurs dans le chapitre assainissement

du modèle eau et assainissement. C'est pourquoi et contrairement aux recommandations du Millénium Project, l'assainissement solide a été conservé dans le modèle eau et assainissement.

Restructuration des interventions proposées

Le choix des interventions qui est proposé pour la fourniture d'eau potable en milieu urbain et rural, privilégie donc les technologies éprouvées dans le passé. Pour tenir compte de la qualité de l'eau sur la santé des enfants, des femmes et de la famille en général, la stratégie proposée privilégie l'exhaure de l'eau potable au niveau des robinets et des forages au détriment de celle dans les puits et les sources. En effet, l'efficacité de la lutte contre les épidémies de diarrhée devenue récurrente dans plusieurs localités de notre pays, nécessite entre autres que l'eau fournie aux populations soit vraiment potable. Or les enquêtes menées dans le cadre du Projet Guinée UNICEF révèlent que l'eau des puits et des sources est de moindre qualité par rapport à celle prélevée dans les forages ou au robinet. Elles révèlent aussi que les populations (aussi bien rurales qu'urbaines) qui consomment l'eau des puits et des sources souffrent plus des maladies hydriques que celles alimentées par les forages ou les réseaux d'eau. C'est pourquoi, il ne nous paraît pas utile de restructurer les interventions choisies. A ce stade de la planification, ce sont des options technologiques sont connues et demandées par les populations. Le choix définitif aura lieu pendant la faisabilité de projets spécifiques d'AEP de localités qui seront retenues. C'est à ce prochain stade que la source d'approvisionnement en eau sera sélectionnée définitivement après une étude comparative entre par exemple l'exploitation d'un cours d'eau naturel, d'un barrage réservoir, ou celle d'une nappe aquifère avec la prise en compte des contraintes pour la fourniture d'une eau potable.

Réduction des coûts unitaires

Concernant l'estimation du coût par habitant, la base de calcul reste la population guinéenne indiquée dans le modèle eau et assainissement en 2005 soit 9 341 142 habitants avec une croissance de 3,1% conformément aux données publiées par la Direction Nationale de la Statistique du Ministère du Plan. Après la réduction des coûts unitaires des interventions pour la fourniture de l'eau potable, et la prise en compte des 100% de la cible dans l'éducation et l'hygiène de l'eau potable, le coût par tête est de 5,2 \$US/an contre 8,4 \$US /an dans l'évaluation précédente.

De même, le coût concernant l'assainissement a été également revu à la baisse en introduisant une nouvelle hypothèse qui consiste à construire dans les villes secondaires, des latrines collectives dans les zones d'habitat à la place de minis réseaux d'égouts. En effet, les conditions techniques et financières sont loin d'être réunies pour cette technologie conventionnelle. La mise en œuvre de cette option technologique serait possible grâce aux campagnes d'information et de sensibilisation. Il en résulte un coût par tête de 3,2 \$US/an au titre de l'assainissement contre 6,6 \$US/an dans la précédente évaluation.

En résumé, le coût par habitant pour la fourniture d'eau potable et l'assainissement (y compris les déchets solides) est de 8,5 \$US par habitant et par an sur la période 2005-2015, dont :

Pour la fourniture d'eau potable et l'éducation et l'hygiène : 5,2 \$US/ tête l'assainissement : 3,2 \$US/ tête

En conclusion, nous estimons que les éclaircissements et les corrections faites apporteront un nouvel éclairage à l'équipe d'experts du MP.

Le tableau synthèse des coûts (y compris les coûts récurrents)

Annexes 2 : Projets d'investissement dans le secteur minier

Projets	Objet	Date			Capacité en Mt par an		Investissement en \$US			Investisseur / Promoteur	Emplois à créer		
		Démar- rage	Fin	Durée en année	Démar- rage	Exte- n- sion	A date	2007- 2010	Total		Phase constructio n	Phase exploitatio n	
1	Usine d'alumine de Sangaredi	Raffinerie Alumine	2006	2009	4	3	5,4	300 millions	2,9 milliards	3,2 milliards	Global Alumina/BHP-Billiton/Dubal Mubadala	7000-10000	1200-1500
2	Usine d'alumine de kamsar	Raffinerie Alumine	2008	2011	4	1,5	3	10 millions	1,49 milliards	1,5 milliards	Alcoa/Alcan	4000-5000	1000-1200
3	ACG-Friguia	Extension	2008	2010	2	1,2	1,5	70 millions	630 millions	700 millions	Ruski Alumini	-	-
4	Projet intégré Dian-Dian	Exploitation bauxite; raffinerie d'alumine	2008	2009 2011	1 3	1,2	2,8	18 millions	3,982 milliards	4 milliards	Ruski Alumini	7000-10000	2000-3000
5	SBDT	Exploitation bauxite Dabola-Tougué, raffinerie d'alumine	-	2008 2010	1 3	4 1	- -	30 millions	2,47 milliards	2,5 milliards	IMIDRO-IRAN	5000	1000-2000
6	3PL Trade	Exploitation bauxite; raffinerie d'alumine	2010	2012	3	1,5	-	-	1,5 milliards	1,5 milliards	3PL Trade	-	-
7	Simandou (SIMFER)	Production minerais de fer	2010	2013	4	70	100	30 millions	5,94 milliards	6 milliards	Rio Tinto		

8	Transguinéen	Transport minerais fer Nimba-Simandou à matakang	2010	2013	4	100	-	30 millions			Etat Guinée / Rio Tinto/ Euro-Nimba	25000	2000-3000
9	Nimba (SMFG)	Production minerais de fer	2010	2013	4	20	30	20 millions	1,28 milliards	1,3 milliards	Euro-Nimba	7000	3000
10	Extension SMD	Production d'or	2006	2007	1		30000 onces	220 millions	-	220 millions	Crew Gold corporation	-	-
11	Projet intégré Konkouré	Extraction de bauxite; Raffinerie d'alumine; Production d'énergie; Fonderie d'aluminium	2008	2015	7	1,4	5 725 MW 1025 MW 240 000	20 millions	6,27 milliards	6,3 milliards	Etat guinée Eximbank Chalco/Syno hydro	15000-20000	5000-7000
12	Aménagement hydroélectrique Cogan	Approvisionnement en énergie électrique du corridor minier de Boké	2009	2011	3	50 MW	80 MW	1,050 millions	177 millions	178 millions	Etat-guinéen/ CBG/ACDI	5100	20-30
		TOTAL						749,05 millions		27 milliards		85100-102000	23700-28230

Annexes3 : Tableau de bord des 56 Indicateurs de suivi et Evaluation de la SRP1

	Indicateurs	unité	2002	2003	2004	2005	2006
1	<i>Service de la Dette, en pourcentage des exportations des Biens et Services</i>	%	16,8	20,7	20,1	18,4	18,7
2	<i>Proportion des recettes non minières dans les recettes courantes de l'Etat</i>	%	81,0	86,0	82,5	75,5	72,3
3	<i>Déficit Budgétaire hors dons (base engagement) en % du PIB</i>	%	6,2	7,9	5,9	1,4	1,8
4	<i>Taux d'inflation moyen</i>	%	3,0	12,9	17,5	31,4	34,7
5	<i>Taux d'inflation en glissement</i>	%	6,1	14,8	27,6	29,7	39,1
6	<i>Le financement du déficit budgétaire par la BCRG (%)</i>	%	61,8	40,1	27,3		
7	<i>Croissance du PIB/tête</i>	%	1,1	-1,8	-0,4	0,1	-1,1
8	<i>Taux d'investissement Public</i>	%	3,5	3,7	5,0	5,1	3,5
9	<i>Taux d'investissement Privé</i>	%	8,8	6,3	8,2	10,8	8,9
10	<i>Routes Nationales en bon état</i>	%	n.d	n.d	n.d	nd	nd
11	<i>Nombre de pistes rurales entretenues</i>	KM	2577	650	318,2	Nd	nd
12	<i>Nombre de pistes rurales construites</i>	KM	138,0	457,0	678,0	nd	nd
13	<i>Taux de croissance du secteur agricole</i>	%	6,0	3,9	3,5	3,3	4,2
14	<i>Taux de couverture vaccinale du cheptel (peri pneumonie bovine)</i>	%	48,2				
15	<i>Part des exportations agricoles dans les exportations totales</i>	%	6,4	6,8	6,9		
16	<i>Taux de chômage</i>	%	3,2	n.d	n.d	n.d	
17	<i>Taux d'accès à l'électricité</i>	%	18,8				

Indicateurs	Unité		2002	2005	2004	2005	2006
18	Ménages utilisant l'électricité comme source principale d'éclairage (en %)	%	18,8				
19	Taux Brut de Scolarisation au Primaire	%	72,0	74,0	77,0	79,0	78
20	Taux Brut de Scolarisation au secondaire			27,9			
21	Taux Net de Scolarisation au Primaire	%	57,0	60,0	62,0	67,0	
22	Taux Net de Scolarisation au secondaire	%		23,3			
23	Rapport Elèves / Maîtres au Primaire		45	47	46	44	
24	Nombre de nouvelles salles de classes construites		3612	836	1372	1155	
25	Taux d'alphabétisation des adultes	%	28,8	29,1			35
26	Rapport filles/garçons dans l'enseignement Primaire	%	0,72	0,74	0,76	0,79	
27	Rapport filles/garçons dans l'enseignement Secondaire	%	0,41	0,45	0,47	0,49	
28	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 19 ans par rapport aux hommes	%	n.d	n.d	n.d	nd	
29	Taux de prévalence du paludisme	%	8,6			Nd	
30	Taux de mortalité infantile	‰	n.d	n.d	n.d	91	
31	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	‰	n.d	n.d	n.d	163	
32	Taux de couverture vaccinale BCG)	%	71	83	71		
33	Taux de couverture vaccinale DTCP3	%	58	65	63	89	
34	Taux de couverture vaccinale VAR	%	61	70	60	82	
35	Taux de couverture vaccinale VAA	%	17	33	77	84	
36	Taux de couverture vaccinale VAT-2+	%	53	56	69	75	
37	Taux de mortalité maternelle (100000)	‰‰	n.d	n.d	n.d	980	nd
38	Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	%		23,3			nd
39	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	%	n.d	n.d	n.d	35,0	nd
40	Nombre de centres de santé intégrés et fonctionnels		371	391	395	399	
41	Nombre de postes de santé intégrés et fonctionnels		384	515	604	623	
42	Taux de prévalence du VIH/SIDA	%	n.d	n.d	n.d	1,5	nd
43	Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	%	n.d	n.d	n.d	nd	nd
44	Ménages ayant accès à une source d'eau potable (en %)	%	62,0	75,7	nd	nd	nd
45	Nombre de forages réalisés		741	646	283	252	
46	Nombre de puits réalisés		8	12	8	0	0
47			0	0	0	0	0

	Indicateurs	Unité	2002	2003	2004	2005	2006
48	<i>Proportion de CRD sans caisse de crédit et d'épargne</i>	%	nd	nd	nd	nd	Nd
49	<i>Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national</i>	%	19,3	nd	nd	nd	Nd
50	<i>Nombre de commissariats de proximité créés</i>		nd	nd	nd	nd	Nd
51	<i>Nombre d'organisation de la Société Civile créés</i>		nd	nd	nd	nd	Nd
52	<i>Incidence de la Pauvreté monétaire (%)</i>	%	49,2	50,0	50,1	53,6	Nd
53	<i>Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal calorifique (Pauvreté extrême en %)</i>	%	8,1				
54	<i>Proportion de la population disposant moins d'un dollar par jour (PPA)</i>	%	nd	nd	nd	nd	Nd
55	<i>Profondeur de la pauvreté</i>	%	17,2	17,6	17,5	19,3	Nd
56	<i>Indice de GINI</i>		0,40	Nd	nd	nd	Nd

Pour les indicateurs de l'Education, par exemple 20042005 (Octobre 2004-juin 2005)=2005. . ; nd= non disponible ;

BIBLIOGRAPHIE

Agence nationale de lutte contre la corruption : Mémo pour la Mission conjointe Banque Mondiale/FMI 2006

Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée (BERD), décembre 2006

Ministères des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance: Rapport d'activités, décembre 2006

Ministère de la Justice et des Droits de l'homme: Rapport d'activités de l'Inspection générale, mars 2007

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat : Rapport d'activités 2006

Ministère de l'Economie et des Finances : Rapport synthèse de l'évaluation de la SRP, juin 2006

Ministère de l'Economie et des Finances : Mémoire mission conjointe FMI/BM , avril 2006

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation : Bilan des activités de la Direction nationale de la Décentralisation 2006

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : Rapport diagnostique « Genre et Equité » sur l'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD, mars 2006

Ministère de l'Enseignement pré universitaire et de l'Education civique (Service statistique et planification) : Notice d'informations statistiques sur l'Enseignement secondaire 2005-2006, octobre 2006

Ministère de l'Enseignement pré universitaire et de l'Education civique (Service statistique et planification) : Annuaire statistique sur l'Enseignement primaire 2005-2006, décembre 2006.

Ministère de la Santé publique (SSEI) : Rapport d'activités 2006, janvier 2007

Ministère des Transports (BSD) : Rapport d'activités 2006, janvier 2007

Ministère des Mines et de la Géologie : Rapport d'activités 2006, janvier 2007

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et de l'Environnement : Discours du Ministre à l'Assemblée Nationale, juillet 2007

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), rapports évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD, secteurs de l'eau, de l'énergie et TIC

Secrétariat Permanent de la SRP : Rapport de mise en œuvre 2005, juin 2006

Secrétariat Permanent de la SRP : Rapport d'activités 2006, avril 2007

UE: Rapport de l'étude sur le profil environnemental de la Guinée, juillet 2007